

MGR L.-A. PAQUET
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

AU SOIR DE LA VIE

Modestes pages
philosophico-religieuses



QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANCISCANE MISSIONNAIRE

1938

AU SOIR DE LA VIE

MGR L.-A. PAQUET

DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

AU SOIR DE LA VIE



Modestes pages
philosophico-religieuses



QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANCISCANNE MISSIONNAIRE

1938

NIHIL OBSTAT.

Canonicus J.-A. CHAMBERLAND,
Censor deputatus.

Quebeci

1a die Septembri 1938.

PERMIS D'IMPRIMER.

Arthur ROBERT, ptre.
Supérieur du Séminaire de Québec.

Québec

9 septembre 1938.

IMPRIMATUR.

† J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O. M. I.
archevêque de Québec.

Québec.

16 septembre 1938.

AVANT-PROPOS

Trop incertain du lendemain pour entreprendre un ouvrage de longue haleine et de régulière venue, l'Auteur n'offre au public dans ce volume, que des pages peu cohérentes, rattachées les unes aux autres moins par un lien de conformité objective que par le désir de servir, même d'une façon très imparfaite, la cause de la vérité.

Tel que nous l'avons disposé, ce recueil d'études diverses, comprend quatre parties. Dans la première se reflètent nos préoccupations bien connues de doctrine thomiste. Puis viennent, sous des titres distincts, quelques considérations sur l'action historique de la Providence, sur le mouvement social actuel, sur l'essor final des âmes méritantes vers Dieu.

Si la vieillesse a ses infirmités qu'elle ne veut ni ne peut voiler, elle se berce aussi d'une confiance, pour ne pas dire d'une illusion, qu'il lui est agréable d'entretenir, et que les cœurs bienveillants lui pardonnent sans doute volontiers.

C'est à ce sentiment que nous obéissons en présentant aux lecteurs la présente publication.

L.-A. PÂQUET, ptre.

I

Autour du thomisme

VERS L'ENCYCLIQUE

"ÆTERNI PATRIS" ¹

Le 8 mai 1880 avait lieu à Rome, dans l'Académie des Nobles ecclésiastiques, devant un public d'élite, l'inauguration solennelle de l'Académie romaine Saint Thomas d'Aquin.

Fondée par Léon XIII le 15 octobre 1879, moins de trois mois après la publication de l'encyclique *Æterni Patris*, en vertu d'une lettre adressée au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Études, l'Éminentissime de Luca, cette institution s'était bientôt organisée par les soins de son Éminence, et elle avait été placée, de par la vo-

1. — En 1929 fut célébré à l'Université Laval, sous le haut patronage de Son Éminence le Cardinal Rouleau, Archevêque de Québec, le cinquantenaire du célèbre document par lequel Léon XIII voulut remettre en honneur, les études thomistes. Cinq travaux, bientôt publiés en brochure, furent lus : l'un, par Mgr Pâquet, sur la *préparation* à l'encyclique ; le second, par M. le Chanoine Robert, sur *l'opportunité* de l'encyclique ; le troisième, par le R. Père P.-M. Gaudrault, O. P., sur les *enseignements* de l'encyclique ; le quatrième, par M. l'abbé Joseph Ferland, sur les *directives* de l'encyclique ; le cinquième, par Mgr Wilfrid Lebon, sur les *effets* de l'encyclique.

Une allocution de Son Éminence le Cardinal Rouleau couronna cette célébration. Elle termine la brochure du cinquantenaire, de laquelle l'on détache ici la première étude.

lonté du Saint-Père, sous la direction éclairée des Éminentissimes Cardinaux Joseph Pecci, frère du Pape, et Thomas Zigliara, des Frères Prêcheurs.

Formaient partie de ce cénacle intellectuel, d'après les statuts fondamentaux de l'Académie, trente membres, dont dix choisis dans la ville même de Rome, dix dans le reste de l'Italie, et dix autres dans les pays étrangers. Le nombre des Académiciens romains fut plus tard porté à vingt : ce qu'il est encore aujourd'hui. Parmi les membres fondateurs, nous relevons les noms de savants théologiens et de philosophes réputés, tels que François Satolli, Benoît Lorenzelli, le Père Gaudenzi, dominicain, les Pères Jésuites Liberatore, Cornoldi, et Mazzella, le professeur Fontana, l'avocat Fabri, le professeur Talamo, secrétaire : noms célèbres, qu'évoquait naguère Sa Sainteté Pie XI, l'un des premiers diplômés de l'Académie naissante, dans une allocution d'une exquise bienveillance prononcée lors de la semaine thomiste de 1924.

A la séance d'ouverture de la nouvelle institution, ce fut le Cardinal Pecci, ancien professeur de philosophie à Pérouse d'abord, puis à Rome, qui inaugura la série des travaux par un discours d'une facture simple, mais d'une conception puissante. Nous en possédons le texte dans le premier

volume ¹ des cahiers où furent consignés, pendant neuf ans, les commentaires des membres de l'Académie sur saint Thomas, ainsi que les dissertations de quelques correspondants d'une compétence reconnue.

I

Les auteurs de ces études, où l'on serrait de près la pensée du Maître pour l'opposer aux erreurs courantes, n'étaient pas seulement, à cette date même, des collaborateurs de Léon XIII dans l'œuvre désormais officielle et autorisée de la restauration thomiste. Ils avaient été, pour la plupart, des initiateurs courageux et dévoués de cette œuvre, des précurseurs à haute vision de l'Encyclique mémorable dont nous célébrons cette année le cinquantenaire, et qui ouvrit, par les mains augustes du Vicaire de Jésus-Christ, l'une des époques les plus lumineuses et les plus fécondes dans toute l'histoire de l'intelligence humaine.

Quand je parle d'initiateurs et de précurseurs, je n'entends point par ces mots que les hommes de labeur et de science dont il s'agit, créèrent de toute pièce le mouvement destiné à remettre partout sur son piédestal l'incomparable Thomas d'Aquin.

1. — *L'accademia romana di San Tommaso d'Aquino*, vol. I.

La saine tradition scolastique dont l'Encyclique *Æterni Patris* retrace si fidèlement la genèse, n'avait certes pas pris fin ; mais, sans se rompre, elle s'était sûrement affaiblie sous la pression de deux forts courants issus de la Réforme, le courant cartésien et le courant kantien ; lesquels d'ailleurs, si on les regarde de près, ne semblent pas loin de se rejoindre et de se confondre dans un commun mépris de la philosophie objective et traditionnelle. ¹

On sait de quel crédit Descartes ne cessa de jouir, spécialement en France, jusque vers la fin du siècle dernier. Il fut l'un des pères du rationalisme moderne ; et ses doctrines hardies, novatrices, et subversives de l'antique discipline de la pensée, ne contribuèrent pas peu à semer et à favoriser, dans les esprits et dans les écoles, cette pléthore de systèmes dont la science philosophique, digne de ce nom, a tant souffert.

Non moins désastreuse fut l'influence du kantisme dont le propre est de couper, en quelque sorte, les ponts entre le sujet pensant et la réalité extérieure des êtres, pour faire refluer la vérité vers le seul foyer d'un subjectivisme autonome, chimérique, et négateur des lois souveraines de l'esprit humain.

1. — GONZALEZ, *Hist. de la Philosophie* (trad. G. de Pascal), t. III, p. 226.

Dans un article fort instructif de Louis Bertrand sur ses études au lycée de Bar-le-Duc, ¹ nous lisions l'an dernier avec quel geste désinvolte le professeur de philosophie de ce lycée, imbu jusqu'à la moelle du virus de Kant, rejetait comme périmée la philosophie scolastique et thomiste, poussant par là ses élèves à toutes les rébellions de l'esprit et à toutes les licences de la vie.

Nous ne faisons ici qu'effleurer quelques-unes des causes principales auxquelles doit s'attribuer cette rupture partielle de continuité, longtemps et très justement déplorée, entre l'enseignement philosophique des grands docteurs du Moyen âge et celui d'écoles plus récentes.

Mais Dieu qui veille sur son Église et sur les destinées des peuples ne crut pas devoir tarder davantage à refréner, par des moyens appropriés, l'anarchie croissante des spéculations humaines. Et ça et là, sous sa motion inspiratrice plus encore que sous la poussée des événements, une réaction énergique et salutaire se dessina. Léon XIII le note dans ce passage de son encyclique sur la philosophie chrétienne ² : " La passion de la nouveauté, dit-il, parut avoir envahi dans certains milieux les philosophes catho-

1. — *Revue des deux Mondes*, 15 mars 1928.

2. — Encyclique *Æterni Patris*.

liques eux-mêmes. Dédaignant le patrimoine de l'antique sagesse, ils aimèrent mieux bâtir à neuf qu'élargir et perfectionner le vieil édifice : projet bien téméraire, et dont l'exécution, en substituant à l'ancienne philosophie, si ferme et si sûre, des opinions instables, ne pouvait que compromettre très gravement l'avenir de la science. C'est donc, dans ces dernières années, par une heureuse inspiration que plusieurs savants, adonnés aux études philosophiques et soucieux d'en redresser l'orientation et la marche, se sont appliqués et s'appliquent encore à remettre en vigueur l'admirable doctrine de saint Thomas d'Aquin et à rendre à cet enseignement son ancien lustre."

Nous avons dit que la tradition scolastique, quoique entamée, n'avait point péri. En effet, même dans les âges les plus hostiles à saint Thomas, l'on retrouve, notamment au sein de l'Ordre de Saint Dominique, des hommes supérieurs pénétrés de l'extrême importance de la philosophie thomiste, et se donnant pour tâche d'en préconiser les mérites, de l'enseigner et de la propager. Tel, au dix-huitième siècle, pour ne pas remonter plus haut, le dominicain Roselli dont un historien moderne de la philosophie a dit qu'il composa une "Somme philosophique" remarquable, d'un côté, par sa fidélité au Docteur Angélique, de l'autre,

par l'application des principes de saint Thomas à la solution de plusieurs problèmes ignorés des écrivains précédents. L'auteur ajoute ¹ : " Cet ouvrage a servi de point de départ et comme de base à la restauration scolastico-chrétienne qui s'accomplit aujourd'hui dans les différents pays de l'Europe. "

Est-il besoin de faire remarquer que la Révolution porta un coup funeste à toutes les sciences, mais plus particulièrement à celles d'entre elles qui, comme la philosophie, requièrent au plus haut degré le calme de la solitude et la sérénité de l'esprit ? L'ordre doctrinal ne fut pas moins troublé que le domaine social.

Et à la suite de ce chaos, sous les auspices de brillants chefs d'école, les idées jetées en terre par Descartes et Kant prirent un nouvel essor. Elles s'épanouirent, de côté et d'autre, en une végétation touffue des théories les plus captieuses. Pie IX avait l'œil ouvert ; dans plusieurs lettres successives, il dut frapper de ses anathèmes toutes les formes de rationalisme et de naturalisme répandues, au grand dommage de la foi et de la philosophie catholique, dans les centres littéraires contemporains. ²

1. — GONZALEZ, *ouv. cit.*, t. III, p. 416.

2. — Syllabus, I-IV.

II

C'est alors qu'en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie surtout, de robustes penseurs, effrayés de l'état intellectuel du monde, et ne voyant de salut que dans la restauration de la philosophie scolastique, déchue de son rang, vouèrent à ce travail tout leur temps et tous leurs efforts.

Nous signalerons brièvement, dans un rapide tableau, les ouvriers les plus en vue de cette fière tentative où se tendirent les cerveaux les plus puissants, et qui allait être couronnée, au mois d'août 1879, par l'un des actes pontificaux les plus graves et les plus décisifs de l'ère moderne.

* * *

Commençons par l'allemand Kleutgen, de la Compagnie de Jésus.

Joseph Kleutgen naquit dans le royaume de Westphalie en 1811, et mourut au Tyrol en 1883. Tour à tour professeur à Fribourg et à Brigg en Suisse, puis à Rome, philosophe très pénétrant et théologien très averti, il prit part à la préparation de l'une des constitutions dogmatiques du Concile du Vatican, et c'est lui, assure-t-on ¹, qui, sur la demande du Pape, traça la première

1. — *The Cath. Encyclopedia*, vol. VIII, p. 667.

ébauche de l'Encyclique *Æterni Patris*. Dans le travail de rénovation des études philosophiques et théologiques d'après saint Thomas d'Aquin, il joua un rôle d'ardent pionnier ; et si profonde, si générale était sa science thomiste qu'on le dénommait, paraît-il, " Thomas ressuscité, *Thomas redivivus* ".

Adversaire résolu du rationalisme germanique, il composa, pour le combattre, un grand ouvrage intitulé la *Philosophie ancienne*, dont le but était de montrer la supériorité de la méthode et des enseignements de la scolastique, en face des procédés et des conclusions de la philosophie moderne. Cette publication de Kleutgen eut, dans les milieux intellectuels de l'Europe, un retentissement énorme. L'ouvrage fut traduit dans plusieurs langues ; et ce n'est pas exagérer son importance que de lui attribuer, ainsi du reste qu'à quelques volumes de théologie du même auteur, une influence toute providentielle dans l'élaboration de l'avenir des études scolastiques et du thomisme.

Kleutgen fait précéder sa " Philosophie ancienne " d'une large introduction. Nous en détachons ce passage où le docte jésuite réproouve la manie, trop commune, de faire fi du passé, et de transporter dans le domaine philosophique où règnent tant de vérités

fondamentales et intangibles, le protestantisme novateur, émancipateur, de Luther. “ Depuis le commencement de notre siècle, dit-il, ¹ en France aussi bien qu’en Allemagne, nous avons vu se lever, comme champions de la vérité catholique, des savants qui excitèrent une sensation plus ou moins vive par la nouveauté de leurs enseignements, mais que l’Église elle-même a successivement reniés en condamnant leurs doctrines comme fausses et pernicieuses. C’est ce qui arriva à Lamennais et à Bautain en France, à Gioberti en Italie, à Hermès et à Günther en Allemagne. Ils se sont attiré ces malheurs, à notre avis, parce qu’ils n’ont pas su se défendre du plus grand préjugé des temps modernes, à savoir, qu’il était réservé à notre siècle de lumière de découvrir la vérité, cachée à tous les siècles précédents. Ces savants combattaient, il est vrai, l’incrédulité contemporaine, mais ils s’élevaient avec la même vigueur contre la science catholique des siècles écoulés. Au lieu de la prendre comme base de leur défense et de se laisser diriger par ses principes, chacun se croyait obligé de créer, pour les besoins de cette controverse, une science entièrement nouvelle, et surtout de chercher à découvrir

1. — Trad. du R. P. Sierp, t. I, p. 13.

un fondement nouveau des connaissances humaines. Préoccupés de cette pensée, les apologistes du christianisme ne s'apercevaient pas que leur esprit se laissait égarer précisément par les principes des systèmes qu'ils voulaient combattre."

Pendant que cette voix d'Allemagne (à laquelle nous pourrions joindre celle du Chanoine Stoeckl) réclamait avec une force singulière le retour des doctrines traditionnelles sans d'ailleurs s'opposer à aucun progrès légitime, des voix d'autres pays, presque avec les mêmes accents, faisaient l'éloge de la scolastique et en préparaient la renaissance glorieuse.

Enfant de saint Dominique, fidèle aux enseignements de son Ordre et aux traditions de la catholique Espagne, le cardinal Zéphirin Gonzalez, archevêque de Tolède, né en 1831, mort en 1892, fut l'un des promoteurs les plus convaincus et les plus efficaces de la restauration désirée.

Laissons ici parler quelqu'un qui l'a fréquenté assidûment, le Révérend Père de Pascal. " Gonzalez, dit ce Père ¹, compte parmi les néo-scolastiques les plus éminents de notre temps. Ses *Etudes sur la Philosophie de saint Thomas* comparée avec les principaux

1. — GONZALEZ, *Hist de la Phil.*, t. I (Avant-propos du traducteur).

systèmes de la philosophie contemporaine, sont un ouvrage de premier ordre qui atteste une connaissance étendue des œuvres de l'Ange de l'École et des philosophes modernes ; sa *Philosophia elementaria* est devenue un livre classique dans un très grand nombre d'universités et de séminaires, et son abrégé de Philosophie en espagnol, a pris rang, dans les collèges de la Péninsule, à côté de l'excellent manuel de Balmès, dont il rappelle les meilleures qualités, avec encore plus de précision et plus de sûreté dans la doctrine philosophique. L'illustre prince de l'Église a couronné ses travaux par une *Histoire de la Philosophie*, qui a le grand mérite d'être suffisamment complète, de mettre parfaitement au courant du mouvement de la pensée humaine dans la suite des siècles, et de ne pas se perdre en d'érudites et interminables dissertations''.

Dans cette Histoire, Gonzalez, parlant du mouvement philosophique contemporain en Espagne, mentionne plusieurs auteurs à qui la vérité scolastique est redevable de quelque contribution et de quelque appui ; mais aucun d'eux n'a eu la fermeté de principes et le degré de persuasion thomiste de l'Archevêque de Tolède.

Que dire de la France ?

Nous ne pouvons cacher les immenses ravages qu'y a faits le positivisme, en sacrifiant à l'idole décorée du faux nom de "science" la reine des sciences humaines. Nous ne pouvons taire, non plus, les attitudes antithomistes et anti-scolastiques que lui ont tant de fois inspirées les principes et les méthodes de Descartes et de son école. Néanmoins, nous serions injuste envers cette nation d'élite, si nous ne reconnaissons le concours qu'elle a prêté, dans la personne de plusieurs de ses fils, à l'œuvre de la régénération des idées par la philosophie de saint Thomas.

Laissons de côté, pour être bref, les travaux universitaires très sérieux d'un Ravaisson, d'un Barthélémy Saint-Hilaire, par lesquels fut mieux connue et mieux appréciée la doctrine d'Aristote à laquelle s'apparente celle de l'Ange de l'École. Certains manuels d'auteurs français remirent plus directement en honneur la philosophie scolastique et le thomisme ¹. Goudin fut réédité par l'abbé Roux-Lavergne. Domet de Vorges publia un véritable plaidoyer en faveur de saint Thomas. Et dans le premier volume de *l'Accademia romana di San Tommaso*

1. — Cf. *La vie catholique dans la France contemporaine* (1918) : étude de l'abbé MICHELET.

d'Aquino, l'on peut lire une étude très élaborée de Mgr de la Bouillèrie sur le Verbe : verbe dans l'homme, verbe dans l'Ange, Verbe de Dieu ; d'où il appert que le digne prélat s'était depuis longtemps familiarisé avec les écrits du Docteur Angélique.

D'autre part, dans ses conférences commencées avant 1879, et si fortement imprégnées des enseignements de saint Thomas, le docte Père et orateur dominicain Monsabré, faisait revivre avec éloquence, du haut de la chaire de Notre-Dame, la pensée thomiste.

Remarquons de plus, qu'en 1868, le Concile provincial de Poitiers, sous la présidence de Mgr Pie, recommandait de restaurer la doctrine de l'admirable maître Thomas d'Aquin, de l'enseigner selon la méthode des scolastiques, " comme la plus apte à faire acquérir aux jeunes élèves une science sérieuse." ¹ Et, en 1874, dans une homélie prononcée à l'occasion du sixième centenaire de la mort de l'Ange de l'École, l'illustre évêque de Poitiers laissait tomber de ses lèvres ces paroles très significatives ² : " Saint Thomas d'Aquin a manqué à beaucoup de nos contemporains, y compris ceux-là même qui le nomment avec honneur,

1. — *Ibid.*

2. — *Œuvres*, t. VIII, p. 105.

qui lui empruntent au besoin quelques textes détachés, mais qui ne l'ont pas assez fréquenté pour le connaître, et pour qui sa doctrine comme sa méthode demeurent un livre scellé. La philosophie en particulier n'a su que s'égarer depuis qu'elle ne l'a plus eu pour guide, et elle ne redeviendra digne d'elle-même qu'en reprenant ses traces trop longtemps abandonnées."

Tels étaient aussi les sentiments de Monseigneur Freppel, évêque d'Angers.

Du reste, vers cette époque, rayonnait de plus en plus, jusque sur les collèges et les séminaires de France, le flambeau thomiste tenu, en différents centres, par de hautes personnalités italiennes.

* * *

C'est, en effet, sur le sol même où naquit saint Thomas, que l'on vit se raviver avec le plus de force et le plus d'éclat le culte de ses enseignements et de ses œuvres.

De cette reviviscence merveilleuse dont les écoles d'Italie s'honorent, l'un des premiers et des plus méritants ouvriers, au XIXe siècle, fut le chanoine Sanseverino, décédé prématurément en 1865.

D'abord enclin au cartésianisme, cet esprit, supérieur et loyal, fut amené, par l'étude comparative des systèmes philosophiques

les plus en vue, à se faire une juste idée de la scolastique et du thomisme. Dès lors, toute sa carrière s'orienta vers un but suprême : rétablir la philosophie traditionnelle basée sur les principes d'Aristote et de Thomas d'Aquin. Il fonda, dans ce dessein, une revue doctrinale *Scienza e Fede*, et il écrivit plusieurs savants ouvrages, entre autres, *Philosophia christiana cum antiqua et nova comparata*. D'après Gonzalez, ¹ " cette Philosophie chrétienne de Sanseverino est (malgré quelques défauts) un ouvrage grandiose, solide et consciencieux, dans toute l'étendue du mot ; l'auteur y pose les problèmes philosophiques dans toute leur plénitude, et après les avoir discutés avec une grande abondance d'érudition, il les résout dans le sens de la philosophie chrétienne, ou, si l'on veut, dans le sens de la philosophie de saint Thomas, qui lui sert de boussole même dans les questions secondaires et de moindre importance."

L'œuvre de Sanseverino imprima aux études philosophico-thomistes, sur tout le territoire italique, un vaste essor. Elle tourna vers saint Thomas la curiosité inquiète et l'attention sympathique des penseurs. Elle suscita au Maître immortel, oublié ou méconnu, de nouveaux et très fervents

1. — *Ouv. cit.*, t. IV, pp. 427-28.

disciples, parmi lesquels se sont distingués Signoriello, Talamo et Prisco. Tous ces noms figurent avec honneur dans les cahiers de l'Académie romaine saint Thomas d'Aquin.

Mais un nom qu'on y retrouve beaucoup plus souvent et auquel s'attacha une réputation d'apôtre, c'est celui d'un jésuite vénitien qui, avec son confrère Liberatore, prit une très large part dans le travail de rénovation philosophique du siècle dernier.

Au temps de notre jeunesse cléricale, que de fois n'avons-nous pas vu, soit sur les bords solitaires du Tibre, soit dans quelque rue écartée de Rome, un grave religieux, marchant à pas lents, un livre à la main, tantôt plongé et absorbé dans sa lecture, tantôt le regard chercheur, fixe et profond ! C'était le Père Jean-Marie Cornoldi, très connu des étudiants par des brochures et brochures sorties de sa plume féconde, où l'auteur commentait avec clarté et avec entrain divers textes philosophiques de l'Ange de l'École.

Né en 1822, et entré de bonne heure dans la Compagnie de Jésus, Cornoldi enseigna pendant plusieurs années la philosophie qu'il aimait et vers laquelle sa trempe d'esprit l'inclinait. On a de lui des "Leçons de Philosophie scolastique", publiées d'abord en italien, puis traduites en latin et en fran-

çais : elles dénotent, comme tous ses autres écrits, une intelligence vigoureuse, éprise de la vérité et de la beauté des doctrines thomistes, et dominée par le souci de concilier ces enseignements d'un moine du moyen âge avec les résultats les mieux établis de la science moderne.

L'érudit jésuite n'ignorait pas quelle lourde masse de prétendues oppositions, d'antinomies imaginaires de toute sorte, l'on s'était plu à accumuler entre la scolastique et les sciences si ardemment cultivées de nos jours. C'est derrière ce rempart que l'anti-thomisme dressait ses batteries et alignait ses canons. Ne fallait-il pas monter à l'assaut de cette muraille ? Cornoldi mit sur pied une revue très vivante intitulée la *Scienza italiana*. De concert avec le Dr Travaglini, il organisa une " Académie philosophico-médicale de saint Thomas d'Aquin " dont il fut le directeur ; et cette société mixte groupa autour d'elle plusieurs travailleurs désireux, comme celui dont ils suivaient la bannière, d'acclimater dans les milieux scientifiques les principes et les données de la philosophie thomiste.

C'est vers le même temps que l'éminent dominicain Thomas Zigliara, devenu plus tard Cardinal, rédigeait et livrait au public sa *Summa philosophica* : ouvrage très précieux dont on a loué avec raison le style

châtié, la doctrine abondante, la marche ferme et méthodique, et qui, reçu chez nous il y aura bientôt cinquante ans, imprima dans tant de jeunes âmes canadiennes le goût des choses élevées et l'attachement aux principes.

L'auteur, dans sa préface, déclarait avec une religieuse modestie qu'il lui avait d'abord paru inutile ou du moins inopportun, après les manuels philosophiques très répandus de Sanseverino, de Liberatore et de Gonzalez, de publier le sien, mais que d'autres en avaient jugé autrement. Et il professait sans doute un sentiment d'inviolable fidélité au Docteur Angélique, mais aussi la disposition où il était de ne point fermer les yeux sur ce que des écrivains plus récents ont dit, et de ne refuser la vérité d'aucune main ni d'aucune source. De fait, son livre porte les traces d'une érudition sobre, mais sûre, et qui est comme l'encadrement bien ajusté de la pensée et de l'œuvre thomiste.

Enfin, nous ne voulons pas terminer ce bref aperçu des idées, des travaux et des tendances par lesquels l'opinion publique s'achemina progressivement vers l'encyclique *Æterni Patris*, sans mentionner d'une façon particulière ce que l'on a appelé l'école de Pérouse.

" Depuis longtemps, a écrit le chanoine Didiot ¹, deux hommes du plus haut

1. — *Un siècle* (de 1800 à 1900), p. 402.

mérite, les frères Joachim et Joseph Pecci, s'étaient enthousiasmés pour la *Somme Théologique* et pour la *Somme contre les Gentils*. Ils y trouvaient la solution de toutes les difficultés philosophiques, la réponse à toutes les objections kantistes et positivistes, la base solide de tout progrès spéculatif et moral, la nécessaire et sûre condition du travail théologique, la plus belle et la plus forte de toutes les sciences naturelles et surnaturelles. Ils étaient ravis de la clarté vraiment angélique avec laquelle l'auteur des deux *Sommes* établit l'objectivité du monde et du moi, l'unité substantielle du composé humain, la collaboration des sens à l'intellection et à la volition spirituelles, l'entière légitimité de notre découverte des principes ou des causes par les faits, des essences par les accidents, des puissances par leurs actes, de l'âme par la vie corporelle, de Dieu par le mouvement des choses, de la révélation par le préternaturel, des mystères ou de la grâce surnaturelle par l'acte de foi. Joachim Pecci, dans son palais archiépiscopal et son séminaire de Pérouse, Joseph, dans sa chaire de haute métaphysique à l'université romaine de la Sapience, formaient des hommes et des prêtres par cette doctrine incomparable ; et ils préparaient l'avenir dont Joachim allait bientôt avoir la direction dans l'Église entière. Quand il devint

pape, et Joseph cardinal, on put dire que saint Thomas rentrait avec eux en ce palais apostolique dont il avait été le plus illustre maître aux siècles passés."

Éclipsé par la gloire de son illustre frère et par le rayonnement de la tiare, le cardinal Pecci, malgré plusieurs écrits remarquables, n'a peut-être pas eu, dans l'histoire contemporaine, toute la part de notoriété qu'il méritait.

C'était un prêtre tout ensemble instruit et modeste, très versé dans la connaissance des œuvres de saint Thomas, saisi jusqu'au fond de l'âme par l'intérêt capital de ses enseignements, et profondément convaincu de l'urgente nécessité de les répandre. Appelé par l'Évêque de Pérouse, le futur Léon XIII., à diriger son séminaire (on ne devait lui confier une chaire à la Sapience que plus tard), il profita de l'autorité inhérente à sa charge pour donner aux études thomistes et à la culture scolastique l'impulsion la plus vive. Sous la double influence de sa parole et de son action, comme aussi sous le regard éclairé de l'Évêque, se formèrent de jeunes philosophes et de jeunes théologiens que la Providence destinait à remplir, dès le début de la prochaine administration papale, les fonctions les plus importantes. Il initia, avec une particulière sollicitude, à l'étude et au culte de saint Thomas un

Séminariste très puissamment doué, en qui il discernait déjà l'une des grandes forces intellectuelles de l'Église : François Satolli.

Celui-ci fut ordonné prêtre en 1862, puis chargé, dans le séminaire diocésain, d'un cours de lettres d'abord, et ensuite d'un cours de philosophie : ce qui répondait davantage à la tournure hautement métaphysique de son esprit. Le professeur en prit occasion pour joindre à son enseignement des études philosophiques spéciales. " Une académie de saint Thomas avait été fondée à Pérouse par les soins de Mgr Pecci. L'abbé Satolli s'en montra dès l'origine l'un des membres les plus actifs, et il en devint dans la suite le très zélé directeur. L'académie avait pour but, dans des conférences et des discussions qui se poursuivaient chaque mois, de tirer de l'oubli les doctrines admirables du premier des philosophes, et d'en faire voir l'adaptation merveilleuse aux besoins et aux problèmes de l'âge moderne.

C'est dans ce dessein que l'abbé Satolli composa un manuel de Logique (imprimé seulement en 1884), et qu'il fit paraître une série de brochures philosophiques du plus haut intérêt. L'idée mère de ces brochures, c'est que la philosophie moderne, encombrée de systèmes incohérents et novateurs, a jeté les esprits dans un immense désarroi, et

qu'il faut hâter le jour où la philosophie de saint Thomas, mise en accord avec les sciences expérimentales, dégagera celles-ci du matérialisme grossier qui les dépare, et se parera elle-même d'un nouveau lustre." ¹

François Satolli et Joseph Pecci son maître, furent donc, tous deux, sous les drapeaux de saint Thomas d'Aquin, de nobles et féconds initiateurs de la renaissance scolastique en Italie. Et il est juste d'inscrire leurs noms, au premier plan, dans cette galerie d'hommes très distingués qui, par le caractère génial de leur pensée, la rectitude de leur jugement, leurs labeurs, l'intelligence des dangers et des nécessités de notre époque, secondèrent très efficacement les vues de Dieu dans le déblaiement et la culture préparatoire du terrain où allait germer et grandir, sur la parole même du chef de l'Église, toute une moisson, prodigieusement riche, de doctrines, d'œuvres, d'institutions, de publications, marquées au coin de la plus authentique sagesse thomiste.

1. — Pâquet, *Études et Appréciations. Fragments apologétiques*, pp. 107-108. — En 1880, l'abbé Satolli fut appelé à Rome par le Pape Léon XIII, pour introduire à l'Université de la Propagande l'enseignement de la Somme théologique. Nous avons assisté à son premiers cours, et suivi ses remarquables leçons pendant trois ans.

III

Cette parole solennelle et régénératrice du Chef de l'Église, tout semblait l'appeler, tout la faisait désirer : d'une part, les succès insolents de l'erreur dans les sphères agrandies du rationalisme, du positivisme, et de la libre pensée ; les incertitudes de croyances chrétiennes mal assises ; les indigences et les insuffisances de l'Apologétique, privée, par défaut de fermes notions philosophiques, de ses meilleures chances de victoire ; d'autre part, les travaux des plus lucides penseurs du siècle, où la philosophie traditionnelle émergeait d'ombres fâcheuses, et remontait, grosse de promesses, à l'horizon des écoles.

Le monde paraissait dans l'attente de l'un de ces événements qui redressent ou transforment le cours de l'histoire.

Le 4 du mois d'août 1879, c'est-à-dire dès la seconde année de son pontificat, comme pour poser toute l'œuvre constructive de son règne sur des principes et des fondements inébranlables, Léon XIII fit paraître sa célèbre encyclique de *Philosophia scholastica*. Dans un langage d'apothéose digne des pages les plus glorieuses de la Papauté, il dressa sous les regards de l'univers l'immortelle doctrine de saint Thomas d'Aquin, pour en faire l'objet de toutes les études de fond, le point d'appui et le centre de con-

vergence de tout l'effort philosophique moderne.

C'était, dans le désarroi, le coup de barre qui éloigne le navire des écueils et le préserve du naufrage.

Sur la barque de l'Église assaillie des plus violentes tempêtes, le divin pilote semble parfois sommeiller : *motus magnus factus est in mari, ipse vero dormiebat* ¹. Les croyants effrayés s'agitent, prient, crient au secours : *Domine, salva nos, perimus*. L'heure venue, le Seigneur entend leur appel, commande aux vents et à la mer, *imperavit ventis et mari* ; et le calme de l'espérance rassérène les figures, anime les courages, stimule et reconforte les volontés dans la lutte sans cesse renaissante contre les ennemis du vrai et du bien.

Nous ne dirons pas que la parole du Pape, pourtant si convaincante, dissipa du coup tout malaise et mit fin à toute hésitation. L'on ne remue pas les couches de l'esprit où se sont gravées et superposées les manières de voir et de sentir de nombreuses générations, comme on peut retourner, d'un premier enfoncement du soc de la charrue, les couches du sol. Nous fûmes nous-même témoin, au lendemain du grand acte pontifical, des discussions et des dissentiments

1. — Matth., VIII, 23-26.

qu'il provoqua, au moins quant à sa signification véritable. Et nous pûmes, d'autre part, admirer le travail presque héroïque accompli par certains maîtres, sur qui Léon XIII comptait davantage, pour faire entrer la philosophie et la théologie de saint Thomas dans les cadres de l'enseignement régulier.

Ce travail, Dieu merci, ne fut pas vain. Il a porté et il portera longtemps des fruits inappréciables.

Plus nous relisons l'encyclique *Æterni Patris*, plus nous nous persuadons qu'elle ne traduit pas seulement le génie de l'homme qui l'a signée ; mais qu'elle exprime en termes admirables l'idée profonde de l'Église elle-même, qu'elle rend fidèlement l'écho de la tradition, qu'elle met les écoles qui la suivent, et tous ceux qui s'en pénètrent, en accord avec les plus fortes têtes de l'humanité pensante.

L'OEUVRE FONDAMENTALE DE LÉON XIII ¹

Il y aura exactement cinquante ans demain que fut promulguée l'encyclique *Æterni Patris* par laquelle le grand Pontife Léon XIII, dès la seconde année de son règne, jugeait opportun d'évoquer, sous les yeux du monde chrétien, le caractère, les qualités et les avantages primordiaux de la philosophie scolastique, et de remettre en pleine lumière l'admirable figure du prince des philosophes et des théologiens, saint Thomas d'Aquin.

Le cinquantenaire de ce document, mémorable entre tous, ne pouvait ni ne devait passer inaperçu. De fait, il a provoqué dans les principaux organes de la pensée catholique, dans les journaux, les revues, les chaires d'universités, des éloges très enthousiastes, des observations très pénétrantes et très appropriées.

Pour ne parler que du Canada où les fils de l'Église se montrent toujours si prompts à suivre ses directions, et qui est devenu l'un des meilleurs terrains de culture du thomisme, la célébration du cinquantenaire

1. — Article paru dans le *Devoir*, le 3 août 1929.

a pris un ton de particulière ferveur. Nos centres de haut enseignement se sont fait un religieux devoir de rappeler et de commenter l'œuvre de restauration intellectuelle accomplie par Léon XIII dans cette encyclique de 1879 considérée, très justement, comme la charte féconde des droits de la raison, et comme la règle souveraine des rapports de la Philosophie véritable avec les dogmes de la foi.

On admettra que l'Université Laval se devait à elle-même de prendre une large part dans cette commémoration.

Sous les auspices de notre École supérieure de Philosophie, des admirateurs de la scolastique et de saint Thomas, dans une série de cinq conférences, se sont efforcés d'offrir au public un exposé fidèle des différentes phases ou mieux des différents aspects de la renaissance thomiste.

L'un d'eux en a signalé la préparation dans les écrits et les doctrines d'hommes illustres du siècle dernier : travaux précieux, vraiment providentiels, qui présageaient le grand acte pontifical et y acheminèrent peu à peu les esprits.

Un second s'est appliqué à faire voir combien cet acte de Léon XIII, dans l'état de désarroi où se débattaient les écoles et les systèmes, répondait aux besoins intellectuels les plus pressants de l'ère moderne.

Un troisième s'était donné pour tâche de dégager de l'encyclique célèbre la substance de ses enseignements, et de proposer à notre admiration les mérites supérieurs de la scolastique si génialement représentée par saint Thomas : ce qu'il a fait avec une rare compétence.

Montrer jusqu'à quel point les prescriptions de la lettre solennelle *Æterni Patris*, considérée en elle-même et dans les actes pontificaux subséquents qui s'en inspirèrent, ont force obligatoire et valeur impérative, fut l'objet d'une quatrième et très opportune conférence.

Puis enfin un cinquième conférencier assumait l'agréable rôle de recueillir les échos les plus retentissants de la parole papale, et de promener ses auditeurs à travers les foyers d'instruction philosophique et théologique, les plus renommés et les plus dociles aux enseignements et aux directions du Saint-Siège.

Dans une allocution remarquable par la doctrine et l'à-propos, l'éminentissime cardinal-archevêque de Québec voulut bien souligner l'importance de la célébration à laquelle on venait d'assister, et qu'il avait daigné rehausser de sa présence. Il fit, entre autres remarques, cette réflexion très judicieuse : " En ces derniers temps, on a célébré avec autant d'éclat que de raison

le 25e anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum*, considérée à juste titre comme la charte catholique du monde du travail. Mais, si noble et si important que soit ce document de la sagesse pontificale, la direction imprimée aux études philosophiques par le génie de Léon XIII n'est-elle pas d'une portée infiniment plus haute et plus étendue? Dans le premier cas, il s'agit d'une question particulière et de règles pratiques données pour une province de l'activité humaine ; dans le second, on traite des principes supérieurs qui doivent gouverner l'universel empire des opérations intellectuelles et morales ici-bas."

Nous avons, dans ces paroles, la raison profonde du rang d'honneur qu'occupe, parmi les disciplines de l'esprit, la philosophie digne de ce nom, et de l'importance exceptionnelle du document par lequel le Chef de l'Église, l'œil fixé sur les doctrines thomistes, s'est employé à raffermir les bases et les assises de tout l'édifice de la pensée.

C'est pour marquer cette transcendance de l'œuvre merveilleuse de saint Thomas d'Aquin, si opportunément louée et recommandée par Léon XIII et ses successeurs, que l'on a organisé à Rome, il y a quelques années, d'abord une Semaine thomiste, puis un Congrès thomiste. Semaine et Congrès

où les questions les plus graves et les plus ardues furent étudiées et résolues, par des maîtres réputés, en conformité des enseignements, bien définis, de l'Ange de l'École.

Il est indéniable que, pendant les cinquante ans qui ont suivi l'acte magistral de Léon XIII sur le relèvement des études scolastiques, la philosophie et la théologie ont pris un essor immense ; que les fondements de la foi et l'intellectualisme des dogmes ont été plus solidement établis ; que les textes de saint Thomas ont été scrutés, fouillés pénétrés, avec une passion du vrai, une curiosité et une avidité de l'intelligence inconnues de la plupart des siècles antérieurs ; et qu'à la lumière de ces recherches plus sérieuses, de ce travail plus intense, de cette critique avertie et de bon aloi, la véritable pensée du Docteur Angélique n'a cessé de grandir, et qu'elle jouit présentement d'un prestige, d'une autorité qu'aucun autre penseur chrétien ne possède au même degré.

Ce vaste mouvement intellectuel vient à son heure.

Le progrès des sciences, l'étendue de l'instruction, la multiplication des écoles, la pléthore toujours croissante des théories et des opinions, jettent chaque jour dans le creuset où s'élaborent les destinées du savoir humain et l'avenir doctrinal du monde,

des éléments extrêmement variés et souvent contraires. Au milieu d'un tel conflit d'idées, d'un tel amas de matériaux, c'est par le moyen de principes philosophiques sûrs et pleinement en accord avec les données de la foi, que la vérité s'éprouve, s'épure et se reconnaît. Ces principes nous sont fournis par la science objective et traditionnelle des grands maîtres, notamment par les écrits immortels de saint Thomas.

Aussi l'Église a-t-elle cru devoir assigner à ce saint docteur, dans sa législation sur l'enseignement sacré, une place à part. C'est de lui, et de lui seul, qu'il est dit, au canon 1366 du Code de Droit Canonique, que "les professeurs de séminaires sont strictement tenus de suivre sa méthode, ses principes et sa doctrine".

Cette prescription bien précise, conforme du reste aux enseignements séculaires des Papes, durera aussi longtemps que le Code lui-même. Dans toutes les crises de l'intelligence et à tous les moments de l'histoire, tous les esprits en proie au doute, et troublés par la hardiesse de systèmes novateurs, pourront trouver, dans les ouvrages de l'incomparable Thomas d'Aquin, la boussole qui oriente la course, le phare qui illumine la voie.

Remercions Dieu d'avoir donné à son Église un Pape aussi docte, aussi hautement

inspiré que Léon XIII, et bénissons Léon XIII lui-même d'avoir donné au monde, dans son encyclique *Æterni Patris*, une direction aussi lumineuse, aussi large et aussi féconde que celle qui y est contenue, et dont sont appelées à bénéficier, toutes les générations, toutes les écoles et toutes les sciences.

JOURNÉES THOMISTES

Au Très Révérend Père

Benoît MAILLOUX, O.P.

Régent des Etudes,
Collège Dominicain,
Ottawa.

Très Révérend Père,

En acceptant la présidence d'honneur, que vous avez bien voulu m'offrir, des Journées thomistes organisées par vos soins et qui vont bientôt s'ouvrir, j'avais espéré pouvoir me rendre chez vous, le temps venu, et prendre part, en personne, à ces assises solennelles qui ont pour but de commémorer une date très importante dans la vie doctrinale de votre famille religieuse.

L'état actuel de ma santé, — de la santé de quelqu'un qui, vous le savez, n'est plus jeune, — trompe malheureusement mon désir.

J'aurais été, certes, particulièrement heureux de voir se dérouler sous mes yeux le programme si riche que vous m'avez fait connaître, et dont, par le choix des orateurs et la mention des sujets d'étude, je me

représente aisément d'avance tout le substantiel intérêt.

Permettez-moi, mon très Révérend Père, de vous dire avec quelle sincérité de cœur je vous félicite d'avoir préparé cette belle manifestation intellectuelle, et combien, en même temps, j'apprécie la très large part que nos compatriotes dominicains ont prise dans le mouvement thomiste grandissant, dont notre pays, depuis surtout l'encyclique *Æterni Patris*, est le théâtre.

Par les activités intelligentes de votre Collège et de votre Institut d'Études médiévales, par le concours précieux que vous apportez, vous et vos frères en religion, aux travaux de l'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, par l'enseignement dont vous faites bénéficier nos Universités, par les ouvrages que vous publiez, par les conférences que vous donnez, par les revues que vous alimentez, vous constituez une force dont votre Ordre a le droit de se glorifier, qui honore notre clergé et notre Église, et sert les intérêts de toute la société canadienne.

* * *

Et en cela, Très Révérend Père, vous vous montrez bien fidèle à une grande et glorieuse tradition.

Dans sa lettre écrite en date du 6 mars 1934 à l'occasion du VIIe Centenaire de la Canonisation de votre Fondateur, Sa Sainteté Pie XI marque la haute et noble mission des Frères Prêcheurs : " Parmi tant de fils éminents de saint Dominique, qui se signalèrent par leur science et leur vertu, nous ne pouvons, dit le Saint-Père, passer complètement sous silence ces très saints et très savants personnages qui furent Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, dont le premier a été honoré dernièrement par Nous même du titre de Docteur de l'Église, et le second, prince de la théologie sacrée, fut choisi comme patron céleste de toutes les écoles catholiques par le Pape Léon XIII, d'immortelle mémoire." Et Pie XI ajoute : " Nous n'avons garde d'oublier ici Thomas de Vio, cardinal de la Sainte Église Romaine, appelé Cajetan."

Décrire le rôle joué, au cours des âges, par les Dominicains dans le double domaine philosophique et religieux, serait en quelque sorte faire l'histoire de la philosophie et de la théologie depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Et quelles pages, aussi vivantes que pleines, se dérouleraient devant nos regards !

De par les dispositions de la divine Providence et la volonté de l'Église, l'Ange de l'École, saint Thomas, doit être, on le sait,

considéré comme un Docteur "commun", suscité pour l'enseignement de tous. Et cette vérité, nous sommes heureux de le dire, a pu être très fréquemment comprise, interprétée et fécondée en dehors même de la famille dominicaine. Toutefois, c'est bien surtout dans le sein de cette grande famille religieuse, comme en un sanctuaire spécialement ouvert au culte du savoir et à la solidarité rationnelle, que la ferveur thomiste s'est conservée et perpétuée.

Outre les Maîtres déjà mentionnés, évoquerai-je ici quelques noms parmi les plus fameux : les Jean Capreolus, les Silvestre de Ferrare, les Vittoria, les Jean de Saint-Thomas, les Gonet, les Billuart ; puis, au siècle dernier, les Zigliara et les Gonzalez ; puis encore, plus près de nous, les Gardeil, les Garrigou-Lagrange, les Merkelbach ? Nous ne parlons pas des célèbres orateurs sacrés, les Lacordaire, les Monsabré et les Janvier, qui portent des noms si glorieux, et qui se sont si hautement inspirés des fortes doctrines de saint Thomas d'Aquin.

Dans un Bref du 7 novembre 1907 au Père Pègues, auteur bien connu d'un Commentaire français littéral de la "Somme", Pie X félicitait le Révérend Père de s'appliquer à mieux faire connaître l'œuvre par excellence de saint Thomas, "cet ouvrage qui, en théologie, est l'œuvre royale, et qui,

aujourd'hui plus que jamais, est d'une actualité suprême."

En plusieurs centres universitaires très réputés professent des docteurs dominicains nourris à l'école de l'Angélique Maître, et dont l'influence, par la valeur de l'enseignement, par le renom des institutions et la provenance des élèves, rayonne sur le monde entier.

* * *

Le travail doctrinal qui se fait chez nous par les fils de saint Dominique, ne dépare sûrement pas celui que l'on voit s'accomplir, pour le bien de la science et à l'honneur de la Sainte Église, dans les foyers thomistes de la vieille Europe.

Et à l'aube des journées intellectuelles organisées pour célébrer le 25e Anniversaire de la fondation officielle du Collège dominicain d'Ottawa, il m'est très agréable de rendre hommage au souci de haute culture dont les chefs de cette institution sont animés, et au labeur fécond, assidu, qui en a assuré les remarquables développements.

Je fais des vœux, mon Révérend Père, pour que cette Fête de l'intelligence et du savoir obtienne tout le succès désirable. Et j'exprime non seulement l'espoir, mais la conviction qu'elle déterminera, dans la

marche des études supérieures canadiennes, un nouvel élan vers de solides progrès, en même temps qu'elle confèrera à votre maison déjà si méritante, un nouveau titre de gloire.

Veillez agréer, Très Révérend Père, pour vous-même et vos distingués confrères, l'assurance de ma sincère estime, et l'expression de mes sentiments religieusement dévoués en Notre-Seigneur et Saint Thomas d'Aquin.

Louis-Ad. PÂQUET, ptre.
Séminaire de Québec,
le 23 mai, 1935.

ÉTUDES THÉOLOGIQUES ¹

L'on connaît le très grave document adressé par le Saint-Siège, sous le titre de Constitution Apostolique *Deus scientiarum Dominus*, au monde universitaire catholique, et destiné à orienter les Facultés ecclésiastiques dans la voie d'études plus vastes, plus érudites, plus approfondies.

L'Université Laval qui, dès l'apparition de l'encyclique *Æterni Patris* sur la restauration thomiste, se fit un devoir et une joie de prendre pour guide, en philosophie et en théologie, l'Angélique Docteur saint Thomas, notre Université, dis-je, n'a pu que se réjouir de voir les directions doctrinales de Léon XIII confirmées, précisées et même amplifiées par Sa Sainteté Pie XI.

Maîtres et élèves, directeurs et dirigés, nous voulons tous entrer le plus intimement possible dans la pensée du Pape.

C'est une pensée éminemment glorieuse pour l'Église, souverainement féconde pour la science, et d'où la société entière retirera d'incalculables avantages.

Sous l'impulsion de Rome, un immense

1. — Considérations faites par l'auteur, en 1935 et 1936, en qualité de doyen de la Faculté de Théologie de l'Université Laval.

mouvement intellectuel ébranle toutes les écoles chrétiennes.

Non seulement les bibliothèques dilatent leurs cadres, et enrichissent leurs rayons d'éditions soignées, annotées, et de publications nouvelles ; mais surtout les esprits, obéissant à une curiosité plus grande, se meublent chaque jour de notions et d'informations empruntées aux meilleures sources, et qui aiguïsent l'appétit du savoir.

La science théologique, si haute, si transcendante, et qui rayonne de tant de foyers, notamment des chaires romaines, en faisceaux chargés de lumière, cette science se place, de sa nature même, à la tête des disciplines par lesquelles l'œuvre supérieure de l'intelligence humaine s'accomplit et s'ennoblit. Et plus elle se développe dans toutes les directions du vrai, mieux l'on parvient à saisir le sens des dogmes ; et mieux aussi l'on est préparé pour les commenter et pour les défendre contre les assauts de l'erreur.

La théologie ouvre à l'esprit d'infinies perspectives. Elle l'introduit au seuil même de la Divinité. Elle l'établit dans la possession et dans la jouissance de certitudes qui sont sa satisfaction suprême. Elle lui découvre des beautés, des sublimités, immatérielles sans doute, mais auxquelles ni le spectacle et les perfections de l'univers,

ni les progrès et les manifestations de l'art le plus accompli, ne sauraient être comparés.

Et par cela même qu'elle applique à l'objet connaissable le plus élevé des méthodes et des considérations vraiment scientifiques, cette science allume, sur les sommets, le phare de vérités générales rigoureusement sûres, d'autant plus fermes qu'elles s'appuient en définitive sur les données de la foi, d'autant plus utiles et d'autant plus précieuses qu'elles nous permettent de promener les clartés du flambeau divin sur toute créature, sur toute conception humaine, sur tout mouvement et tout groupement social.

* * *

On ne saurait donc trop se féliciter de ce que notre souverain et vénéré Pontife Pie XI, d'accord en cela avec ses immortels prédécesseurs, ait dressé devant les Facultés théologiques un idéal où les meilleures ambitions doivent tendre.

Dogme, morale, droit, histoire, relations et connexions philosophiques : tout, dans ce programme, sollicite, de la part de l'intelligence, un effort soutenu qui sache remonter aux sources, explorer les causes, qui scrute avec attention les virtualités et, en elles, toutes les conséquences que l'œil avide peut atteindre.

Le Pape, — et notre Éminentissime Archevêque-Chancelier n'a pas manqué de faire écho à sa parole, — le Pape veut que fleurissent, dans les Universités, le culte et la culture d'une science supérieure.

Il est vrai, la supériorité intellectuelle, comme celle des monts altiers, se dégage du niveau commun par degrés. Et c'est en général, sauf certains rebondissements très rares du génie, c'est par étapes échelonnées que l'on s'élève jusqu'aux cîmes.

D'autre part, nous avons toujours cru que la valeur intrinsèque d'un enseignement se mesure moins à l'abondance des textes où la main fiévreuse court et s'agite, qu'à l'orthodoxie, solidement établie, des doctrines, qui forment la richesse stable, immobilière, du savoir, et la saine et substantielle nourriture de l'esprit.

Du reste, c'est le désir de Rome que la fidélité aux principes et aux méthodes rationnelles et traditionnelles de l'Ange de l'École n'empêche pas le théologien, dans ses recherches de la vérité, de faire appel aux ressources subsidiaires, — archéologiques, historiques, critiques, — si ardemment exploitées de nos jours.

L'Université Laval, Dieu merci, s'est toujours fait scrupule d'obtempérer à toutes les directives du Saint-Siège. Et ce n'est pas sans un empressement joyeux que sa

Faculté de Théologie s'est engagée dans les voies tracées par la récente Constitution Apostolique. Romaine d'esprit et de cœur, cette Faculté, très vivante, entend bien ne s'appuyer sur les principes et les certitudes du passé que pour y trouver un point d'appui nécessaire à l'élan vigoureux requis par les nécessités nouvelles.

Le travail est commencé.

Il se poursuivra avec entrain, et aussi, nous l'espérons, avec un succès croissant, dans la mesure où le recrutement de notre personnel enseignant, basé à la fois, comme le demande la Sacrée Congrégation des Séminaires et des Universités, sur le nombre et sur les aptitudes, pourra le permettre.

Nous n'avons jamais envisagé l'avenir avec une plus légitime confiance.

* * *

Conformément aux nouveaux statuts de l'Université Laval approuvés récemment par le Saint-Siège en exécution des Règles que la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités a promulguées, nous avons institué en théologie deux séries de cours.

Une première série, dite " séminaristique ", porte sur les matières que les élèves du Grand Séminaire, comme tels, sont tenus d'étudier, et que le Code de Droit Canonique

prescrit. Remarquons, — tant l'Église souhaite que les clercs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, reçoivent une formation doctrinale complète, — remarquons, dis-je, que le Code (can. 1366) non seulement propose, mais impose une façon d'enseigner qui fasse connaître à fond, en philosophie et en théologie, la pensée véritable de saint Thomas. " Il est, dit Sa Sainteté Pie XI dans sa magistrale encyclique sur le *Sacerdote Catholique*, ¹ il est d'une suprême importance que les futurs prêtres, après une solide formation classique, soient initiés et entraînés à la philosophie scolastique *selon la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique*. Cette philosophie de tous les temps, *philosophia perennis*, comme l'appelle notre grand prédécesseur Léon XIII, leur est nécessaire pour approfondir le dogme ; en même temps, elle les prémunit efficacement contre les erreurs modernes, quelles qu'elles soient, en rendant leur esprit apte à distinguer nettement le vrai du faux."

Le Pape avait dit auparavant combien profonde, surtout de nos jours, doit être la science de la foi et de la morale catholique.

Cette direction, si claire, si formelle, et

1. — Lettre *Ad Catholici Sacerdotii fastigium*, 20 déc. 1935.

que ni le scepticisme railleur ni l'obtus bétisme ne sauraient entamer, prend une signification singulièrement plus forte, lorsqu'il s'agit de cours destinés à préparer les candidats aux grades universitaires.

Dans cette seconde série de leçons dites "académiques", le professeur fait mouvoir tous les ressorts de l'enseignement supérieur, tels que marqués et exigés par la Constitution Apostolique *Deus scientiarum Dominus*. Étude des textes, pénétration de leur contenu jusqu'à la moelle, disciplines principales et disciplines auxiliaires, historiques, bibliques, archéologiques, soutenances, exercices pratiques, toutes les ressources et toutes les méthodes par lesquelles l'esprit des étudiants est introduit en plein domaine de la vie scientifico-théologique, sont exploitées, utilisées, mises diligemment en œuvre et en valeur, sous la lumière des principes de saint Thomas. Il résulte de là une sorte de fermentation intellectuelle d'où naît l'amour croissant du travail, la noble appétence d'un savoir de plus en plus étendu, la pieuse ambition, pour l'élève, d'élargir ses horizons, et de hausser le niveau de ses connaissances jusqu'aux nécessités de la vocation spéciale assignée par la Providence à certains représentants du sacerdoce.

Puisé à son plus authentique foyer, ce thomisme porte en lui-même toutes les

caractéristiques les mieux faites pour répondre aux directions de l'Église en actionnant fortement l'intelligence, en stimulant avec vigueur ses opérations les plus hautes, en transfusant dans ses propres concepts les conceptions fécondes de saint Thomas, et en l'associant par divers contacts au mouvement vital, si général, de la pensée humaine.

* * *

On admettra, je l'espère, que notre Faculté de Théologie s'efforce vraiment, et très consciencieusement, de répondre le mieux possible aux vues du Siège Apostolique ainsi qu'aux légitimes espérances de l'université Laval et de son Grand et très docte Chancelier.

A PROPOS D'UNE CONFÉRENCE ¹

Le 14 novembre dernier, s'ouvraient à Rome, avec un éclat inaccoutumé, les cours de la grande Université dominicaine, l'*Angelico*.

Devant un auditoire d'élite, composé de cardinaux, de prélats, de supérieurs d'Ordres, de recteurs de Séminaires et d'Universités, de professeurs de théologie et de philosophie et de leurs élèves, l'Éminentissime Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, Grand Chancelier de l'Université Laval, après sa tournée triomphale de France où il avait prononcé tant de discours remarquables et recueilli tant d'applaudissements, prenait de nouveau, et très solennellement, la parole.

La ville même des Papes où il venait d'arriver, le milieu universitaire qui l'accueillait, la valeur intellectuelle des auditeurs accourus pour l'entendre : tout invitait l'éminent orateur à développer un sujet de haute doctrine. C'est ce qu'il fit. Et jamais, à coup sûr, Son Éminence ne parla sur un

1. — Article paru dans le journal le *Devoir*, le 15 février 1936.

théâtre plus imposant, ni d'une tribune plus élevée, ni avec une telle maîtrise.

Dans ce discours, dont la revue *Angelicum* de janvier nous apporte le texte complet, l'esprit, à la fois si pénétrant et si compréhensif, de notre vénéré Cardinal-Archevêque se déploie en toute sa transcendance. Il touche, d'un coup d'aile assuré, aux problèmes les plus importants et les plus délicats. Il atteint sans effort jusqu'aux sommets très lumineux d'où la vérité rayonne sur les écoles et sur le monde.

* * *

Sous le titre inspirateur *Ite ad Thomam*, c'est toute la question, — question certes primordiale, — de la restauration et de l'orientation des études thomistes que traite le Cardinal Villeneuve ; et sa parole, extraordinairement avertie, nous offre, là, une vaste et admirable synthèse des enseignements pontificaux et des vues de nos plus solides penseurs catholiques sur saint Thomas et son œuvre.

Trois choses, en particulier, nous frappent dans cette conférence : tout d'abord, l'envergure des aperçus historiques par lesquels se déroulent sous nos yeux les vicissitudes du thomisme, ses progrès et ses déclin, ses luttes et ses triomphes. On voit défiler tour à tour, d'un côté, les Chefs de l'Église

depuis Jean XXII jusqu'aux Pères de Trente, jusqu'à Pie V, Léon XIII et Pie XI, dont la voix est unanime à saluer en Thomas d'Aquin le prince incomparable de la doctrine ; de l'autre côté, divers fabricants de systèmes suspects, de philosophies erronées, Descartes, Kant, Rosmini, Bergson, les coryphées du modernisme, que la pensée thomiste atteint et condamne.

En second lieu, dans le discours inaugural du 14 novembre, nous nous plaisons à admirer l'énonciation courageuses des idées et des formules par lesquelles l'orateur traduit son sentiment sur certains points d'importance majeure : nous voulons parler, notamment, de la question des vingt-quatre thèses promulguées, en 1914, par la Sacrée Congrégation des Études, comme étant l'expression de la doctrine philosophique authentique de saint Thomas ; thèses qui suscitèrent d'âpres polémiques, mais " que l'on doit proposer comme de sûres normes directrices "selon une déclaration explicite du Saint-Siège.

Nous voulons parler encore des textes canoniques très formels (589 et 1366), lesquels prescrivent aux maîtres des étudiants religieux et clercs " de les former selon la méthode, la doctrine et les principes de l'Angélique Docteur, et de s'y tenir religieusement ". Pas de discussion possible. Citons les paroles si fermes de Son Éminence:

“ Dans une législation faite pour les siècles comme celle du Code de droit canonique, qui a recueilli toute la sagesse disciplinaire du passé et des expériences vingt fois séculaires, l'Église ne saurait parler provisoirement ni avec légèreté ; ses formules sont définitives, quand il s'agit de points aussi capitaux que ceux de la formation de ses clercs, de la doctrine à leur servir. Ses paroles sont esprit et vie. L'Esprit divin, qui l'anime en son gouvernement comme en son infaillible magistère, la retiendrait de conduire les intelligences à une école dangereuse ou incertaine. Si l'Église est thomiste, c'est parce que Dieu le veut. Aussi bien, les exégètes trop avisés ou débonnaires, les jongleurs de commode épikie, s'useront-ils les dents avant d'avoir rongé un texte dur et clair à l'égal du diamant.”

Dans la conférence de l'*Angelico*, nous remarquons en troisième lieu l'autorité singulière, faite de persuasion profonde et de limpide conception, avec laquelle l'orateur s'exprime et s'affirme. On sent que celui qui parle possède à fond son sujet ; que ce n'est pas un discoureur improvisé, mais un docteur mûri par l'enseignement, par de fortes études et des méditations prolongées, en même temps qu'un héraut de la sainte Église dont le verbe, clair et fidèle, retentit avec toute la liberté du langage apostolique.

* * *

Les Canadiens, — et il y en avait plusieurs, — présents à la conférence que nous signalons ici, n'ont pu entendre, dans une occasion aussi solennelle, notre très distingué Cardinal-Archevêque, sans ressentir une vive émotion et une légitime fierté nationale.

Ils ont été heureux de constater avec quelle aisance parfaite l'intelligence canadienne, telle qu'incarnée en l'ancien professeur d'Université, devenu Primat de l'Église catholique au Canada, peut se mouvoir dans les plus hautes sphères de l'intellectualité, et y tracer, devant le public le plus éclairé, un sillon de lumière digne des plus illustres foyers de la science sacrée.

Cette manifestation doctrinale, très brillante, nous honore hautement. Elle nous invite aussi à rappeler que, de bonne heure, nos maisons d'enseignement sont entrées dans la voie indiquée par les Papes, surtout par Léon XIII dans l'encyclique *Æterni Patris*, et que, malgré l'insuffisance de leurs ressources et le nombre trop restreint de professeurs compétents, elles ont fait une œuvre très méritoire et qui va progressant chaque jour.

A cette œuvre (l'Éminentissime Cardinal Villeneuve s'est plu à le noter) collabore, dans les cadres de son action, notre jeune

Académie Saint-Thomas d'Aquin. Chaque année, on le sait, sous les auspices de cette société, des études de doctrine, philosophiques ou théologiques, se font, qui démontrent quel large courant de vie thomiste circule et se développe dans les organes de la pensée canadienne.

Confiante en ses destinées, notre association poursuit résolument ses travaux. Et elle le fera, désormais, avec d'autant plus d'entrain que son premier Président, à la suite du retentissant discours de Rome, sur la demande expresse de Pie XI, a été nommé membre d'honneur de la célèbre Académie romaine Saint-Thomas d'Aquin, et que ce nouveau titre ajoute encore au prestige très grand et universellement reconnu qui s'attache au nom de notre actuel Cardinal-Archevêque, et dont Son Éminence couvre, en la patronnant, l'institution académique de son pays.

LEÇONS DE MAÎTRE ¹

Nous devons féliciter l'université d'Ottawa de la bonne fortune qu'elle a eue, de pouvoir insérer dans ses éditions où figurent déjà des noms très réputés, un ouvrage dû à la plume singulièrement autorisée de Son Éminence Révérendissime le Cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne. ²

Cet ouvrage, vivement désiré, et dont l'apparition nous réjouit fort, se compose de six discours ou conférences, ayant pour objet central le thomisme, et qui dénotent chez l'auteur une volonté ferme, appuyée sur les plus solides motifs, de pousser les intelligences, à la clarté des enseignements si lumineux de saint Thomas d'Aquin, vers la supériorité.

Aucun esprit canadien n'est entré plus avant que le cardinal Villeneuve dans la pensée véritable de l'auguste rédacteur de l'encyclique *Aeterni Patris*, et aucun, non plus, n'a donné, chez nous, aux études

1. — Article paru, en substance, dans l'*Action Catholique*, 30 mai 1938.

2. — *Quelques Pierres de Doctrine* par Son Éminence le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, O. M. I., archevêque de Québec. — Volume in-12 de 224 pages (Ottawa).

thomistes, avec plus d'autorité et plus de compétence, une plus vigoureuse impulsion.

Doué d'un intellect où une puissance de pénétration et de compréhension merveilleuse s'allie à une grande rectitude de jugement, notre Éminentissime Cardinal est un penseur, avide de recherche, affamé de vérité. Il aime, non par un vain désir d'innover qu'il n'a pas, mais pour la noble joie, qu'il ambitionne, d'offrir aux regards certaines formes inaperçues du savoir, il aime à retourner, d'un coup de soc plus profond, des sillons déjà tracés, à en ouvrir, dans le même champ de culture, de nouveaux. Il n'hésite pas à affronter les problèmes les plus ardues. Il se plaît à scruter d'un œil très attentif les questions les plus élevées et aussi les plus fécondes en utilités intellectuelles et sociales.

Il trouve, à la fois, sa satisfaction et son honneur à faire surgir des profondeurs du sol ce qu'il appelle modestement " quelques pierres de doctrine ", ce que d'autres appelleraient volontiers de richissimes filons de science et des trésors de sagesse.

* * *

On se rappelle quel retentissement eurent, en divers centres, les études et conférences doctrinales livrées ici au public par Son

Éminence, et jusqu'à quel degré de salubre émotion elles impressionnèrent les auditoires d'élite devant lesquels elles furent prononcées. L'une d'elles eut même l'insigne privilège de porter jusqu'aux oreilles de Rome, dans une circonstance exceptionnellement solennelle, l'écho fidèle du thomisme canadien le plus vivant et le plus authentique.

C'est dire quelle place prépondérante, capitale, prend l'ouvrage du Cardinal Villeneuve dans la littérature philosophico-théologique contemporaine.

La somme des richesses issues jusqu'ici des facultés ecclésiastiques de notre pays, n'a encore, sauf quelques exceptions très louables, rien d'enthousiasmant. Les talents font-ils défaut? Travaille-t-on avec assez d'ardeur, avec assez de constance? Redoute-t-on la publicité, la critique? L'exemple donné de haut par celui qui, au milieu des occupations les plus graves, des soucis très absorbants, inhérents au gouvernement d'une Église et d'une Église mère, réussit à mettre sur pied une publication de première valeur, cet exemple magnifique, qu'on ne saurait trop louer, portera sûrement ses fruits.

Nous savions, certes, avec quelle aisance notre très distingué Cardinal Villeneuve, ancien professeur de l'université d'Ottawa et l'un des membres fondateurs de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin, nous

savions avec quelle aisance, avec quelle maîtrise cet esprit éminemment philosophique peut manier les idées, et quelle juste conception il a su se faire, de bonne heure, des doctrines et des écrits admirables de l'Ange de l'École.

Le livre qu'il vient de publier le proclame plus hautement que nos humbles paroles ne pourraient le faire.

Par ses pages tout ensemble si pleines et si lucides, cet ouvrage constitue un éclatant hommage à l'intellectualisme rayonnant de notre race.

Nous y voyons, de plus, un vif et efficace stimulant pour nos ouvriers de la plume ; une direction bien propre à les détourner de travaux futiles et sans portée, et à leur marquer l'importance de travaux plus nobles ; un flambeau souverainement apte à les éclairer et à les guider.

* * *

Ajoutons, — pour compléter cette trop brève appréciation, — une dernière remarque.

Parmi les " Pierres de Doctrine " présentées aux lecteurs, avec une véritable supériorité de touche et de vues, par l'Éminentissime Cardinal Villeneuve, il en est une sur laquelle il arrive souvent que l'œil glisse rapidement, mais qui n'en possède pas moins un prix inestimable.

Nous voulons parler de la haute spiritualité de l'Ange de l'École louée par Son Éminence.

Dans une de ses études si pénétrantes, l'Archevêque-auteur s'applique à nous montrer en saint Thomas d'Aquin " le Docteur Mystique ", mystique par son enseignement, mystique par sa vie ; et, après nous avoir fait admirer en lui l'influence élevante de la charité et des dons du Saint-Esprit, il résume sa pensée en disant (p. 35) :

L'on nous propose tous les jours, non sans raison, de pénétrer la science du docteur ; ajouterai-je qu'il nous incombe plus encore de pénétrer sa conduite. On exalte son génie ; je voudrais exalter plus encore sa vie. On nous le montre étudiant et travaillant ; regardons-le prier. On veut qu'à son exemple nous apprenions la philosophie et la théologie ; à son exemple, soyons dociles surtout à l'Esprit-Saint qui travaille en nous.

Nous ne saurions mieux clore que par cette citation, les notes trop pâles que l'on vient de lire, et où s'exprime un jugement trop imparfait sur le très remarquable ouvrage dont s'est enrichi, par la plume d'un Prince de l'Église, notre patrimoine intellectuel.

II

L'action divine dans la vie des peuples

LA PHILOSOPHIE ¹

DE L'HISTOIRE

ET BOSSUET ²

Parmi les objets si divers sur lesquels s'exerce l'activité de l'esprit humain, l'histoire est peut-être un de ceux qui offrent le plus d'attrait. Cela tient sans doute au caractère particulier qui la distingue.

Tandis que les autres sciences concentrent leurs travaux sur des matières indépendantes de la volonté humaine ou se chargent de lui exposer ses devoirs, l'histoire, elle, s'applique à retracer ce que l'homme a pensé, voulu et fait. Sa sphère est aussi vaste que notre action, aussi changeante que les mouvements de notre liberté, aussi haute et aussi profonde

1. — Nous donnons ici au mot " philosophie " le sens qu'on lui attribue lorsqu'on parle d'un genre supérieur et hautement scientifique de l'histoire, et nous voulons signifier par là l'intelligence des causes qui dominent et éclairent les faits historiques, et que la philosophie chrétienne, s'inspirant de la théologie, met sous nos yeux.

2. — Le *Discours sur l'histoire universelle*, dont l'auteur est appelé par Léon XIII lui-même, faisant écho à la voix commune, " l'Aigle de Meaux " (*Lettre au clergé de France*, 8 sept. 1899), a toujours été considéré comme un des chefs-d'œuvre de la pensée française. — L'étude que nous publions en ces pages fut présentée à la Société Royale en mai 1928.

que l'influence même du génie. L'homme n'est pas seulement l'architecte des monuments, écrits ou sculptés, destinés à commémorer le passé des peuples. Lui-même, par la multiplicité de ses actes, en fournit et en fabrique, pour ainsi dire, les matériaux ; et ces pierres éparses, semées sur la route d'une génération disparue, sont bientôt recueillies, avec un soin jaloux, par la génération qui se lève. La main de l'historien les relie, les façonne, les ajuste, pour en former l'édifice durable de la science historique.

Ce caractère même, en étendant le rôle de l'histoire au delà d'une agréable spéculation, contribue à lui donner un but éminemment pratique, et à en faire l'une des branches les plus utiles des connaissances humaines. A qui, en effet, l'histoire ne profite-t-elle pas ? Tous ont besoin des fortes leçons du passé. La funeste expérience des uns, les nobles et généreux exemples laissés par les autres, sont autant de voix éloquentes bien propres à nous apprendre, avec le secret d'une bonne vie, ce qui assure la félicité spirituelle et même la prospérité temporelle.

Ce rôle élevé, l'histoire le remplit d'autant mieux qu'elle ne se contente pas d'être un simple recueil de noms et de dates, mais qu'elle aspire à la dignité d'une discipline où, moyennant l'usage combiné de l'analyse et de la synthèse, la constatation des événe-

ments s'éclaire par l'étude de ce qui les a produits.

C'est ce qui ,principalement, en fait la noblesse et la valeur ; et c'est à ce titre surtout qu'elle s'impose à la considération des esprits cultivés, notamment de ceux que la Providence prépose au gouvernement des sociétés. Pleine d'intérêt pour l'intelligence du savant, elle abonde en clartés révélatrices pour le profit des hommes d'État. Le passé est un phare qui illumine l'avenir ; mais il faut savoir utiliser ce phare et en projeter les rayons sur la nuit incertaine des temps futurs. Voilà la tâche dont s'acquitte l'histoire lorsqu'elle prend une forme vraiment scientifique, lorsqu'elle s'applique à pénétrer, en même temps que la vie des hommes, la marche des peuples, la loi profonde de leurs progrès, les raisons les plus secrètes de leur décadence ou de leur grandeur.

I

L'histoire peut-elle donc revêtir la forme d'une science ?

Entre la science et son objet règne un lien de nécessité. Comment des faits passagers, des événements fugitifs, des actes contingents et mobiles comme la liberté d'où ils émanent, peuvent-ils offrir à l'historien une base où s'appuie, avec une suffisante solidité, l'édifice qu'il veut construire ?

La réponse est facile.

Ce qui a reçu l'être, ne peut point n'avoir pas été. Un rapport nécessaire rattache tout acte humain, tout événement historique, quelque libre qu'il soit en lui-même, à une cause proportionnée ; et cette cause sera d'autant plus facile à découvrir et à définir que son mode d'action aura été plus conforme aux lois les plus communes de l'ordre moral, ou qu'un plus grand nombre de faits analogues viendront se grouper, sous les yeux de l'observateur, dans des conditions déterminées et constantes. Ces faits, quelque certaine qu'en soit la connaissance, ne constituent point, par eux-mêmes, la science historique proprement dite ; ils sont néanmoins les premiers éléments dont cette science se forme, et la source d'où le talent de l'historien sait tirer, pour le bien de l'humanité, de graves et sublimes enseignements.

Nous disons que les faits, pris en eux-mêmes, ne sauraient conférer à l'histoire le caractère de science véritable ; partant, que les annales, tout exactes qu'elles soient, que les chroniques détaillées de certains auteurs, ne sauraient prendre place parmi les œuvres proprement scientifiques.

Pourquoi ? parce que la science, au sens propre de ce mot, désigne, non une certitude quelconque, mais “ la connaissance certaine

et raisonnée d'une chose par ses causes " ¹
C'est ce genre de connaissance qui répond à notre besoin de savoir. L'esprit de l'homme cherche le pourquoi de ce qu'il entend ou de ce qu'il voit. Et, mis en présence d'un problème ou d'une donnée d'histoire, il ne se sent satisfait que lorsqu'il a pu écarter ou percer les voiles derrière lesquels se cachent les acteurs de tant de drames humains, les causes vraies de tant de révolutions politiques et de transformations sociales.

Ces causes historiques, prises dans leur complexité concrète, sont innombrables et varient presque à l'infini. Mais, lorsqu'il s'agit de déterminer les principes générateurs de l'histoire, on les distingue très justement en *causes médiate*s ou *éloignées*, et en *causes immédiates* ou *prochaines*. Celles-là, plus générales, planent, pour ainsi dire, au dessus des hommes et des peuples ; celles-ci, plus restreintes, et subordonnées aux premières, ne concernent que certains groupes de faits et ne les expliquent que sous un certain jour. De ces causes ou raisons spéciales, minutieusement étudiées, peut bien sortir une science historique très utile et très intéressante : nous en avons des exemples chaque jour. Mais c'est au

1. — Farges et Barbedette, *Cours de phil. scolastique* (nouv. éd.), t. I, p. 210.

rayonnement des causes supérieures et des lois universelles qui régissent le monde moral que l'histoire doit toute sa lumière, toute son élévation et toute son ampleur.

De là ce qualificatif de " Philosophie de l'histoire " appliqué aux œuvres de maîtres où les événements et leurs auteurs sont jugés à la clarté des principes, c'est-à-dire des raisons suprêmes vers lesquelles c'est le propre du philosophe de porter son regard.

Dans son Bref sur les " études historiques ", Léon XIII fait remarquer que le grand saint Augustin est entré, le premier, dans cette voie ; et que ceux qui n'ont pas suivi sa méthode philosophico-historique, dont la *Cité de Dieu* nous offre un si beau modèle, sont restés au dessous de leur tâche, parce qu'ils n'ont pu s'élever jusqu'à la compréhension des principaux facteurs religieux et sociaux d'où relèvent les destinées humaines : *vera illa scientia causarum, quibus res continentur humana, caruerunt.* ¹

Nous savons que Bossuet, pour qui l'illustre évêque d'Hippone fut un ancêtre intellectuel très admiré, se fit gloire de marcher sur ses traces ; et il n'y a qu'une voix, parmi tous les penseurs chrétiens, pour reconnaître, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, l'un des plus splendides monuments dont

1. — Bref *Sæpenumero*, 18 août 1883.

la science historique, sous sa forme la plus haute et dans sa manifestation la plus imposante, puisse s'enorgueillir ¹.

Bossuet était un esprit à tournure nettement métaphysique, comme le prouvent plusieurs ouvrages de philosophie qu'il a composés, et où il s'accorde, sur nombre de questions très importantes, avec saint Thomas d'Aquin. Ses grandes vues historiques, telles que nous les a transmises son célèbre "Discours sur l'histoire", attestent mieux que tous ses autres écrits le caractère transcendant de son génie fait pour embrasser les plus vastes horizons et pour se hausser jusqu'aux cimes. Et c'est encore l'historien-philosophe qui se révèle à nous dans ses admirables oraisons funèbres de diverses personnalités royales, civiles et militaires, où les vérités les plus sublimes, les réflexions les plus profondes touchant les nations et leurs chefs, éclatent dans une langue si forte, et retentiront jusqu'au plus lointain des âges.

II

Toutefois, pour bien comprendre Bossuet et les autres maîtres de la philosophie de

1. — L'abbé Geo. Robitaille, dans son récent ouvrage *Montcalm et ses Historiens*, pp. 105-107, citant une page de Bossuet, fait une juste application des principes qui y sont énoncés.

l'histoire, quelques principes conducteurs sont nécessaires.

L'histoire est une science " subalterne ",¹ dépendante, dans la hiérarchie des sciences, de celles dont les conclusions servent à orienter sa marche.

Or, deux forces souveraines, établies tout ensemble par la science philosophique et par la raison théologique, gouvernent le champ des actions humaines : d'un côté, la volonté libre de l'homme ; de l'autre, l'influence toute-puissante de Dieu. Et Dieu, par sa providence, n'intervient dans le monde moral où se meuvent les âmes et les peuples qu'en vue d'un bien ultime et d'un but surnaturel, qui a dicté l'œuvre créatrice et rédemptrice, et auquel tout est subordonné, individus et sociétés.

C'est pourquoi, le premier des principes dont s'inspirent les études philosophico-historiques, et auxquels se rattache la longue et flexible chaîne des événements, c'est, pour employer le langage de l'École, la *cause finale*. La fin du genre humain, la mission respective des sociétés et des nations, voilà le flambeau le plus lumineux de l'historien.

Nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'humanité a été lancée, à travers les

1. — Satolli, *Logic.*, p. 191.

âges, par la main du Créateur, sans que cette main lui ait désigné un objectif à atteindre, une couronne à conquérir. Au contraire, deux vérités s'offrent ici à notre esprit comme deux postulats essentiels : la première, que les individus créés pour Dieu et rachetés du sang de son Fils, ont le devoir de tendre directement, par tous les moyens dont ils disposent, vers leurs surnaturelles destinées; la seconde, que les sociétés humaines, dont les individus et les familles font partie, sont tenues d'ajuster leur action temporelle d'une façon aussi conforme que possible aux intérêts religieux de leurs membres.

Ces intérêts n'ont pas été abandonnés au caprice des volontés ni au hasard des circonstances. De par une disposition divine admirable, ils relèvent obligatoirement d'une seule et même Église fondée pour en prendre soin, et sous les drapeaux de laquelle tous les hommes et toutes les nations sont appelés à se ranger. L'Église catholique, figurée par la Synagogue et instituée sous la loi de grâce : tel est donc le centre de ralliement de l'humanité entière. Et c'est donc dans les succès de cette vaste association spirituelle, c'est dans sa diffusion, dans ses luttes et dans ses triomphes, qu'il faut chercher, en définitive, la clef des événements de l'histoire.¹

1. — C'est ce qu'un écrivain français appelle : "éclairer par en haut les profondeurs de l'histoire."

L'histoire des peuples ne saurait se dissocier de l'histoire de la religion et de l'Église.

L'influence religieuse déborde les cadres strictement ecclésiastiques. Elle domine les hommes et leurs œuvres. Incarnée tour à tour dans les institutions patriarcale et mosaïque, et dans la loi chrétienne, elle rayonne sur tous les siècles.

Laissons ici la parole à l'éloquent évêque de Meaux. " Les empires, dit Bossuet, ¹ ont pour la plupart une liaison nécessaire avec l'histoire du peuple de Dieu. Dieu s'est servi des Assyriens et des Babyloniens pour châtier ce peuple ; des Perses, pour le rétablir ; d'Alexandre et de ses premiers successeurs, pour le protéger ; d'Antiochus l'Illustre et de ses successeurs, pour l'exercer ; des Romains, pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie, qui ne songeaient qu'à le détruire. Les Juifs ont duré jusqu'à Jésus-Christ sous la puissance des mêmes Romains. Quand ils l'ont méconnu et crucifié, ces mêmes Romains ont prêté leurs mains, sans y penser, à la vengeance divine et ont exterminé ce peuple ingrat. Dieu qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau, de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous ce même empire. Le commerce de tant de peuples

1. — *Disc. sur l'hist. univ.*, IIIe P., Ch. 1.

divers, autrefois étrangers les uns aux autres et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile. Si le même empire romain a persécuté durant trois cents ans, ce peuple nouveau qui naissait de tous côtés dans son enceinte, cette persécution a confirmé l'Église chrétienne, et a fait éclater sa gloire avec sa foi et sa patience.¹ Enfin, l'empire romain a cédé ; et ayant trouvé quelque chose de plus invincible que lui, il a reçu paisiblement dans son sein cette Église à laquelle il avait fait une si longue et si cruelle guerre... Quand le temps a été venu que la puissance romaine devait tomber, les nations qui ont envahi l'empire romain y ont appris peu à peu la piété chrétienne qui a adouci leur barbarie ; et leurs rois, en se mettant chacun dans sa nation à la place des empereurs, n'ont trouvé aucun de leurs titres

1. — Remarquons en passant comment Bossuet (d'accord en cela avec saint Thomas, *Som. théol.* III, Q. XXXV, art. 7 ad 3) a su distinguer et apprécier le double rapport qu'a eu, selon les desseins de la Providence, l'empire romain avec l'établissement du christianisme. D'une part, l'immense étendue de cet empire a facilité l'œuvre des Apôtres et la diffusion de l'Évangile ; de l'autre, pour que les progrès de la religion chrétienne ne parussent pas l'effet de circonstances purement naturelles, Dieu a permis que l'hostilité de Rome confirmât de toute la force des plus violentes persécutions la divinité de l'Église.

plus glorieux que celui de protecteur de l'Église."

Ajoutons que, depuis l'époque où la férocité des barbares subit le joug de l'Évangile, cette loi d'une connexion finale entre la société ecclésiastique et les sociétés temporelles, n'a pas changé. On a vu les défections religieuses elles-mêmes tourner au plus grand bien de la religion. L'Islamisme a provoqué ces superbes manifestations de la foi catholique qu'on appelle les croisades. Les mille sectes de la Réforme ont fait briller d'un nouvel éclat l'unité indissoluble de l'Église. Ouvrant par son génie les portes de l'Amérique, Colomb y a introduit la croix triomphante du Sauveur. L'absolutisme ambitieux et usurpateur de certains princes s'est heurté contre le roc d'une doctrine immuable. L'Épouse de Jésus-Christ n'est sortie que mieux éprouvée et plus pure des flots de sang versés par la Révolution. Et qui ne sait le sort humiliant où expira, sur un rocher désert, le vainqueur de cent batailles dont l'orgueil dictait des statuts à l'Europe et imposa des chaînes au Pontife romain? Abandonnée des pouvoirs publics, jamais peut-être, dans toute la série des âges, la Papauté n'a joui d'un prestige intellectuel et social supérieur à celui qu'elle exerce présentement. Et pendant que de vieilles nations chrétiennes, rongées jusqu'à

la moelle par l'erreur et le vice, se détachent de l'Église, celle-ci prend, chez les nations infidèles, par un essor extraordinaire des missions, une extension et un renouvellement de vie qui lui réservent le plus consolant avenir.

III

Pour les grands maîtres de la science historique, ce n'est pourtant pas assez de savoir vers quelle fin supérieure convergent, bon gré mal gré, tous les efforts individuels et collectifs, toutes les vicissitudes politiques et sociales. L'intelligence de la cause finale ne va pas sans une claire appréhension de la *cause efficiente*, c'est-à-dire des forces motrices auxquelles les sociétés, dans leur marche, obéissent.

Or, cette question des principes efficients renferme deux problèmes d'une égale importance. L'acte humain d'où jaillissent les événements, procède tout à la fois d'une norme qui le règle, et d'une force qui le produit. Et selon que cette norme résulte de notions justes ou de conceptions erronées, les hommes se voient guidés sûrement dans la poursuite du bien ou précipités hors des voies de la probité et de l'honneur.

A ce point de vue, la science historique repose sur trois données essentielles et indispensables : l'unité d'origine du genre humain,

la révélation primitive, et la gravité de la chute originelle. Nier ces trois vérités, c'est ignorer ou méconnaître, dans ses racines mêmes, le grand arbre de la famille humaine ; et c'est détruire, jusqu'en ses fondements, la philosophie de l'histoire.

L'homme est sorti des mains de Dieu, non dans l'état de simple nature où il aurait pu être créé, mais dans un état, surnaturel et gratuit, de sainteté et de justice. Lorsque ce roi de la création prit place pour la première fois sur son trône, il portait deux flambeaux : la raison et la révélation. Ces lumières devaient nous être transmises dans tout leur éclat. Le péché survint, qui, brisant l'universelle harmonie, tournant la raison contre la révélation, les passions contre la raison, la nature contre son chef, livra Adam et sa postérité aux angoisses du doute, à la servitude de l'erreur, aux entraînements des sens, aux pénibles nécessités de la vie et de la mort.

Désormais, la vérité, au lieu de rayonner sur le monde d'un éclat sans ombres, sera sujette aux fluctuations les plus diverses, aux éclipses les plus profondes ; et, par une correspondance naturelle, de la fortune très variable de l'idée religieuse dépendra partout le sort des sociétés.

C'est là une assertion fondée sur la psychologie de l'homme et la coordination de ses

facultés, et sur les liens essentiels qui rattachent à la religion les fonctions de l'ordre politique et de l'ordre social. C'est aussi une constatation dont l'induction et l'expérience garantissent la pleine authenticité.

Dépositaire des antiques traditions religieuses dues aux clartés et aux croyances de l'Eden, le peuple Juif nous offre un frappant exemple de l'influence de l'idée surnaturelle sur la marche historique des nations. Comme le fait remarquer saint Thomas ¹, la fidélité à la loi était, pour la masse des Hébreux, une source certaine de prospérité ; l'infidélité attirait sur eux les plus grands malheurs. Au milieu de la superstition et de la dégradation générale, pendant près de deux mille ans, ils surent garder intactes les pures notions de la divinité et de la morale. Comment l'histoire peut-elle expliquer des faits de ce genre en dehors de toute intervention de Dieu, des lumières de sa parole et des sollicitudes de son action ?

La vie des peuples barbares régénérés et renouvelés par le baptême du Christ, n'est pas moins étonnante. La conversion de ces païens, l'adoucissement de leur caractère, le changement de leurs mœurs, leur entrée dans une ère de civilisation inconnue pour eux jusque-là, tout cela n'accuse-t-il pas

1. — *Som. Théol.*, I-II, Q. XCIX, art. 6 ad 3.

la transformation sociale la plus complète et la plus profonde qui se soit jamais accomplie? Il n'y a pas d'effet sans cause, ni sans cause proportionnée. La cause du phénomène si merveilleux de l'organisation des nouvelles sociétés ne saurait être, aux yeux de la philosophie de l'histoire, la raison seule, les forces humaines seules de plus en plus défaillantes après la chute originelle. Et ce n'est que par une manifestation spéciale et efficace de la vérité divine, jointe aux ressources de la nature, que le groupe des nations sorties de l'empire romain et des forêts de la Germanie, a pu se constituer sous une forte et bienfaisante discipline. L'histoire se trouve donc ici en face de la révélation de l'Homme-Dieu.

Nous sommes au moyen âge. Cette époque de foi simple et active nous offre le spectacle d'une grandeur intellectuelle et morale, bien supérieure aux progrès matériels de notre temps. Où chercher l'explication de cet état social, si ce n'est dans l'heureux accord des lois divines et humaines? Les nations d'alors, telle la France sous saint Louis, comprenaient leurs devoirs ; et quand par malheur elles venaient à s'en écarter, la voix ferme et grave de la religion ne tardait pas à les y ramener. Le christianisme faisait donc le bonheur spirituel et même temporel des peuples, et il n'est guère

d'absurdité plus manifeste que celle de prétendre retracer l'histoire fidèle de ces temps fortunés sans tenir compte de l'influence religieuse.

Que de personnages mêlés aux faits historiques les plus considérables, dont l'existence serait une énigme, si elle n'était étudiée à la lumière de la foi ! Non seulement certaines vies baignent dans les eaux d'un courant surnaturel régulier, mais ce courant lui-même, comme dans l'héroïque carrière de Jeanne d'Arc, est très souvent traversé de miracles.

Dans les temps modernes, plusieurs événements d'une exceptionnelle portée ont ébranlé les assises du monde. Et, pour ne parler que de ceux-là, la Réforme, la Révolution, la Guerre mondiale, resteront pendant longtemps d'inépuisables objets d'études, de recherches, de critiques, d'appréciations. Comment explorer tous ces problèmes où le pied se heurte à d'innombrables questions de doctrine, comment mettre en tout leur jour ces phases tragiques et sanglantes de l'évolution politique et sociale et de la vie internationale, sans s'éclairer des enseignements de la philosophie chrétienne, de la morale chrétienne, du dogme et du droit chrétien !

Preuve évidente du rôle immense que joue, dans le domaine historique, la cause

dirigeante des actes humains, et de la nécessité, pour les bien juger, de joindre aux clartés de la raison humaine celles de la révélation divine !

IV

Si noble que soit la fin dernière de l'humanité, et quelque lumineuses que soient les règles d'action proposées aux hommes et aux peuples, il se trouve donc, à côté des gloires les plus pures, de tristes déchéances. On a vu des nations presque entières s'égarer et rouler au fond des abîmes.

Faut-il absolument s'en étonner ? Certes non.

L'acte humain, nous l'avons dit, procède d'un principe vrai ou faux, qui le dirige, et d'une force qui l'exécute : force vitale, intrinsèque, organe de la cause effective, et qui consiste dans l'énergie propre et libre de la créature raisonnable se mouvant sous l'action divine.

Nous disons : sous *l'action divine*. En effet, il ne peut y avoir de fait historique qui échappe à la coopération de Dieu ¹ ou du moins à sa permission, comme il n'est pas d'opération humaine en dehors du libre concours de notre volonté. Dieu ne serait

1. — Saint Thomas, *Som. théol.* I, Q. CV, art. 5.

plus la cause suprême, universelle, si tout en influençant nos actes par l'attraction du bien et par les manifestations du vrai, il n'en pénétrait, de sa vertu, la substance même ; s'il ne présidait en sa qualité de cause première, et par les soins multipliés de sa Providence, à la destinée des individus et au gouvernement des sociétés.

C'est cette main de la Providence que tous les peuples, sous des noms divers, ont reconnue. C'est sa touche mystérieuse qui pressait l'âme des plus fiers conquérants, lorsqu'ils se sentaient poussés à se proclamer eux-mêmes avec Attila "fléau de Dieu", ou avec Genséric "instrument aveugle de ses volontés."

Aussi Bossuet, l'œil fixé sur l'admirable doctrine de saint Thomas, ¹ a-t-il consacré à décrire le jeu providentiel de l'intervention divine dans les affaires humaines, l'effort le plus merveilleux de son génie. Nous ne pouvons résister au désir de citer cette page immortelle : "Souvenez-vous, dit-il, ² que ce long enchaînement des causes particulières, qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient, du plus haut des cieux, les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en

1. — *Som. théol.* I, Q. XXII.

2. — *Disc. sur l'hist. univ.*, IIIe P., Ch. 8.

sa main : tantôt il retient les passions ; tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants ? Il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs ? Il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance ; il leur fait prévenir les maux qui menacent les États, et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit : il éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances ; il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même ; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâcher le dernier et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Egypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils ; elle ne sait plus ce qu'elle est, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas : Dieu redresse quand il lui

plaît le sens égaré ; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose pour lui renverser le sens que ses longues prospérités. C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance."

La puissance divine est donc souveraine. Elle domine la nature de l'homme, mais sans l'annihiler, sans même porter la moindre atteinte à nos prérogatives d'êtres libres. Loin de là : c'est cette puissance même qui conserve et fortifie notre liberté, et qui en fait servir tous les ressorts, toutes les aspirations bonnes ou mauvaises, à l'accomplissement de l'œuvre de Dieu.

De l'usage de la *liberté humaine* s'agitant sous la main divine, et des mille influences physiques et morales, religieuses et politiques, au milieu desquelles elle se déploie, dépendent les événements qui font la fortune des individus, le bonheur ou le malheur des nations.

Il appartient "à la vraie science de l'histoire", comme s'exprime Bossuet,¹ de démêler l'écheveau des effets et des causes ; "de remarquer dans chaque temps ce qui prépare les grands changements, ce qui

1. — *Ouv. cit.*, IIIe P., Ch. 2.

détermine à les entreprendre et ce qui les fait réussir ;” de s’appliquer à bien saisir, avec le caractère des hommes, le génie propre des peuples et des races et leur mission spéciale, et la part contributive que leurs qualités leur permettent d’apporter à l’œuvre commune de la religion et de la civilisation.

Tout peuple, dans sa marche, entre en rapports plus ou moins directs avec l’action de l’Église. Tout État, toute institution, est un instrument entre les mains du Christ-roi. C’est la tâche de la philosophie de l’histoire de montrer, à l’exemple des penseurs les plus célèbres, comment toutes les causes particulières sous l’empire desquelles se déterminent les desseins et les actes des principaux personnages historiques, s’enchaînent à la cause première d’où relèvent en définitive tous les projets, les obstacles qui y font échec, les mesures et les vertus qui en assurent le succès.

On observera que, si certaines vertus naturelles ont pu porter de puissantes nations au faite de la gloire humaine et donner à la terre des héros, seules les lumières et les grâces de la Rédemption ont fait éclore des générations de saints et créé cette atmosphère morale vivifiante où ont surgi et grandi les sociétés chrétiennes, lesquelles sont et demeureront, par leur esprit et par leurs œuvres, l’éternel honneur de l’Église et du genre humain.

V

Nous terminerons cette brève et imparfaite étude par deux remarques.

La première, c'est que le *rationalisme* négateur de l'ordre surnaturel et le *positivisme* destructeur de notre liberté, sont radicalement incapables de s'élever jusqu'à la philosophie de l'histoire.

Écarter de l'histoire, comme le font les rationalistes, la révélation divine, son principe, ses enseignements, ses moyens d'action, sa fin, c'est se priver de la clarté nécessaire pour bien lire et pour bien comprendre le grand livre des opérations humaines ; c'est se condamner à n'atteindre dans les faits historiques, que des causes prochaines, à ne donner de ces faits et de ces causes que des aperçus souvent trompeurs et à ignorer tout ce que présente au regard l'horizon chrétien. Ainsi, dans la vie du peuple hébreu, le rationalisme ne découvre que mystères. Il s'épuise en vains efforts pour expliquer uniquement par des causes naturelles l'étonnante propagation du christianisme. Le martyre des premiers chrétiens n'est, pour lui, qu'un excès de fanatisme ; la conversion des barbares, qu'une réaction haineuse contre les Romains (Gibbon). Il n'hésite pas à saluer dans le Coran " une seconde édition de l'Évangile plus appropriée aux besoins

particuliers des Orientaux" (Cousin). Il n'hésite pas, non plus, à représenter l'idée chrétienne comme une forme vieillie et caduque de l'esprit humain (Cousin).

Le positivisme, lui, n'aperçoit dans la variété de nos actes et dans le mouvement des sociétés humaines "qu'un problème de mécanique," dont "la race, le milieu, le moment, c'est-à-dire le ressort du dedans, la pression du dehors, et l'impulsion acquise" (Taine), forment les données essentielles. Plus donc de liberté ! plus de Providence ! Les âmes ne sont que des machines ; les nations, que de gigantesques automates. Foi, vertu, mérites, dignité, grandeur morale, héroïsme : tout cela disparaît ; tout cela est broyé dans l'engrenage d'un déterminisme aveugle et fatal ! Avons-nous besoin d'ajouter que ce système matérialiste détruit foncièrement l'acte humain, partant l'objet propre de l'histoire, partant cette science elle-même ? — Eh bien ! non : l'humanité consciente de sa valeur, de sa supériorité et de ses droits, l'humanité outragée dans la négation impudente de ce qui fait sa noblesse, s'indigne et proteste contre une théorie qui la ravale au rang de la matière brute ! Et elle persiste, elle persistera toujours à voir dans les pages où se reflète la vie de ses ancêtres, non des feuillets quelconques taillés au hasard des

siècles, mais des preuves authentiques et glorieuses de sa raison, de sa conscience et de sa liberté.

Nous ferons une seconde remarque.

Tout entier dans la notation et la description des phénomènes, le positivisme reproche à la philosophie de l'histoire d'asseoir la science historique sur des principes abstraits et des *a priori*, non sur des faits.

Rien n'est plus mal fondé que ce reproche. Et nous n'avons, pour nous en convaincre, qu'à consulter le classique " Discours sur l'histoire universelle " de l'Évêque de Meaux.

Cet ouvrage se divise en trois parties : la suite des temps ; la suite des religions ; les empires. Et qu'est-ce que la suite des temps, sinon le récit fidèle, aussi exact que l'érudition de l'époque pouvait le permettre, des faits et des événements qui composent la trame élémentaire de l'œuvre magistrale où l'auteur, ouvrant les archives de l'humanité, commence par recueillir et classer des matériaux, avant d'y imprimer toute la force de son génie ! Ce n'est, en effet, que dans la deuxième et la troisième partie de l'ouvrage que l'historien-philosophe entre en scène, et que remontant des effets aux causes, des causes immédiates et particulières aux causes générales, il projette sur cette immense toile à la fois religieuse et civile, qu'il appelle " la suite du peuple de

Dieu et la suite des empires," la lumière des principes empruntés à la raison et à la révélation, à la cause finale du monde et à la suprême cause efficiente d'où tous les êtres et tous les actes dépendent. ¹

L'analyse et la synthèse se sont donc, ici, donné la main pour édifier l'une des constructions historiques les plus larges, les plus harmonieuses et les plus puissantes, qui aient jamais honoré l'esprit humain.

Au lendemain des fêtes du troisième centenaire de Bossuet, nous sommes heureux d'offrir à la mémoire du grand évêque ce très modeste hommage d'admiration et de reconnaissance : d'admiration pour le théologien, le philosophe et l'historien de haute lignée, dont l'œuvre maîtresse se dresse avec tant de majesté sous nos yeux ; de reconnaissance pour le lettré qui, par sa parole et par ses écrits, a marqué la langue française d'un sceau si admirable de distinction et de gloire, et auquel, nous fils de la France catholique et habitués de ses humanités traditionnelles, nous devons une très large part de notre culture, de notre vif amour du vrai et du beau, de notre attachement profond et indéracinable au noble parler des aïeux.

1. — Voir l'ouvrage du R. P. Georges Simard *Les Maîtres chrétiens de nos pensées et de nos vies*, et l'appréciation que nous en avons faite (*Le Canada français*, mars 1938.)

DIEU DANS LA CIVILISATION CANADIENNE ¹

En cette année commémorative de l'un des événements les plus considérables et les plus féconds de notre histoire, le regard canadien se tourne instinctivement vers Gaspé.

A Gaspé, au mois de juillet 1534, devant les naturels du pays, le hardi navigateur malouin, Jacques Cartier, planta religieusement une croix "haute de trente pieds" (Ferland), par laquelle il plaçait sous la tutelle du Christ le vaste territoire où allait peu à peu s'édifier une nation. ² C'était ouvrir au christianisme et à la France, dans l'immensité américaine, un domaine riche des plus solides espérances.

Il y a soixante ans, un illustre Archevêque, Joachim Pecci, devenu bientôt l'un des plus grands Papes dont l'humanité chrétienne s'honore, traçait d'une plume vigoureuse, sous ce titre *l'Eglise et la Civilisation*, un tableau admirablement fidèle des bienfaits

1. — Etude présentée à la Société Royale en 1934.

2. — A l'occasion du IV^e Centenaire de ce fait mémorable, Mgr L'Évêque de Gaspé vient de publier un très beau mandement dans lequel Son Excellence exalte à bon droit les sentiments de foi et de zèle tout apostolique de Jacques Cartier.

de toute sorte dont les peuples civilisés sont redevables à Dieu et à la religion.

Ce que l'Église du Christ a fait pour les sociétés en général, elle l'a, tout particulièrement, et très efficacement accompli pour notre pays. Et le livre où sont inscrits, en caractères souvent tragiques, sanglants même, les biens d'ordre supérieur dont la Providence nous a comblés, n'est certes pas un banal recueil historique. Nous en lisons la préface singulièrement expressive dans l'acte sublime de l'héroïque marin français posant le pied sur le sol canadien, et y dressant, d'un geste pieux, le signe adorable de notre Rédemption.

I

Cet acte n'a pas été l'effet du hasard.

Nous croyons à une philosophie de l'histoire où la chaîne des événements se rattache, de façon ouverte ou cachée, à une cause souveraine, de laquelle tout relève, et sans laquelle rien ne s'explique.

On connaît le beau volume de M. Georges Goyau sur les *Origines religieuses du Canada*. Ce serait pour nous témérité de vouloir ajouter à ce magnifique travail du célèbre académicien français. Ce que nous avons en vue, c'est, simplement, d'attirer l'attention des nôtres, trop aisément distraite, et

trop oublieuse de ce qui demeure l'une de nos plus pures gloires, sur certaines marques, hautement significatives, de l'action de Dieu dans les débuts de notre existence, et, de même, dans tout le cours de notre vie nationale.

Évoquons ici quelques textes qui, pour avoir été souvent cités, n'en gardent pas moins une valeur d'actualité impérissable.¹

Dans sa commission de 1540 à Jacques Cartier, François Ier précise le but principal des voyages de l'intrépide navigateur : répandre la foi chrétienne, faire en cela chose agréable à Dieu créateur et rédempteur, contribuer ainsi à la glorification de son saint Nom et à celle de notre Mère la sainte Église catholique dont le roi de France se dit " le premier fils ".

De son côté, Henri IV, s'adressant en 1598 au Marquis de la Roche chargé d'une expédition nouvelle, rappelle le dessein glorieux de son royal prédécesseur : et il exprime son propre désir que l'expédition nouvellement entreprise ait pour effet de promouvoir, sur la terre canadienne, l'œuvre sacrée de l'extension de la foi.

Tous connaissent les lettres patentes délivrées, en 1618, par Louis XIII aux Pères

1. — Voir Dionne, *La Nouvelle France* (de Cartier à Champlain).

Récollets, lettres empreintes d'un esprit de foi, d'une déférence envers l'autorité religieuse, et d'une grandeur de vues apostoliques que l'on ne saurait trop admirer.¹

De Louis XIV, enfin, nous avons plusieurs documents d'une extrême importance, dictés par le même attachement à la religion et par le même souci d'en propager la doctrine et d'en favoriser les intérêts : par exemple, une supplique pressante au Souverain Pontife pour obtenir la nomination de François de Montmorency Laval à l'évêché du Canada ; une dépêche où le grand Roi se réjouit des travaux accomplis par ce digne prélat à l'honneur de Dieu et pour l'avancement du christianisme en la Nouvelle-France ; une autre lettre où Louis XIV loue Mgr de Laval, " de son zèle pour l'exaltation de la foi et de la conduite qu'il tient dans une mission aussi importante et aussi sainte que la sienne ".²

En présence de ces textes et de ces attitudes, une réflexion surgit, une impression nous domine. Quelles qu'aient été les dispositions personnelles et la valeur morale des monarques dont nous avons recueilli la parole officielle, on sent que cette parole, supérieure aux organes de qui elle émane, porte en elle la croyance, les traditions, le

1. — Aug. Gosselin, *La Mission du Canada*, p. 12-14.

2. — Aug. Gosselin, *Le Vén. François de Montmorency Laval*, pp. 71, 120, 158.

souffle persévérant de plusieurs siècles de catholicisme ; qu'elle jaillit des entrailles mêmes de la conscience chrétienne ; qu'elle est l'écho profond, non de simples calculs humains, mais de la sagesse, des conseils et des volontés du Maître suprême des destinées nationales.

Et, pour réaliser chez nous ces conseils et ces volontés, pour insuffler dans notre organisme social l'esprit formateur de Rome et de la France, pour façonner l'âme, les destins, l'avenir du peuple canadien nouveau-né, quels furent les instruments providentielle-ment choisis ? Les plus nobles exemplaires de l'humanité : des hommes et des femmes dont l'ensemble constitue l'une des plus belles constellations de gloires qui aient jamais brillé sur le berceau d'une race ; des missionnaires admirables, dont plusieurs cimentèrent de leur sang les pierres de fondation de notre société ; des éducateurs, des ecclésiastiques, de haute formation intellectuelle et morale, non moins dévoués à leur patrie d'adoption qu'attachés à Dieu et à l'Église ; des moniales, des dames généreuses, dont les figures, resplendissantes d'idéal et de vertu, rayonnent sur nos origines avec des clartés d'aurore ; des explorateurs et des découvreurs également religieux et patriotes, et dont les noms jalonnent toutes les grandes voies de l'Amérique du Nord ;

d'infatigables pionniers du sol ; des apôtres laïques de très forte trempe ; des capitaines et des soldats d'un courage indomptable ; des fondateurs de villes, dont on ne saurait célébrer avec trop d'éloges l'invincible confiance en Dieu, les visées d'apostolat et les larges intuitions d'avenir.

Le premier d'entre eux, Samuel de Champlain, offrait un ensemble de qualités rares où apparaissent clairement les desseins de Dieu sur nous. "La persévérance, dit Ferland,¹ de cet homme remarquable et sa foi dans le succès de son entreprise, sont dignes de notre admiration : ses biens, son temps, ses talents, sa vie même, sont dévoués à la colonie naissante. Au milieu de toutes les contrariétés, il marche courageusement vers le but qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la gloire de la France." Champlain se distinguait surtout par son esprit profondément religieux, et c'est ce qui éclate dans ces paroles, marquées en quelque sorte d'un sceau providentiel, où il se peint nettement lui-même, lui et sa très haute mission : "J'ai toujours eu le désir de faire fleurir dans la Nouvelle-France le lis avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine."²

1. — *Cours d'Histoire du Canada*, I, p. 167.

2. — *Œuvres*, III, p. V.

II

Si l'idée religieuse présida manifestement à la naissance de notre peuple, elle ne cessa en outre, malgré l'incohérence des opinions, le choc des intérêts et les vicissitudes de l'histoire, d'inspirer et de commander, dans la double sphère civile et ecclésiastique, l'évolution de nos destinées.

On ne peut lire sans une légitime émotion ce que la Vénérable Marie de l'Incarnation, cette femme non moins remarquable par la fermeté de son jugement que par l'éclat de sa vertu, dit, dans ses *Lettres*, de divers personnages haut placés de la colonie. — Ici ¹ elle loue, en passant, un lieutenant du Gouverneur qu'elle considère comme l'un des meilleurs amis des Ursulines. “ Vous le prendrez, écrit-elle, pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien éprouvée. Sa maison qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse.” — Ailleurs, elle fait de M. le Gouverneur lui-même un éloge vraiment touchant. ² “ C'est, dit-elle, un homme d'une haute vertu et sans reproche... J'ai souvent l'honneur de sa visite. Il y a toujours à profiter avec lui, car il ne parle que de Dieu et de la vertu.

1. — Richaudeau, I, p. 228.

2. — *Ibid.*, II, p. 169-170.

Il assiste à toutes les dévotions publiques, étant le premier à donner l'exemple aux Français et à nos nouveaux chrétiens." — Ailleurs encore, la Vénérable Mère parle en ces termes du Vice-Roi de la Nouvelle-France ¹ : " C'est une chose ravissante de voir M. de Tracy dans une exactitude merveilleuse à se rendre, le premier, aux saintes cérémonies de la religion, car il n'en perdrait pas un moment. On l'a vu plus de six heures entières dans l'église sans en sortir. Son exemple a tant de force que le monde le suit comme des enfants suivent leur père. Il favorise et soutient l'Église par sa piété et par le crédit qu'il a universellement sur les esprits."

Ces exemples, quoique bien connus, — ils ne furent certes pas les seuls, — méritent, croyons-nous, d'être rappelés. Et si, malheureusement, ils n'apparaissent pas toujours sans alliage, ni partout constamment suivis, ils n'en constituent pas moins une frappante leçon de vie publique chrétienne, dont les échos salutaires retentissent à travers nos annales comme la voix même de Dieu.

* * *

Mais il y a mieux.

Et l'une des manifestations les plus caractéristiques de la faveur divine à notre égard,

1. — *Ibid.*, II, p. 323.

ce fut, sans nul doute, à une époque où florissait le gallicanisme, l'établissement, par Mgr de Laval, de l'Église canadienne sur des bases d'étroite dépendance vis-à-vis de la Chaire Apostolique et de juste indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques.

Et, dans cette Église ainsi constituée, ce qui frappe particulièrement le regard, c'est l'organisme, merveilleusement adapté aux besoins des croyants, qu'on appelle la paroisse : la paroisse dont le clocher abrite les plus graves intérêts ecclésiastiques et sociaux : où l'Évêque, par l'entremise du curé, instruit, gouverne, commande ; où le curé, reconnu et vénéré de tous, prend moins les apparences d'un pasteur que celles d'un père.

Cette grande force, à la fois religieuse et juridique, est apparue, chez nous, dès les débuts. Et le premier Évêque de Québec, dans un édit qui est resté comme une sorte de charte paroissiale, ¹ l'a assise sur de tels fondements, il lui a communiqué une telle solidité de principes et une telle vigueur fonctionnelle qu'elle a pu traverser, sans faiblir, les périodes les plus critiques de notre histoire et se maintenir intacte jusqu'à nos jours. ²

1. — *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 9, 51, 78'

2. — M. l'abbé Maurault, dans son magnifique ouvrage *la Paroisse*, nous donne une juste idée de ce que les Sulpiciens ont fait chez nous en ce domaine.

La paroisse a été pour notre peuple un rempart de la foi, un centre de ralliement, un foyer de patriotisme, un organe permanent de notre vie communautaire, une forteresse gardienne de notre langue et protectrice de toutes nos meilleures traditions.

* * *

Dès l'aurore de notre existence, par les soins surtout de Mgr de Laval, notre système paroissial, solidement établi, a donc joué un rôle considérable. Ce rôle s'est perfectionné, développé par l'action vigoureuse et féconde de celui qu'on a dénommé " le grand apôtre de la paroisse ", ¹ Mgr de Saint-Vallier. Ce dernier, en effet, prit à tâche d'animer l'organisme, créé par son prédécesseur, d'un souffle ardent de spiritualisme, de piété vive, de fidélité à Dieu et au devoir de plus en plus ferme, de plus en plus efficace, dont l'influence a duré, s'est perpétuée, et auquel nos bonnes familles canadiennes sont redevables de leurs traits si nobles et de leur esprit si foncièrement chrétien.

Nous ne pouvons résister au désir de rappeler brièvement quelques-unes des pratiques religieuses que le deuxième Évêque de Québec, secondé par les chefs de paroisses, s'efforça d'implanter au sein de ses ouailles,

1. — Aug. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier*, p. 203.

et qui n'ont pas peu contribué à consolider dans l'âme canadienne le règne de Dieu ! ¹

La première pratique, recommandée par l'Évêque et les curés aux fidèles, est “ de faire leur prière en commun avec toute la famille, le matin et le soir, sans y manquer ; après quoi ils diront le chapelet de la sainte famille ou de la sainte Vierge, selon la sainte et louable coutume du diocèse ”.

La seconde pratique qu'il faut inculquer aux paroissiens, est “ d'assister les Dimanches et les Fêtes au Prône avec un véritable désir d'en profiter ; d'assister même, s'ils peuvent, à l'instruction de la Doctrine Chrétienne, afin de pouvoir engager plus efficacement, par leur exemple, leurs enfants et leurs domestiques à s'y trouver et à en profiter ”.

Une autre pratique justement recommandée aux fidèles, après la fréquentation des sacrements, est “ de faire toutes leurs actions pour Dieu, en la présence de Dieu, et à dessein de lui plaire, en les unissant toutes aux saintes intentions que Notre-Seigneur a eues, en faisant les mêmes actions pendant qu'il était sur la terre ”.

On recommande également aux fidèles “ de recourir à Dieu dans toutes les tentations, afflictions et adversités, avec une

1. — *Mandements*, I, p. 332-333.

extrême confiance et une entière résignation à sa sainte volonté ” ; — “ d’avoir soin d’aller quelquefois adorer pendant la journée Notre-Seigneur Jésus-Christ présent au saint Sacrement de l’Autel ; ce qu’on doit surtout faire, quand par occasion on passe devant une église ” ; — “ d’avoir dans sa maison quelque bon livre, dont on fasse tous les jours quelque lecture en commun dans la famille, et principalement les jours de Fêtes et de Dimanches qui sont des jours consacrés au service de Notre-Seigneur ” ; etc., etc.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que ces pieuses coutumes, paroissiales et familiales, de bonne heure implantées chez nous et fidèlement observées, en sauvant nos populations de l’indifférence morale où de si larges portions de peuples sont tombées, ont été l’âme de notre vie privée et publique, le ressort de notre christianisme, la force secrète et profonde qui a tenu en échec l’esprit du mal et appelé les bénédictions du ciel sur nos destinées nationales.

Nous devons à nos premiers évêques qui ont si bien formé la famille et la paroisse canadienne, d’inexprimables actions de grâces. C’est dans ce sol ensemencé avec une si prévoyante sollicitude qu’ont germé et se sont enracinées les croyances, les habitudes, les notions d’ordre, de probité,

de stabilité courageuse, qui, aux heures sombres et tout le long de notre histoire, furent des principes de liberté et d'espérance, et des facteurs de salut.

* * *

Sans doute, depuis Cartier arborant au Canada l'étendard de la croix, l'idée religieuse dominante a suscité bien des luttes, s'est heurtée à bien des oppositions.

Mais, s'il lui est arrivé de subir de graves échecs, elle a, d'autre part, fait éclore sur toute la terre canadienne des œuvres, des institutions, qui proclament bien haut le sens chrétien de la nation. Elle a mis sur pied des organisations scolaires, de tout degré, primaires, secondaires, supérieures, où l'enseignement religieux tient le premier rang ; et, à plusieurs reprises, pour la défense de cet enseignement, dans certains milieux réfractaires, elle a armé chefs et soldats de toute la puissance de revendications courageuses fondées sur la foi, la logique et le droit.¹

Dans le même ordre intellectuel, l'idée de Dieu a établi, dans nos foyers de savoir, sur des notions et des fondements de primauté le culte des sciences les plus élevées,

1. — Voir l'abbé Groulx, *Les Ecoles des Minorités*.

des problèmes théologiques, philosophiques, historiques, sociaux : culte spirituel, immatériel, marqué, il est vrai, jusqu'ici, le plus souvent, par des études moins empreintes d'originalité pénétrante que de fidélité doctrinale, mais où se révèle quand même, de façon méritoire, le caractère d'une civilisation vraiment digne de ce nom.

Des mêmes convictions religieuses est né, parmi les nôtres, un effort de prosélytisme et d'expansion catholique qui a créé, multiplié, fécondé, non seulement dans nos régions canadiennes et acadiennes, mais jusqu'aux États-Unis, des centres précieux d'activité morale et de christianisme conquérant.

Cet effort ne s'est pas arrêté aux frontières de l'Amérique. Et, pour prêter, en terres infidèles, aux semeurs de la parole évangélique un concours plus effectif que celui de forces isolées, dans un élan missionnaire magnifique, deux séminaires canadiens, l'un pour les gens de langue française, l'autre pour ceux de langue anglaise, ont surgi ; pépinières bénies d'où sortent, chaque année, destinées aux missions étrangères, de très utiles et très vaillantes recrues.

* * *

Dans notre monde politico-social, Dieu, il faut l'avouer, n'a pas toujours eu la part

d'hommages, de reconnaissance de ses droits et des droits de son Église, que sa souveraineté absolue et incontestable réclame. Il y a, dans notre histoire, des pages douloureuses qu'on ne relit pas sans ressentir l'émotion de cœurs affligés et même indignés.

Notons, toutefois, que le régime confédératif sous lequel nous vivons depuis bientôt trois quarts de siècle, repose légalement sur des principes spiritualistes et chrétiens. C'est ce qu'affirmait, dans sa magistrale et retentissante conférence du 13 janvier dernier, l'Éminentissime Archevêque de Québec, lorsqu'il disait : " Deux principes au moins doivent prévaloir, dans la politique fédérale d'abord, dans les provinces ensuite : le caractère spiritualiste de la Confédération ; le contrat bilatéral qu'elle a scellé entre les deux races mères du Dominion."

De ce spiritualisme de l'État canadien, nous avons une preuve, entre plusieurs autres, dans la loi fédérale sur l'observance du dimanche, laquelle implique le respect de Dieu et la récongnition de son autorité sur toutes les créatures, tributaires de son influence bienfaisante et de son infinie libéralité.

Nous en voyons encore une preuve dans cette belle prière par laquelle s'ouvrent, au Parlement d'Ottawa, les délibérations de nos législateurs, et où confessant, avec le

dogme de la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'on implore, par l'intercession de Notre-Seigneur, du Père céleste, souverainement sage et puissant, les lumières et les secours nécessaires au bon gouvernement d'un pays.

J'ajoute que le serment, sur la foi duquel s'appuient, dans nos tribunaux, la fidélité aux lois et leur juste interprétation, corrobore cette confiance générale du peuple et de ses chefs en une Providence dont le regard s'étend sur tout, et qui pèse toute action dans la balance d'une incorruptible justice.

Or, ce Dieu, que toute la nation implore et honore, et qu'elle sait intervenir efficacement dans les choses d'ici-bas, c'est celui-là même dont Jacques Cartier, il y a quatre cents ans, dressa l'étendard sur les côtes de Gaspé, et que l'Église catholique n'a cessé depuis lors, avec une merveilleuse ténacité de croyance et d'action, de servir et de glorifier.

Sa figure, au travers de bien des nuages, rayonne, comme celle d'un monarque sans rival, sur toute la civilisation canadienne.

III

Une question se pose ici d'elle-même : qu'est-ce que l'avenir nous réserve ?

En face des dangers très graves dont il est aisé de constater ou de conjecturer la

menace, le Canada saura-t-il toujours reconnaître au Maître souverain des nations la primauté d'honneur et d'influence qui lui revient dans la poursuite de nos destinées? Voudra-t-il toujours imprégner ses lois, ses mœurs, ses activités, de l'esprit de Dieu? Cesser de voir Dieu dans notre vie publique, cesser d'appuyer sur Dieu notre existence nationale, ne serait-ce pas l'isoler de sa cause première, l'amputer de sa plus grande force, la vider de sa plus solide gloire?

* * *

L'esprit de Dieu est un esprit de vérité, avant tout de vérité dogmatique, morale, sociale.

Le développement des sciences supérieures, ¹ des disciplines spirituelles qui font, au sein du catholicisme, l'honneur des Athénées et des Académies, constitue l'un des plus sûrs garants du progrès véritable des peuples. Et ce progrès se marque moins par le lustre, d'ailleurs très bienfaisant, des lettres et des arts, que par la fidélité accrue, affermie, de mieux en mieux justifiée, aux principes qui sont le fondement des croyances, la sauvegarde des familles et des professions, le mur protecteur des sociétés.

1. — Voir l'admirable conférence *Haut savoir et directives sociales* de Son Ém. le Card. J.-M.-Rodrigue Villeneuve, O. M. I.

C'est dire combien il importe que l'idée de Dieu, — d'où émane la piété envers nos deux patries, celle du ciel et celle de la terre, — pénètre tous les degrés et toutes les formes de l'enseignement, qu'elle dissipe toutes les malfaisances du doute et toutes les émanations de l'impiété. Sous le second Empire, Louis Veuillot, effrayé des audaces du mal, écrivait : " Tout ce que l'Empereur laisse faire contre Dieu, se fait contre lui." L'expérience de tous les peuples nous apprend quels fruits amers porte en elle l'éducation amoralisée et viciée dans ses plus essentiels éléments.

L'école est le moule où se façonnent les générations. Dans un pays comme le nôtre, mixte par les races et les religions qui s'y croisent, ce que nous demandons, nous catholiques, et ce que nous pensons avoir le droit d'exiger, c'est que l'œuvre éducatrice de l'enfance et de la jeunesse soit à base religieuse et confessionnelle ; que les enfants catholiques ou protestants, soient instruits selon les conditions établies par le droit chrétien ; que la jeunesse puise, à l'école, au collège, à l'Université, des doctrines de foi, théoriques et pratiques, qui la soutiennent dans ses luttes et l'empêchent de fléchir devant les forces antichrétiennes dont les émissaires opèrent jusque chez nous, qui la protègent et l'immunisent contre la toxine

du socialisme, du matérialisme et de l'anarchie.

* * *

Et, par cela même qu'il s'alimente aux sources authentiques du vrai et du bien, le spiritualisme véritable, dans la complexité des questions nées de la dissemblance des groupes ethniques, dicte un code de droits et de devoirs conforme aux prescriptions les plus sages des vertus gouvernementales de prudence et d'équité.

Refuser à une minorité, en matière de religion ou de langue, des libertés et des avantages garantis par les lois les plus sacrées, ce n'est sûrement pas accomplir un geste qui honore la civilisation chrétienne. C'est plutôt faire une brèche déplorable aux exigences du christianisme si hautement caractérisé par les rapports de mutuelle bienveillance et de justice distributive qui doivent régir les personnes et les peuples.

De ces exigences, le concordat conclu l'an dernier entre Rome et l'Allemagne, État en forte majorité protestant, nous offre un exemple typique. D'après l'article 29 de cette convention, " les catholiques résidant dans le Reich allemand et appartenant aux minorités ethniques non allemandes auront, en ce qui concerne l'admission de la langue

maternelle dans le culte, dans l'enseignement religieux et dans les associations ecclésiastiques, un traitement non moins favorable que celui qui correspond à la condition de droit et de fait de ceux qui sont d'origine et de langue allemandes dans le territoire de l'État étranger correspondant." Et le protocole final ajoute : " Le gouvernement du Reich s'étant montré prêt à accepter cette disposition favorable pour les minorités non allemandes, le Saint-Siège déclare que, en confirmation des principes toujours défendus par lui concernant le droit à la langue maternelle dans le ministère des âmes, dans l'instruction religieuse et dans la vie des organisations catholiques, il s'emploiera, à l'occasion des stipulations de futures conventions concordataires avec d'autres États, à y faire insérer une disposition égale pour la tutelle des droits des minorités allemandes."

Voilà une formule où se traduisent, avec une remarquable précision, les principes et la portée du *credo* évangélique dont tous les pays sincèrement chrétiens, se réclament, et qu'il convient, selon la condition des milieux et les exigences du droit et du bien, d'étendre jusqu'à la vie civile.

* * *

C'est ce même esprit, fait d'équité, de droiture et de bon vouloir, qui doit gouverner

toutes les relations sociales, relations d'individus, relations de groupes et de classes.

On l'a souvent dit, la crise que traverse le monde n'est pas seulement économique, mais morale. C'est moins un problème de dollars qu'un conflit d'idées. Et, pour dirimer cette funeste querelle, il faut donc, tout d'abord, se tourner vers l'Évangile du Christ et vers l'Autorité chargée par lui d'en commenter la doctrine. Les Papes et les Évêques ont parlé.¹ En somme, que disent-ils ? — Qu'il y a sans doute dans la société humaine, comme dans tout corps bien organisé, des inégalités naturelles, des disparités nécessaires ; mais que le christianisme nous fait une loi d'harmoniser les fonctions, sans niveler les têtes ; de prévenir, de combattre les abus, sans tarir les sources de richesse ; de répandre sur tout le corps social toutes les formes, bien comprises, et tous les précieux avantages de la justice et de la charité.

Le désarmement moral, par le rapprochement des âmes, sous l'emblème pacificateur de la croix : tel doit être, pour des chrétiens, le suprême remède aux maux qui dépriment et angoissent l'humanité ! C'est l'idée qu'exprimait naguère dans la *Revue*

1. — Voir à ce sujet deux documents d'importance majeure : la Déclaration de l'Épiscopat canadien (21 nov. 1933), et la conférence de l'Éminentissime Card. Villeneuve (4 janv. 1934) sur l'encycl. *Quadragesimo anno*.

des Deux Mondes (15 juin 1933), un écrivain français, lorsqu'il plaçait l'espoir définitif des peuples " dans le règne sauveur de l'Esprit ". Et c'est cette même pensée que nous recueillions il y a quelques mois ¹ sur les lèvres d'un homme d'affaires, l'honorable président de la Commission canadienne du Tarif, déclarant que " l'Église est le seul organisme capable de sauver la civilisation ".

* * *

Une vague d'athéisme, de l'athéisme le plus brutal, le plus truculent, déferle aujourd'hui sur tous les rivages. Des hommes sans croyances, des clubs et des associations sans Dieu, n'ont pas honte d'arborer l'ignoble drapeau du nihilisme religieux et moral.

A l'univers justement effrayé, le Christ-Roi offre avec amour l'Évangile du salut, celui-là même dont, jusqu'ici, les nations chrétiennes les mieux inspirées ont vécu. L'esprit de Dieu qui féconda le néant, sait, tout en sauvegardant les saines traditions de famille, de paroisse, de cité, stimuler dans la paix les initiatives les plus nobles, les activités les plus progressives. C'est un principe d'émulation et d'union, non un ferment d'envie et de haine. La jalousie n'est pas son œuvre.

1. — *L'Événement*, 10 janv. 1934.

Il rallie autour d'un même idéal les intelligences et les volontés généreuses. Il met en nos mains la truelle des constructeurs, non la pioche des démolisseurs. Que d'énergies perdues en des compétitions stériles, injustes, en des oppositions vides d'utilité et de sens !

La civilisation canadienne n'a pas été sans œuvres ni sans gloires.

Elle ne se maintiendra et ne portera tous ses fruits que si elle demeure fidèle à ses origines, que si elle continue d'obéir au dynamisme de l'idée religieuse, que si elle s'abandonne, sous le regard divin, au souffle inspirateur des grandes actions, de tout ce qui élève la pensée, de tout ce qui ennoblit l'âme, de tout ce qui concilie équitablement les intérêts, de tout ce qui favorise les pacifiques conquêtes du travail honnête, de la charrue et de l'usine, de tout ce qui conserve, élargit et enrichit, dans les limites de l'ordre chrétien, le patrimoine national.

Ni les âmes ni les États ne peuvent se passer de Dieu. ¹

1. — Cf. S. Thomas, *de Regimine Principum*, surtout l. I, ch. 12.

TROIS OBSTACLES

A LA PAIX MONDIALE ¹

Le monde est dans un état d'angoisse, d'agitation et d'incertitude, dont l'histoire des siècles antérieurs ne nous offre que très peu d'exemples.

Sous le coup d'événements très graves, les vieilles dynasties s'effondrent pour faire place à des régimes nouveaux. Ces régimes eux-mêmes, éclos d'évolutions diverses, de révolutions victorieuses, oscillent sur leurs fondations encore mal afferemies. Un ferment d'irritation et de haine soulève, comme une pâte aigrie, les masses populaires.

Malgré toutes les meurtrissures dont ils portent de si cruels et de si douloureux stigmates, les peuples, à peine sortis de la dernière guerre, s'arment derechef avec une fièvre qui tient du vertige, et où passent les lueurs les plus sinistres.

A la pensée des deuils innombrables, des destructions et des ruines de toute sorte, dépassant tout ce que l'on a vu, que causerait fatalement un nouveau conflit mondial, le Chef de l'Église catholique, à genoux au pied des autels, s'afflige et s'émeut. Il ne

1. — Travail présenté à la Société Royale, en mai 1937.

cesse, du fond de son âme attristée et consternée, de prier pour la paix, d'implorer de la miséricorde divine une grâce souveraine qui éclaire les esprits et agisse efficacement sur les volontés les plus rebelles.

Il adresse lui-même dans ses Lettres, à l'univers entier, les exhortations les plus vives. Il profite de toutes les occasions qui puissent prolonger l'écho de ses augustes désirs. Et naguère, lors des grandes fêtes de Lourdes que devait présider son très distingué Secrétaire d'État, le Cardinal Pacelli, il confiait à l'Éminentissime Légat papal un message d'admonition discrète et touchante, et de pacification universelle, dont l'Envoyé du Saint-Père s'acquitta admirablement.

Au cours de l'une de ses allocutions très éloquentes, le Cardinal Pacelli, faisant acte à la fois de sagesse et de courage, prononça des paroles hautement appropriées à la situation du moment. Il n'hésita pas, dans l'intérêt de la paix, à marquer d'un geste réprobateur les pires ennemis de cette paix si nécessaire, " qu'ils se massent (ce sont ses expressions) autour du drapeau de la révolution sociale, qu'ils s'inspirent d'une fausse conception du monde et de la vie, ou qu'ils soient possédés par la superstition de la race et du sang." ¹

1. — *Docum. cath.*, mai 1935 (pp. 1204-05).

Démolisseurs audacieux des lois primordiales de toute société ; théoriciens d'une soi-disant philosophie, matérialiste et athée ; idolâtres superstitieux de leur famille ethnique : voilà, si nous avons bien compris la pensée de l'Éminent Cardinal légat, les trois catégories d'hommes qui sapent les fondements mêmes où s'appuient la sécurité et le bonheur des nations.

I

La paix, selon une définition de saint Augustin reconnue et consacrée par l'Angélique Docteur saint Thomas, ¹ la paix consiste dans " la tranquillité de l'ordre." Les sociétés sont en paix, lorsque l'ordre règne, soit dans leur vie intérieure, soit dans leurs rapports extérieurs, et tout ce qui entame sérieusement cet ordre, constitue une cause de discorde d'autant plus funeste que les principes sociaux véritables sont plus profondément atteints.

Or, l'ordre social qui est une des conditions essentielles de la paix, — de la paix nationale et de la paix internationale, — subit en certains pays de tels bouleversements que les meilleurs éléments de la société périssent et agonisent. Autorité religieuse la plus bienfaisante ; fidélité aux croyances

1. — *Som. théol.* II-II, Q. XXIX.

et aux traditions les plus vénérables ; droits sacrés de la famille ; possessions les mieux acquises et richesses les plus légitimes ; inviolabilité des fondations ; stabilité des institutions ; liberté du travail honnête : tous ces facteurs sans lesquels aucune civilisation ne peut se concevoir, sont démolis, ravagés, de la façon la plus aveugle et la plus insensée. Au lieu de legs séculaires, d'héritages précieux du passé qui commandent et recueillent le respect des populations, on n'a plus là que d'informes débris emportés à la dérive par un vent de chambardement et de révolution.

Et lorsque cette mentalité sauvage et brutale prévaut à l'intérieur des États, de quelle influence néfaste n'est-elle pas capable au dehors ? Quelle contagion n'en doit-on pas redouter ? Et quelle confiance peut-elle inspirer aux hommes de foi et de conseil qui désirent voir s'établir entre les peuples des relations faites de bienveillance mutuelle, de probité vraie et de bonne entente ?

Léon XIII avait prévu les maux immenses dont le renversement de l'ordre social traditionnel allait être la source. Et, dès son accession au trône pontifical, ¹ il dénonçait en termes énergiques “ la secte de ces hommes qui s'appellent diversement et de noms

1. — *Encycl. Quod apostolici*, 28 déc. 1878.

presque barbares *socialistes, communistes, nihilistes*, etc., qui répandus par toute la terre, et liés étroitement entre eux par un pacte inique, ne demandent plus désormais leur force aux ténèbres de réunions occultes, mais, se produisant au grand jour et en toute confiance, s'emploient à exécuter le dessein qu'ils ont depuis longtemps formé de bouleverser les fondements de toute société civile."

La parole et l'action du grand Pontife ont pu ralentir la marche, si justement redoutée, de la révolution sociale ; elles n'en ont pas, efficacement, suspendu le cours. Et ce sont les idées perverses, flétries, reprouvées par le Chef clairvoyant de l'Église catholique, que l'on a vu se développer, se systématiser dans des conditions exceptionnellement tragiques, et qui portent aujourd'hui sur le terrain national et international, leurs fruits de mort.

Le monde en est frappé de stupeur. Pie XI appelle le désordre effroyable dont la Russie est le théâtre " la plus grande calamité de l'histoire ". ¹ Et lorsqu'on lit ses encycliques, ses allocutions consistoriales, ² ses lettres diverses, on sent que le spectacle d'un

1. — Lettre du 10 juillet 1922.

2. — Voir, par exemple, l'allocution radiophonique prononcée par le Saint Père, à l'occasion de la fête de Noël ; il y est question de l'Espagne.

pareil désastre, tout ensemble religieux, économique et social, ne cesse de retenir son regard inquiet et de hanter, comme un cauchemar, son âme apostolique.¹

Aussi, les esprits réfléchis se demandent-ils comment des nations soucieuses de leur propre salut, peuvent tendre la main aux forces dévastatrices qui, par tous les moyens et à travers tous les milieux, propagent activement leurs doctrines et leurs méthodes. Ils se demandent par quel étrange aveuglement ces nations, pétries et nourries si longtemps de christianisme, osent s'appuyer sur des bras humides de sang chrétien.

Et de quel œil inquiet, nous, catholiques, fidèles à notre foi et guidés par sa lumière, ne devons-nous pas envisager l'avenir des sociétés dont les frontières s'ouvrent si aisément aux influences les plus délétères, aux agents d'erreur et de crimes qui ont reçu pour mandat d'anéantir tout ce qui a

1. — Mentionnons, comme dernière expression de la pensée de Pie XI, sa toute récente et très vigoureuse encyclique *Divini Redemptoris* (19 mars 1937). Après avoir fait la synthèse des actes anti-communistes accomplis jusqu'ici par l'Église, le Pape s'élève de nouveau contre les doctrines du communisme athée, doctrines absolument subversives de la famille, de la société, de la religion, et il dénonce avec une singulière énergie les fruits de mort de ce système néfaste particulièrement visibles en Russie, au Mexique et dans une bonne partie de l'Espagne.

fait jusqu'ici l'honneur, la grandeur et la prospérité des peuples ?

II

Il faut bien l'avouer.

Si l'anarchie se fraye, au travers de l'ancienne civilisation, des voies si faciles, c'est qu'elle profite des complicités honteuses, odieuses, que lui offre l'athéisme des gouvernements déchristianisés.

Combien l'Éminentissime Cardinal Pacelli avait raison de signaler, dans cette conception fausse, toute matérialiste, du monde et de la vie, l'un des obstacles les plus insurmontables à la paix commune que tous les intérêts postulent, que toutes les familles réclament, et qui est au fond de la pensée de tous les pays.

Les sociétés, qu'on le veuille ou non, sont l'œuvre de Dieu.

Les lois qu'on y édicte, les pactes qu'on y conclut, n'ont d'appui solide, définitif, que dans les prescriptions et les sanctions du suprême législateur qui est Dieu.

Dieu est donc une boussole indispensable à l'humaine destinée. Et tout système philosophique, toute conception politique, qui supprime ou écarte cette boussole, jette les États et les consciences dans les ténèbres les plus épaisses et dans un indéfinissable chaos.

Que devient alors l'honnêteté tant désirée des relations sociales, intérieures ou extérieures, si tout se réduit à un habile jeu d'intérêts ?

Que devient le caractère inviolable du droit, la force impérative de la justice, si, au-dessus des luttes et des compétitions d'ici-bas, l'on ne reconnaît un tribunal supérieur dont la juridiction domine toutes les rivalités, toutes les incertitudes, et qui s'inspire, dans ses décisions, d'une incorruptible sagesse ?

Que devient l'honneur de la parole donnée, si cette parole n'est qu'une formule vide et vaine, dictée par une crainte passagère, et si l'on ne compte comme honorable, devant les générations grandissantes, que le déploiement de plus en plus vaste, la puissance de plus en plus formidable des engins de destruction et des armées ?

Ces questions que je pose, les Papes les ont posées et résolues avant moi. Écoutons le dernier d'entre eux, — et non le moindre, — Sa Sainteté Pie XI. “ C'est, dit-il dans son encyclique *Ubi arcano*,¹ pour s'être misérablement séparés de Dieu et de Jésus-Christ que les hommes sont tombés, de leur bonheur d'autrefois, dans un abîme de maux. Et c'est pour la même raison que sont frappés

1. — 23 décembre 1922.

d'une stérilité à peu près complète tous les programmes qu'ils échafaudent en vue de réparer les pertes et de sauver ce qui reste de tant de ruines. Dieu et Jésus-Christ ayant été exclus de la législation et des affaires publiques, et l'autorité ne tirant plus son origine de Dieu, mais des hommes, les lois ont perdu la garantie de sanctions réelles et efficaces, l'appui des principes souverains du droit, qui, aux yeux mêmes de philosophes païens comme Cicéron, ne peuvent dériver que de la loi éternelle de Dieu. Bien plus, dès là qu'on supprimait la raison fondamentale du droit de commander pour les uns, du devoir d'obéir pour les autres, les bases mêmes de l'autorité ont été renversées. Et, fatalement, il s'en est suivi un ébranlement de la société tout entière, privée désormais de tout ferme soutien, et livrée en proie aux factions briguant le pouvoir pour assurer leurs propres intérêts, non ceux de la patrie."

Le Pape, après avoir rappelé les torts incalculables faits par l'irreligion gouvernementale au mariage et à l'éducation de la jeunesse, ajoute : " Puisqu'on a renié les préceptes de la sagesse chrétienne, il n'y a pas lieu de s'étonner que les germes de discordes semés partout, comme en un sol bien préparé, aient fini par produire cet exécration fruit d'une guerre, qui, loin d'affaiblir par la lassitude les haines entre peuples

et classes sociales, ne fit que les alimenter et les aviver davantage.”

Comment espérer l'extinction de pareils conflits ?

Une paix basée sur les contraintes de la force, non sur la dictée de sincères convictions morales, n'a rien de stable ; ce n'est qu'une halte dans la marche des hostilités que des circonstances désavantageuses interrompent aujourd'hui, mais qui, à la faveur de conditions nouvelles, renaîtront demain.

L'athéisme et le matérialisme sont d'inévitables facteurs de discordes. Ils mènent les pays les plus fiers d'eux-mêmes à la ruine. Ils dérobent aux chefs d'États l'intuition de leurs responsabilités et de leurs devoirs. Ils les retiennent dans une indifférence cent fois coupable en face d'actes de sauvagerie dont le spectacle rappelle les plus révoltantes pages de l'histoire.¹ Ils les illusionnent sur l'étrange folie de ces solutions par le fer et le feu, si désastreuses pour le monde entier, de difficultés internationales très graves sans doute, mais que les suggestions calmes de la raison humaine, éclairées par un rayon de la sagesse divine, ne sont certes pas impuissantes à dirimer. “ Nous en pouvons croire, disait récemment Pie XI,²

1. — Cf. Syllabus de Pie IX (n. 62), concernant le principe dit de non-intervention.

2. — Allocution consistoriale, 1er avril 1935.

que ceux qui devraient avoir à cœur la prospérité et le bien-être des peuples, veuillent pousser au massacre, à la ruine, à l'extermination, non-seulement leurs nations, mais une grande partie de l'humanité."

Répétons avec le même Pontife : " Il n'y a qu'un remède à ces maux : le retour à Dieu et l'intégrale observation de sa loi dont le mépris a été la cause de tant de calamités." ¹

Au souvenir de Celui qui a créé tous les peuples et qui veut le bonheur de tous, à la lumière de ses enseignements, l'on comprend ce que doit être, pour se rendre pleinement digne d'elle-même, une " société des nations ", dans quels sentiments d'équité et de religion et sur quels fondements de mutuelle bienveillance la " chrétienté " des temps modernes (dont parlait naguère avec éloquence Monsieur Jacques Maritain) doit s'établir ; jusqu'à quelles limites s'étendent les droits particuliers les mieux fondés, et quels sacrifices demande et impose le souci du bien général, le sort du genre humain tout entier.

III

Un troisième obstacle à la paix, désigné et dénoncé par l'Éminentissime Cardi-

1. — Lettre apostolique du 6 août 1922.

nal Pacelli, c'est ce que Son Éminence appelle "la superstition de la race et du sang".

Ces paroles remettent sous nos yeux une question très complexe, très discutée, et souvent très mal comprise : la question patriotique. Qu'on nous permette d'y arrêter brièvement notre esprit, et de renvoyer, pour de plus amples et de plus pénétrants aperçus, au magistral discours prononcé à Québec, le 25 juin 1935, par notre très éminent Cardinal Archevêque, sous le titre : *Devoir et pratique du Patriotisme*.

* * *

Conformément à la doctrine de saint Thomas d'Aquin, ¹ le patriotisme peut se définir une vertu qui incline à rendre à la patrie où nous sommes nés, et qui nous communique ses biens, le culte et les devoirs qui lui sont dus.

S'il s'agit de la patrie prise absolument dans son ensemble, avec les organismes qui lui confèrent ses formes constitutionnelles, le patriotisme dont elle est l'objet, doit se dire *civique* ou *politique*.

Si l'on considère plutôt le caractère des familles d'où l'on est issu, l'attachement à

1. — *Som. théol.*, II-II, Q. CI, art. 1.

la langue maternelle, à la race qui la parle, et qui fournit à la patrie, en tout ou en partie, la sève nourricière et formatrice de ses populations, le culte dicté par ces éléments s'appellera, dans un sens participé du moins, patriotisme *ethnique*.

Ce dernier patriotisme prend aussi, dans la langue moderne, deux autres noms : tantôt on le désigne par le mot de " racisme ", tiré de la race à laquelle on a voué un culte ; tantôt on l'appelle " nationalisme ", signifiant par ce mot vague, l'estime et l'amour que l'on professe pour sa nationalité, quelle qu'en soit la situation politique actuelle.

Au reste dans les pays formés d'éléments homogènes, le patriotisme ethnique et le patriotisme civique, tout en se nuancant de certains caractères propres, fusionnent et s'identifient en quelque sorte dans un même attachement et dans un même dévouement au morceau de territoire organisé qui se nomme " la patrie."

* * *

Envisagé d'une façon générale, le patriotisme, nous l'avons dit, est une vertu ; qualité très noble que l'on peut certes fausser, déformer, mais que saint Thomas n'hésite pas à honorer en soi du beau nom de " piété."

Comment, et par quelle raison profonde le sentiment patriotique s'élève-t-il jusque-

là ? le même Docteur Angélique va nous le dire. Citons-le textuellement :¹ “ L’homme est fait débiteur envers les autres selon leur degré d’excellence, et selon les divers bienfaits qu’il en a reçus. Or, à ce double titre, Dieu tient le rang suprême ; puisqu’il dépasse en perfection tout ce qu’il y a de plus excellent, et qu’il est pour nous le premier principe de l’être et du gouvernement de la vie. Mais, en second lieu, notre être et les conditions de notre existence dépendent, comme de causes subalternes, des *parents* de qui nous sommes nés, et de la *patrie* dans laquelle nous avons été nourris. Il suit de là qu’après Dieu, c’est aux parents et à la patrie que l’homme est le plus redevable. C’est pourquoi, de même qu’il appartient à la vertu de religion de rendre à Dieu le culte qui lui est dû ; ainsi secondairement, c’est le propre de la vertu de piété d’honorer les parents et la patrie par un culte convenable.” — Saint Thomas ajoute cette remarque qui agrandit notablement le champ de rayonnement de cette vertu de piété : “ Dans le culte des parents est compris le culte de tous ceux qui sont unis par les liens du sang ; car la consanguinité se dit précisément de ceux qui sont issus des mêmes parents, (Aristote, *Ethique*, ch. 12). Et

1. — *Ibid.*

pareillement le culte dont on doit entourer la patrie, s'étend à tous les concitoyens qui en sont les fils, ainsi qu'à tous ses amis."

On a là, énoncées par le Prince des théologiens, les raisons de fond sur lesquelles s'appuient et le patriotisme civique et le patriotisme ethnique, de même que les droits et les devoirs respectifs qui s'y rattachent.

Pour ce qui est du patriotisme ethnique en particulier, qu'on l'appelle racisme ou nationalisme, du moment qu'il est contenu dans les limites des vertus de prudence, d'équité et de modération, on ne saurait en contester la légitimité. Toutes les races n'ont-elles pas été créées par Dieu, et n'ont-elles pas, selon les dispositions de sa Providence, un rôle à jouer sur la scène très variée de ce monde?

Dans l'une ¹ de ses lettres si remarquables, Pie XI reconnaît "un sentiment de juste nationalisme que l'ordre légitime de la charité chrétienne non-seulement ne désapprouve pas, mais sanctifie et vivifie en le réglant."

C'est, pour le dire en passant, — en s'inspirant de cette doctrine (dont l'interprétation exige sans doute de la mesure), que l'un de nos plus distingués compatriotes,

1. — Encycl. *Caritate Christi compulsi*, 3 mai 1932.

M. l'Abbé Lionel Groulx, s'emploie si brillamment et si activement, dans ses vigoureux écrits, à stimuler, à aiguillonner chez les nôtres la fibre patriotique et la fierté nationale.

D'autre part, la fidélité ethnique, fondée sur des droits antérieurs à l'État, si elle est bien entendue et bien pratiquée, ne s'oppose nullement, tout au contraire, au loyalisme civique et politique qu'elle ne peut qu'ennoblir et fortifier par les richesses spéciales de culture intellectuelle et d'idéal religieux qu'elle apporte, et qui font l'honneur et la grandeur de la vraie civilisation.

En confirmation de ces énoncés, nous croyons devoir reproduire ici un passage de singulière portée qui clôt la récente lettre pastorale publiée par tout l'épiscopat de la Province civile de Québec à l'occasion du Jubilé d'argent de Sa Majesté Georges V. " Les nouvelles conditions politiques du Canada dans l'Empire, disent nos Évêques, ne sauraient arrêter dans leur libre essor les particularités de notre tempérament patriotique. Bien loin de s'opposer au développement de notre culture propre et au maintien de notre langue, ces conditions peuvent plutôt nous ouvrir des voies encore plus larges. A nous de nous y engager et de maîtriser les événements dans le respect des lois. L'empire est britannique ; les faits l'établissent, il n'est point d'une langue

exclusive, il admet diverses civilisations. Jamais le moment peut-être n'aura été plus propice pour notre élément de prendre, par sa valeur et son activité, toute sa place au soleil dans le régime que nous a choisi, d'une certaine façon au moins, la Providence. Avec hauteur de vues et magnanimité, exploitant dans toute leur souplesse et au maximum de leur tension les institutions britanniques, que notre personnalité ethnique s'affirme encore plus nettement dans la voie légitime tracée depuis bientôt deux siècles par nos pères.

“ C'est ainsi que, fidèles plus que jamais aux traditions familiales et sociales que nous tenons de la vieille France, nous cultiverons avec un soin nouveau et pourrons faire fleurir en son plus bel épanouissement, à côté de la noble civilisation saxonne et dans les cadres constitutionnels, notre impérisable civilisation française.”

Ce sont là, posés par l'autorité religieuse compétente, des principes directeurs du plus haut prix. Sachons retremper à cette très pure source notre ferveur nationale, et affirmer, faire grandir dans tous les domaines de l'intelligence et de l'action, *notre personnalité ethnique*.

* * *

On le voit : ce qui dans le nationalisme en général, dans le nôtre en particulier, est

blâmable, ce n'est donc pas en soi la réalité que ce mot recouvre ; ce sont les erreurs et les outrances qui peuvent s'y glisser et qui peuvent déformer le sentiment national.

En pareille matière, il arrive aisément que les frontières de la modération soient franchies, et l'on assiste alors au travail funeste de théories ou de passions vraiment subversives.

Ce n'est pas sans raison que l'Éminentissime Légat du Pape à Lourdes, a cru devoir dénoncer, comme un facteur de discordes, l'idolâtrie superstitieuse " de la race et du sang." ¹

Se trouve ici visée cette forme outrancière et radicale de l'idée nationaliste où, dans les revendications d'un peuple, l'on rejette tout frein imposé par le droit naturel et divin, et où l'on substitue à la loi de Dieu les prétentions de la force dictées et soute-

1. — Dans sa lettre toute récente aux Évêques d'Allemagne (14 mars 1937), Sa Sainteté Pie XI, dont l'œil se montre si vigilant, déplore amèrement la déformation profonde du concept véritable de la Divinité auquel une certaine école allemande ose substituer ce que ses tenants appellent " le Mythe du Sang et de la Race " et ce qui implique la chimère " d'un Dieu national ". — Plus récemment encore (13 avril 1938), le Saint-Siège, dans une lettre de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités dont le Pape lui-même est le Préfet, dénonce énergiquement plusieurs erreurs très graves, absurdes même, issues d'un faux et pernicieux concept de la "race."—Nous citons en appendice ce très important document.

nues par l'orgueil d'un racisme aveugle et farouche.

Ce système va à l'encontre des doctrines morales les mieux fondées. Il atteint la moralité dans sa racine même. Il tend à sanctionner toutes les injustices, toutes les atrocités, toutes les négations des droits sacrés de l'Église et de la conscience. C'est le déterminisme de la nature matérielle introduit dans la réglementation des actes humains et dans les lois du gouvernement, intérieur et extérieur, des nations.

Sans aller jusqu'aux aberrations du matérialisme impie, certain genre de nationalisme, par l'exaspération d'un sentiment excellent de sa nature, se rend coupable de graves écarts. Sciemment ou non, on entrave les efforts de pacification internationale poursuivis par les Souverains Pontifes, on sacrifie aux passions politiques ou aux préoccupations ethniques les intérêts supérieurs de la foi chrétienne et de l'influence catholique. " Si cet égoïsme, abusant du légitime amour de la patrie, s'insinue, dit Pie XI, ¹ dans les relations entre peuple et peuple, il n'y a plus d'excès qui ne semble justifié ; et ce qui, entre individus, serait par tous estimé condamnable, est dès lors considéré comme permis et digne de louanges, du moment

1. — *Encycl. cit.*

qu'on l'accomplit au nom de ce nationalisme exagéré."

C'est cette déviation d'un patriotisme bon en soi, mais exacerbé, qui, soit dans des pays différents, soit dans une même patrie, dresse des catholiques de race et de langue diverse les uns contre les autres, les pousse à se diviser au lieu de s'unir, au détriment de la cause religieuse, laquelle doit primer toutes les aspirations et tous les intérêts.¹

On ne peut donc qu'applaudir aux observations si sages, si judicieuses du Cardinal Pacelli marquant du doigt, avec une rare droiture de vues, ce qu'il considère comme les principaux obstacles à l'instauration d'une paix durable, réprouvant notamment l'ambition déréglée et dominatrice des nations trop infatuées d'elles-mêmes et de leur destin.

C'est là une très grave leçon donnée, en matière internationale, par le représentant officiel du Saint-Siège, et dont il faut souhaiter que tous les peuples profitent.

IV

En conclusion de cette brève étude, nous ferons observer que le Canada français, dans la défense de ses droits et dans la

1. — Voir nos *Nouveaux mélanges canadiens* : *L'union catholique*.

poursuite de ses providentielles destinées, placé sous le coup de provocations regrettables, n'a peut-être pas toujours été exempt, en certains milieux, de tout sujet de blâme.

Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que, dans l'ensemble, nous ne croyons pas qu'il soit souvent sorti des bornes tracées par nos Évêques et par le Pape lui-même.

Rangé parmi les vertus, le patriotisme, — celui qui honore la race comme celui qui sert la patrie, — demeure aux yeux de l'Église une chose noble et sacrée. Et l'attachement au parler maternel est tellement ancré dans la nature, dans les instincts les plus profonds et les plus légitimes, qu'on ne saurait le désavouer sans faire injure au Créateur.

Lors du conflit scolaire franco-ontarien,¹ Benoît XV n'a-t-il pas reconnu expressément le droit qu'ont les nôtres de sauvegarder leur langue, et de travailler, dans le respect d'une juste légalité, à améliorer ses conditions d'existence?

D'un autre côté, dans les textes de l'Acte Confédératif, un principe fondamental a été posé ; la dualité officielle du français et de l'anglais dans tout le domaine *fédéral*. N'est-il pas à la fois nettement logique et souverainement équitable que l'on s'emploie, avec modération sans doute, mais aussi

1. — Cf. ouv. cit. *L'union catholique*.

avec fermeté, à déduire de ce principe toutes les conséquences qu'il implique ?

Ce genre de nationalisme n'a, certes, rien d'odieux, rien d'agressif, rien de turbulent ; il n'a rien qui puisse être regardé justement comme un obstacle à la paix.

C'est,— on nous permettra de l'affirmer, — du patriotisme d'un pur et franc métal.

Et cette attitude patriotique, nous nous estimons d'autant plus justifiabiles d'y conformer, et nos pensées et nos actes, qu'elle nous est dictée non-seulement par la voix de la nature, mais par d'excellents motifs de religion ; que nous y trouvons un moyen efficace de contribuer au maintien et à l'expansion progressive du catholicisme sur cette partie du sol d'Amérique que les pionniers français ont explorée, cultivée, fécondée, et où ils surent graver avec tant de vaillance, et en caractères si glorieux, le nom immortel du Christ-Roi.

Non, nous ne voulons pas tomber dans l'idolâtrie du sang qui coule en nos veines. En d'autres veines coule un sang que nous respectons, qui a ses vertus et ses gloires.

Notre ambition, c'est de rester ce que Dieu nous a faits, de continuer à honorer d'un culte assidu, pieux et fier, la langue que parlaient nos pères, qui fut, chez nous, l'instrument des pacifiques conquêtes de la foi, et en laquelle nous voyons en même

temps qu'une force très précieuse pour l'Église, une parure et une forme supérieure de civilisation pour toute la patrie canadienne.

Ceci, le deuxième Congrès de la Langue française le proclamera bientôt, en des manifestations très solennelles, et par des voix aussi éloquentes qu'autorisées.

UN PRINCIPE DE VIE RELIGIEUSE ET SON SYMBOLE.

Allocution prononcée le 24 février 1927
à l'occasion des fêtes du Pallium de S. Exc.
Mgr Raymond-Marie Rouleau, O. P.,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

De par la grâce du Siège Apostolique,
une auréole nouvelle brille sur votre front.

Un nouveau symbole de l'autorité religieuse s'est posé sur vos épaules revêtues, tout à la fois, de l'austère froc des moines et du manteau glorieux des pasteurs.

Une nouvelle manifestation de la puissance spirituelle qui, du foyer divin, rayonne sur tous les degrés de la hiérarchie catholique, est descendue sur vos mains d'évêque consacrées pour bénir, pour gouverner et pour sanctifier.

A l'occasion des fêtes solennelles auxquelles nous assistons et qui jettent sur l'Église de Québec tant de lustre, permettez que votre clergé joigne sa voix à celle de tous les fidèles placés sous votre sceptre, pour acclamer en Votre Grandeur un héritier très digne, un successeur remarquablement qualifié des grands ancêtres qui façonnèrent

notre société catholique et française, qui marquèrent du sceau de leur savoir et de leur zèle nos institutions, et jalonnèrent de leurs œuvres l'histoire entière de notre patrie.

En montant sur le trône archiépiscopal de Québec, vous avez énoncé, dans une lettre pastorale lumineusement conçue, votre programme. Vous êtes entré, de toute votre intelligence et de tout votre cœur, dans la pensée de Celui dont vous tenez parmi nous la place, et vous nous êtes apparu comme un champion résolu de l'ordre et comme un apôtre très dévoué de la paix.

La paix dans l'ordre : que cette formule est pleine ! Que ces deux mots sont éloquents ! et avec quelle fidélité ils reflètent la physionomie des prélats qui, comme Votre Grandeur, mettent toute leur gloire à ranger leurs pensées, leurs affections, leurs actions, sous l'adorable discipline de Dieu, et à imprégner leur vie de cette sérénité dont la conscience droite est le principe, dont le cœur vertueux est le siège.

Depuis près de quatre mois, Monseigneur, nous avons le bonheur de vivre dans le rayonnement de votre âme, sous le regard et l'influence de votre personne vénérée où les facultés s'équilibrent en un si heureux accord, où l'activité s'ajuste au devoir, et où le sourire de la bienveillance n'est que l'épanouissement naturel d'une existence

réglée d'après les exemples du grand modèle divin.

C'est ce modèle qui dicte votre conduite.

C'est votre souci de la paix dans l'ordre, inspiré par l'Évangile même, qui vous a poussé, dès les débuts de votre administration, à prendre contact avec les organismes, les œuvres, les différentes classes sociales de notre diocèse, pour y porter votre préoccupation dominante. Vous avez voulu vous rendre compte, par vous-même, de l'état moral de votre vaste famille diocésaine, du caractère de ses groupements, de l'esprit de ses populations. Vous n'ignoriez certes pas quels profonds sillons d'autres mains y avaient tracés. Ce sera votre gloire d'y avoir semé, avec les accents de force discrète et de bonté sympathique dont vous avez le secret, des idées d'ordre et de mesure, des principes de vérité, de justice et de vertu, des germes de vrai progrès.

Quelles vues admirables vous exprimiez ici même, le 8 décembre dernier, sur le rôle des Universités catholiques, sur la hiérarchie des sciences qu'on y cultive, et sur leur puissance de rayonnement !

Votre parole n'a pas été moins heureuse, lorsqu'elle a répandu dans l'âme populaire les enseignements de la Sainte Église qui fortifient les liens paroissiaux, raniment la piété, stimulent et développent la misé-

ricorde envers les pauvres et le dévouement aux œuvres sociales catholiques.

Je ne parle pas des conseils si précieux donnés aux collégiens, à la jeunesse cléricale et universitaire, aux communautés religieuses, où votre longue expérience des âmes a pu se révéler dans tout son éclat.

Cette première prise de contact avec votre peuple vous aura sans doute permis, Monseigneur, de toucher du doigt l'excellence de ses dispositions et la robustesse de ses croyances. Vous aurez eu la joie de constater que, dans l'ensemble, notre société est bonne, et que la tâche merveilleuse accomplie par ses pasteurs n'est pas restée sans fruits ! Vous avez pu recueillir, dans les démarches dont Votre Grandeur a été l'objet et dans les hommages qui lui ont été adressés, l'écho des sentiments de respect profond et de soumission filiale qui animent à votre endroit les membres et les chefs des paroisses, sans distinction de rang ni de langue.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'Église de Québec tout entière se réjouit de la plénitude de pouvoir dont l'insigne vient de vous être conféré. Ce qui est un honneur pour vous, est un bienfait pour elle. Tout accroissement de prestige, chez ceux qui savent en user pour le profit des âmes et des peuples, constitue un gain social dont la communauté est justement fière.

D'accord, donc, avec les hommes d'Église et les hommes d'État très distingués qui font couronne en ce moment autour de vous, au nom de tout le clergé séculier et régulier dont vous voyez ici de très nombreux représentants, au nom de nos maisons d'éducation, de nos congrégations pieuses, de toutes nos paroisses et de toutes nos familles, je suis heureux d'offrir à Votre Grandeur des congratulations sincères motivées par de rares mérites, et des vœux de prospérité qui s'échappent spontanément de tous les cœurs.

En exécution de votre programme et pour répondre à vos désirs comme aussi aux exigences de notre intérêt propre, nous voulons être tous, Monseigneur, chacun dans sa sphère, et sous votre direction, d'actifs ouvriers de l'ordre.

Nous voulons travailler à faire prévaloir dans notre société la vérité qui éclaire les esprits, les lois et les décisions qui guident les volontés, les maximes, les libertés et les droits, qui sont l'apanage des peuples chrétiens.

Nous voulons être fermes dans la profession des principes et dociles à l'appel du devoir. Et nous sommes sûrs d'avance, — nous en avons pour garant la sagesse de votre parole, — nous sommes sûrs que nous aurons été par là-même, dans la mesure de nos forces, des artisans de la paix, de

cette paix qui est le fruit de l'équité et de la droiture, qui croît et mûrit sous le soleil de la charité, et qui répand dans tout le corps social des gages durables de santé et des promesses de vie.

UNE GRANDE FORCE CATHOLIQUE ET NATIONALE ¹

Le sujet que ce titre désigne n'est pas neuf. Nous avons déjà, pour notre part, eu l'occasion de le traiter, quoique bien imparfaitement, à la suite d'écrivains beaucoup plus compétents que nous. Des circonstances graves, des sentiments et des désirs auxquels nous ne pouvons ne pas déférer, nous engagent à y revenir.

* * *

Le Canada est un pays bilingue, un composé de deux éléments principaux qui, tout en gardant leurs caractéristiques, concourent, dans une autonomie grandissante, à une œuvre commune, sous le drapeau britannique.

Cette formule de notre vie nationale revêt-elle, aux yeux de tous, l'exacte vérité qu'elle énonce et la pleine signification qu'elle implique? Ne semble-t-il pas qu'en certains milieux, l'on persiste à l'ignorer ou à la dénaturer?

1. — Extrait de la "*Semaine Religieuse de Québec*," 1931.

Elle est pourtant basée sur la Constitution même qui nous régit. L'Acte fédératif de nos provinces place sur un pied de parfaite égalité les deux langues communément parlées chez nous, la langue française et la langue anglaise, et il reconnaît donc à la première non moins qu'à la seconde, dans toute l'étendue du domaine fédéral canadien, un caractère nettement officiel ¹.

Déjà, avant l'établissement de la Confédération, des hommes publics de langue anglaise, tels que le Dr Ryerson, directeur de l'Instruction publique dans le Haut-Canada, n'hésitaient pas à écrire que "le français, autant que l'anglais, est *l'une des langues reconnues* du pays." (Lettre du 24 avril 1857).

Depuis l'Acte confédératif de 1867, nous avons cette déclaration presque devenue classique, de l'un de ceux qui en furent les artisans, Sir John MacDonald, ancien pre-

1. — Voici le texte de la Constitution sur lequel cette affirmation s'appuie : " Dans les Chambres du Parlement du Canada, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux établis sous l'autorité du présent acte, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces deux langues. — Les Actes du Parlement du Canada devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

mier ministre du Canada : “ Que le Canada ait été conquis ou cédé, nous avons une Constitution en vertu de laquelle tous les sujets anglais sont sur un pied de parfaite égalité, *ayant des droits égaux en matière de langue*, de religion, de propriété, et relativement à la personne. Il n’y a pas de race supérieure ; il n’y a pas de race conquise, ici : nous sommes tous sujets anglais ”. (Débats de la Chambre des Communes, 1890).

En conséquence de ce principe fondamental et statutaire, chaque fois qu’un Cabinet se forme à Ottawa, plusieurs ministres Canadiens-français sont appelés à siéger dans le Gouvernement, à côté des ministres de langue anglaise. Les débats des Chambres se font (quand on le veut) et s’impriment dans les deux langues. Toute documentation fédérale doit être bilingue. Des timbres-poste bilingues portent partout, à Londres, à Paris, à Rome, jusqu’aux extrémités du monde, la preuve manifeste et authentique de notre dualisme constitutionnel. Et cette même dualité s’affirme, depuis quelques années, à Genève, dans l’imposante Société des nations où le Canada français, en même temps que le Canada anglais, est représenté.

Dans l’ordre intellectuel, conformément à l’esprit du pacte qui gouverne l’ordre politique, deux associations, créées pour

l'avantage de toute la nation, ouvrent leurs portes, tout ensemble, à la langue de Shakspeare et à celle de Bossuet.

La Société royale du Canada, fondée en 1882 par le Gouverneur général, se compose de membres recrutés parmi les Franco-Canadiens et les Canadiens-Anglais, et elle a eu à sa tête, tour à tour, des présidents de l'une et de l'autre langue.

L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, établie plus récemment par l'Éminentissime Cardinal Rouleau, archevêque de Québec, compte dans ses rangs, au milieu d'une majorité catholique française, plusieurs membres de langue anglaise, lesquels sont autorisés à se servir, dans les Sessions de l'Académie, de leur parler maternel.

Par ce genre d'œuvres, et surtout par les actes, les offices et les services fédéraux où le français règne au même titre que l'anglais, notre bilinguisme national rayonne sur toutes les provinces canadiennes. Ne peut-on pas conclure, de là, au droit qu'ont tous les administrés canadiens, atteints par la législation fédérale et par l'administration ramifiée en tout sens, d'apprendre et de faire apprendre à leurs enfants, dans les écoles payées des deniers publics, les deux idiomes qui sont comme le double organe nécessaire du Gouvernement? N'est-ce pas une conséquence logique des principes posés, et un

moyen d'assurer à tous les citoyens leur juste part de coopération dans l'œuvre politique et constitutionnelle de leur pays?

Ajoutons qu'aucune loi provinciale, quelque prétexte qu'elle invoque, ne peut annihiler le droit de nature, ni les motifs d'histoire, d'antécédence, et d'instruction, sur lesquels s'appuient les revendications scolaires des groupes de descendance française, dans des régions explorées par nos découvreurs, évangélisées par nos missionnaires, gouvernées et illustrées par plusieurs évêques de notre sang, colonisées tout d'abord par les fils des premiers habitants du pays ¹.

Un écrivain anglo-canadien très réputé, William-Henry Moore, dans un ouvrage de noble inspiration et de patriotisme éclairé, montre bien qu'il a saisi parfaitement l'importance des deux cultures représentées, chez nous, par le français et l'anglais, lorsqu'il écrit ² " Le pays a besoin de deux tempéraments, l'un modérant et fortifiant l'autre. Les deux se complètent naturellement. Les provinces du Canada ne peuvent que gagner à sauvegarder, avec des précautions maternelles, pour ainsi dire, la culture

1. — Cf. Benoît XV, lettre *Litteris apostolicis* (7 juin 1918) : le Pape s'y montre clairement sympathique aux *Franco-Canadiens* de l'Ontario dans leur lutte pour la langue maternelle.

2. — *The Clash* (trad. Bilodeau), p. 449.

que nous ont léguée l'Ancien et le Nouveau régimes " 1.

* * *

D'ailleurs, — et ceci est plus grave, — l'intérêt religieux lui-même se joint aux considérations d'ordre naturel et politique pour réclamer en faveur de la langue française, dans toutes les provinces canadiennes, la plus large mesure d'équité, de liberté et de bienveillance.

L'élément franco-canadien constitue, sans aucune contestation possible, une grande force catholique. Trois siècles de fidélité ininterrompue à la vraie religion, de dévouement absolu au Saint-Siège, d'affection profonde, inaltérable, envers l'auguste personne du Pontife romain, sont là pour le démontrer.

Et lorsque, en face de l'immense désarroi doctrinal où se débattent tant de pays, et à la suite des vicissitudes historiques les plus troublantes, nous voyons ce peuple fidèle, depuis la glorieuse Acadie jusqu'aux chrétientés lointaines, si vivantes, de l'Alberta, garder, dans son ensemble, merveilleusement

1. — Quelques-unes des idées trop brièvement énoncées ici, ont été développées davantage dans nos "*Mélanges Canadiens*", notamment sous les deux titres suivants : *La langue et le droit naturel* ; et : *Le bilinguisme canadien*.

intact, le *Credo* des ancêtres ; lorsque nous le voyons s'incliner avec la plus entière soumission devant tous les enseignements de la Chaire de Saint-Pierre, s'orienter sagement vers Rome, s'attacher résolument à la famille et à la paroisse, et féconder sa vie par un nombre toujours croissant d'œuvres et d'organisations catholiques ; lorsque d'admirables expositions missionnaires, préparées par ses fils, font passer sous nos yeux, dans un spectacle presque féérique, les prodiges les plus étonnants de travail ardu, de charité ingénieuse, d'héroïsme surnaturel et tout apostolique, opérés par nos prêtres, nos religieux et nos religieuses de différents Ordres et de divers Instituts, dans les contrées infidèles les plus inhospitalières et les plus dénuées des avantages de la civilisation ; lorsque, oui, nous sommes témoins de tout cela, nous nous demandons quel autre peuple, à l'heure actuelle, peut se présenter devant l'Église de Dieu avec une âme plus croyante, plus généreuse, avec des mains plus chargées de mérites et avec de plus solides gages d'avenir chrétien.

Le Saint-Siège, nous sommes heureux de le rappeler, a rendu hommage aux robustes convictions religieuses des hommes de notre sang, en même temps qu'à leur vitalité ethnique et à leur importance sociale, lorsque, dans un document solennel, après les avoir

loués d'avoir si bien conservé, loin de Rome, la foi romaine, il leur a donné par la voix de Pie X un Patron particulier. " Pour le plus grand bien, a écrit ce Pape de sainte mémoire,¹ pour le bonheur et la prospérité de l'Église canadienne et de tous les catholiques de ce pays, en vertu de notre autorité suprême et par les présentes, après en avoir conféré avec nos vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Église romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous établissons, Nous constituons et Nous proclamons saint Jean-Baptiste, patron spécial auprès de Dieu des fidèles *franco-canadiens*, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère."

Cette haute sollicitude de Rome pour notre peuple, n'est ni sans fondement ni sans opportunité.

Séparés de la France avant la Révolution, nous n'avons guère subi les atteintes de cet effroyable cataclysme. Français, chez nous, est en quelque sorte synonyme de catholique. Il est constant que partout où un essaim des nôtres se fixe, c'est un foyer de catholicisme actif, aussi bien que de forte natalité, qui surgit. Et, parmi les moyens humains qui protègent ce foyer contre les infiltrations anglo-protestantes, la langue maternelle tient

1. — Bref du 25 février 1908.

sûrement l'une des premières places. C'est grâce aux livres, aux revues, aux journaux catholiques, quotidiens et autres, rédigés dans cette langue, que nos compatriotes d'origine française peuvent satisfaire leur curiosité intellectuelle et se tenir au courant des idées et des faits sans compromettre, par la lecture d'écrits hétérodoxes, la foi de leur baptême.

Il y a près de trente ans, dans un fort article intitulé " La Langue gardienne de la Foi ", ¹ le regretté Mgr Lindsay développait avec conviction la thèse que nous soutenons ici. Et, tout en faisant remarquer qu'il ne saurait y avoir de lien *essentiel* entre la langue et la croyance, il montrait clairement quel appui précieux, dans le cas surtout de certaines ambiances particulièrement dangereuses, le parler maternel prête, de fait, au catholicisme. ²

Historiquement, psychologiquement, le parler franco-canadien porte avec lui toute la sève de la France de saint Louis. Il est, pour nos gens, le véhicule reconnu, et traditionnel, des grandes idées religieuses qui ont

1. — *La Nouvelle-France*, mars 1902.

2. — Voir dans le *Premier Congrès de la Langue française au Canada* (1912) le très beau discours de l'hon. M. Th. Chapais, aujourd'hui Sénateur et tout récemment ministre plénipotentiaire à Genève, sur *la Langue gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité*.

fondé sur l'adhésion aux doctrines immuables du Siège Apostolique, l'Église canadienne. Impossible, nous le regrettons, d'attribuer les mêmes avantages pratiques à la langue par laquelle l'hérésie saxonne et le matérialisme américain déversent quotidiennement, avec une publicité inouïe, dans tous les milieux anglophones du Canada et des États-Unis, une masse terrifiante de mensonges, de sophismes, de préjugés, d'erreurs dogmatiques, morales, sociales, de toute sorte et de toute portée.

On nous répondra que certaine littérature de France n'est pas, non plus, pour notre peuple, sans danger. Nous l'avouons. Mais ce danger (que la traduction, du reste, étend à une infinité de lecteurs de langue anglaise) est plus ou moins éloigné ; il n'atteint, en général, que le public des villes ; et nos forces de résistance, bien utilisées, peuvent suffire, dans la presque totalité des cas, pour le combattre efficacement.

Une autre observation importante, que l'on a souvent faite, et qui est juste, c'est que, dans nos paroisses où règne la langue française, les jeunes catholiques trouvent dans les relations créées et circonscrites par cet idiome, une barrière et une sauvegarde contre les mariages mixtes si vigoureusement dénoncés par les Papes. L'enseignement de l'Église sur ce point est bien

connu. Tout récemment encore, dans sa magnifique encyclique *Casti Connubii*, Sa Sainteté Pie XI croyait devoir s'élever contre ce genre d'unions catholico-hétérodoxes (favorisées, on le sait, par la communauté de langue anglaise) : " Il arrive difficilement, fait observer le Saint-Père, que le conjoint catholique n'en subisse aucun détriment ; et il n'est pas rare qu'il en résulte pour les enfants de déplorables défections religieuses, ou, du moins, un glissement rapide vers ce qu'on appelle l'indifférence religieuse, si proche de l'infidélité et de l'impiété."

Ces raisons nous persuadent que, dans notre pays bilingue, la force véritable du catholicisme repose, pour une très large part, sur le maintien et la diffusion de la langue française : de cette langue qui a fondé et fait prospérer nos premières Églises, qui a établi, développé et fait rayonner au loin nos premières Universités catholiques, et que parlent actuellement, au foyer, près de trois millions de catholiques canadiens.

Et, s'il est juste, s'il est conforme aux lois de l'honneur chrétien, de respecter en tout les positions légitimement acquises par des frères d'une autre origine que nous estimons et que nous aimons, nous croyons, d'autre part, souverainement désirable que, dans le gouvernement des âmes, l'on accorde

à la langue propre de la majorité des fidèles le rang qui lui est dû.

L'Église, par l'organe de ses premiers Pontifes, ne demande-t-elle pas avec insistance, dans l'intérêt suprême de la foi, la création de clergés indigènes ? On ne saurait prêter trop d'attention à ces paroles très significatives de Benoît XV ¹ : “ Il est naturel que de chaque peuple sortent des ministres sacrés, en qui leurs compatriotes reconnaissent des maîtres pour leur enseigner la loi divine, des guides pour les conduire dans la voie du salut.” ²

Mû par cette doctrine d'une saine et pénétrante psychologie, notre très vénéré Cardinal-Archevêque écrivait lui-même, il n'y a pas longtemps, à propos d'un Séminaire Ruthène : “ La Sainte Église s'est toujours appliquée à donner à ses enfants, selon la diversité des races et des nationalités, des pasteurs capables de comprendre non seulement leurs langues maternelles, mais encore les aspirations de leur âme. Le problème de l'apostolat catholique trouve sa solution dans la création d'un clergé indigène ou national. Ainsi, les prêtres sortis des rangs de leurs compatriotes, pénétrés des mêmes

1. — Lettre *Maximum illud*.

2. — On trouvera cette citation et d'autres semblables dans un chapitre de nos *Nouveaux Fragments Apologétiques* intitulé : *L'Eglise et les Clergés nationaux*.

traditions et connaissant leur mentalité, trouvent plus facilement qu'un étranger le chemin de leur esprit et de leur cœur." ¹

Le lecteur averti n'aura pas de peine à faire, selon les circonstances, l'application de ces principes. ²

* * *

En accord avec les données que nous avons établies, nous nous réjouissons, certes, de toute notre âme du bien immense, incalculable, opéré par des légions de pasteurs de langue anglaise dont l'activité s'exerce dans les milieux anglophones de l'Amérique du Nord, selon les besoins et le caractère des populations qu'ils ont la tâche d'instruire et de sauver. Il faut savoir placer, bien au-dessus des rivalités de clocher, de langage et de race, les progrès et la gloire de l'Église de Jésus-Christ dans le sein de

1. — *Circulaire au clergé*, 23 janv. 1931.

2. — On nous permettra de citer ici en note un texte très significatif, tiré d'une lettre de saint Léon le Grand à l'Évêque Anastase de Thessalonique, lequel s'accorde très bien, semble-t-il, avec la pensée de l'Église que nous avons rappelée, sur les clergés indigènes ou nationaux : "*Ille omnibus præponatur quem cleri plebisque consensus concorditer postularit... nullus invitis et non petentibus ordinetur, ne civitas Episcopum non optatum aut contemnat, aut oderit, et fiat minus religiosa quam convenit*" (Cf. Décret de Gratien).

laquelle tous les enfants d'une même adoption divine sont des frères.

Toutefois, ici, de faciles préjugés se créent qui peuvent prendre couleur d'injustice et désorienter les meilleurs esprits.

On a déjà noté, et très opportunément, croyons-nous, avec quelle facilité surprenante nos prêtres franco-canadiens, dans les endroits bilingues où l'autorité leur assigne un ministère à remplir, savent au besoin manier l'anglais, et avec quels fruits abondants ils le font. L'expérience a prouvé que ni leur origine, ni leurs traditions, ni leur parler, ne les empêchent d'inspirer à un nombre considérable de protestants une confiance pleine et sincère qui leur permet d'aborder avec eux, de la façon la plus engageante et la plus efficace, le problème religieux.

D'un curé canadien-français, zélé et pieux, en relations, l'été, avec des villégiateurs de toute croyance, nous recevions naguère cette confiance très consolante que, dans l'espace de quelques années, il a eu le bonheur de coopérer à l'instruction et de présider à l'abjuration de quinze ou vingt convertis.

Un relevé de ce qui se passe, en matière de conversions, dans diverses régions gouvernées par des chefs spirituels de langue française, mettrait sous les yeux des statistiques du plus haut intérêt et d'une large

signification religieuse. C'est ainsi que, depuis huit ans, dans un seul diocèse de la province ecclésiastique de Québec, plus de quarante personnes, sous l'action apostolique de l'Évêque et de ses collaborateurs, ont renoncé à l'hérésie pour entrer dans le giron de l'Église catholique.

On ne saurait, assurément, contester ce que nous avons tenu nous-même, plus haut, à bien établir, savoir, l'extrême utilité de certains moyens secondaires, dont la grâce divine se sert, comme d'instruments, pour atteindre et pour toucher les âmes égarées. Parmi ces moyens, nous l'avons dit et redit à la suite des premières autorités ecclésiastiques, il faut compter les sympathies créées par la communauté de sang, de langage, de coutumes, de mentalité. Néanmoins (et c'est là une chose que l'on ne remarque peut-être pas assez), la prière, — la prière fervente, confiante, assidue, — par laquelle les secours de la grâce s'obtiennent, reste et restera toujours la suprême ressource dont les pasteurs-apôtres, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, et quelque langue qu'ils parlent, disposent.

D'autre part, la place que revendiquent pour leur langue maternelle, dans la distribution des charges et des bénéfices de l'Église, plus de trente Évêques franco-canadiens et acadiens, ne peut être sérieusement consi-

dérée comme un obstacle à l'union catholique ¹ réclamée avec une si paternelle sollicitude par les Pontifes romains.

Tout au contraire : ce qui, vraiment, prépare l'union, ce qui l'entretient, ce qui la confirme, c'est, avec la charité et le bon vouloir, l'équité ; c'est le sens judicieux des proportions, dans un pays bilingue où la majorité catholique de langue française, si fortement accusée, constitue, pour le catholicisme canadien, une puissance qu'aucune autre influence, chez nous, ne surpasse ; c'est le respect des aspirations généreuses et des convictions profondes qu'une race fière de son passé, consciente de l'œuvre religieuse qu'elle a faite et de celle qu'elle peut accomplir, porte très légitimement au fond de son âme.

L'élément français, d'un si ferme et si précieux appui pour la religion au Canada, n'importe pas moins à notre grandeur civile, à la cohésion et à la consolidation des forces sociales de toute la nation.

Hier même, on s'en souvient, s'élevaient dans certaines parties de l'Ouest très gravement atteintes par la crise économique, des cris de sécession. D'où partirent bientôt, pour étouffer ces germes de discorde, des

1. — De cette union souverainement désirable, nous avons parlé assez longuement dans nos *Nouveaux Mélanges Canadiens*.

voix contraires? du sein d'un Congrès Franco-Albertain où, sans nier la gravité du malaise actuel, l'on répudiait énergiquement toute idée d'une scission politique entre l'Ouest et l'Est Canadien.

A ce Congrès d'une importance peu commune, toutes les autorités de la Province avaient été conviées.

Il s'est prononcé là, par des hommes publics de langue anglaise d'une haute situation officielle, des paroles extrêmement élogieuses pour les nôtres, et dont la portée dépasse de beaucoup les cadres où elles furent dites. Elles servent trop bien les intérêts de la bonne entente, fondée sur le respect mutuel, que nous défendons ici, pour que nous n'en recueillions pas quelques échos.

"Je suis heureux, a déclaré le premier Ministre de l'Alberta, l'hon. M. Brownlee,¹ je suis heureux de rendre témoignage aux Canadiens français que, d'un bout à l'autre du Canada, ils ont été les meilleurs soutiens des institutions britanniques. Ils ont contribué au développement et à la prospérité de ce pays, dans l'ouest comme dans l'est du Canada, *en restant eux-mêmes*, en restant unis entre eux par les liens de la race et de la religion, et en travaillant de concert avec nous pour le bien du Canada." L'hon.

1. — *La Survivance*, 12 fév. 1931.

M. Brownlee a félicité les Canadiens français de l'Alberta de s'être fermement opposés, comme nous venons de le mentionner, à tout mouvement sécessionniste.

M. le Dr Wallace, président de l'Université Albertaine, n'a pas été moins explicite dans l'éloge qu'il a fait, à son tour, des Franco-canadiens. "La race Canadienne-française, a-t-il dit en substance ¹, est l'une des deux grandes races du pays. Elle a conservé ses traits caractéristiques : nous devons nous en réjouir. La fusion des races n'est pas désirable. Chacune doit rester ce que Dieu l'a faite. Pas de fusionnement, pas d'uniformisation, mais de la coopération, en ce sens que chaque facteur ethnique doit travailler au bien du pays selon son génie propre, selon le libre développement de sa personnalité et l'essor de ses aspirations profondes." Puis le distingué Président a salué avec une sympathie touchante, dans les Canadiens français, une race de fondateurs, d'explorateurs, de défricheurs, de missionnaires, de civilisateurs, une race

1. — *Ibid.* — Le 6 sept. 1920, à l'inauguration du monument Cartier à Québec, l'hon. M. Meighen, premier ministre du Canada, s'était prononcé, lui aussi, en faveur d'une "solide amitié entre Anglo-Canadiens et Canadiens-Français, amitié basée, non sur la fusion des races ou une impossible uniformité, mais sur la confiance et le respect mutuels."

d'éducateurs remarquables dont l'œuvre, accomplie sous la direction du clergé, contribue magnifiquement au progrès de l'esprit humain et à la véritable culture.

Enfin, le maire d'Edmonton, M. Douglas, prenant la parole ¹ après M. Wallace, a particulièrement insisté sur les grandes qualités civiques du peuple franco-canadien, sur son esprit familial, sur son union avec les ministres du culte, sur son courage dans les entreprises les plus pénibles, sur son endurance héritée de l'extraordinaire vaillance des ancêtres.

Voilà, certes, touchant notre peuple, ses activités, son concours dans l'œuvre nationale commune, des appréciations qui ne sont pas banales, et dont l'énoncé sincère, tombé de lèvres anglo-protestantes, nous apporte, en même temps que de splendides témoignages, un très précieux réconfort.

Dira-t-on, après cela, que les Canadiens de langue française, en dehors de la province de Québec, ne sont que des *minorités* négligeables, dont il n'y a pas lieu de se soucier, et qu'il vaut mieux abandonner au sort de l'anglicisation ?

Ce jugement sommaire, entaché d'ignorance ou de malveillance, ne saurait infirmer les raisons très solides qui réclament et

1. — *Ibid.*

justifient, dans nos provinces à pluralité anglaise, soit au point de vue civil, soit au point de vue religieux, la survivance de notre race.

Nous venons de citer, de la part de plusieurs représentants autorisés de la majorité protestante canadienne, des déclarations vraiment péremptoires ¹ où apparaît le rôle très efficace que nos groupes minoritaires, tout en demeurant fidèles à eux-mêmes, et grâce aux dons spéciaux qui les distinguent, jouent dans la poursuite des destinées temporelles de leur pays.

Leur rôle spirituel, là surtout où le nombre ajoute à la valeur, revêt une importance beaucoup plus grande, dont quelques-uns peuvent douter, mais qui n'en est pas moins réelle et prometteuse.

Ces groupes, dans l'ère présente, ne sont, il est vrai, que des minorités, des fractions de peuple, fractions plus ou moins compactes, minorités d'inégale situation et d'inégale influence, mais qui (notons-le d'abord) tiennent des entrailles mêmes de la nature le droit de vivre et entendent, par tous les moyens légitimes, user de ce droit ; qui,

1. — Ajoutons ces paroles récentes de Sir William Mu-
lock, juge en chef de l'Ontario : " Je considère le peuple
canadien-français comme l'une des plus grandes sauve-
gardes du Canada contre le communisme " (*Le Patriote*
de l'Ouest, 4 mars 1931).

sorties des générations de pionniers dont toute la terre canadienne porte l'empreinte féconde, se sentent partout chez elles ; qui n'ignorent pas quel prix l'Église catholique attache aux prières et au rayonnement d'une seule âme croyante et pieuse, et de quel poids peuvent peser, dans la balance des divines justices et des divines miséricordes, des groupements d'âmes où se reflète la plénitude de l'esprit chrétien, et où se perpétue la foi profonde, inaltérée, de nos saints martyrs et de nos premiers apôtres ; des minorités fortes de tout l'appui officiel et surnaturel de leur céleste Patron Saint Jean-Baptiste, et dont la langue, jalousement conservée, oppose une force de résistance admirable à la pénétration des idées et des pratiques protestantes ; qui croissent, se développent, organisent lentement, mais sûrement, leur action ; qui puisent, dans les récits et les exemples de leur héroïque histoire, une vertu de prosélytisme et un courage de défense religieuse, capables des plus heureux fruits ; des minorités, enfin, animées du catholicisme le plus vivant, le plus conquérant, nourries de la sève si riche de la Province mère, catholique et française, de Québec, et que Dieu, dans sa suprême sagesse, n'a pas semées, sans un dessein très particulier, à travers les vastes champs, où pousse, touffue

et envahissante, l'ivraie de l'hérésie, du matérialisme et de l'indifférentisme.

Ces maux, déjà graves dans plusieurs de nos régions, sévissent, nous le savons, avec une intensité et des proportions infiniment plus redoutables aux États-Unis, où l'école neutre et le dévergondage de la presse (pour ne mentionner que ces deux causes de perversion) répandent tant d'erreurs et engendrent tant de misères morales.

C'est une chance pour nous, c'est un bonheur pour l'Église canadienne tout entière, que le Canada français, par ses croyances intactes, par sa langue, par ses traditions, par ses mœurs, par ses institutions scolaires, par sa vie paroissiale, par tout son passé, répugne absolument à l'éventualité d'une annexion américaine ¹ où tant d'intérêts primordiaux seraient très gravement et peut-être irrémédiablement compromis.

Et cela nous montre encore plus clairement combien il importe à la religion et à la société que nos familles de souche française, dans chacune des provinces où elles

1. — Dans un discours prononcé le 9 mars à Toronto, l'hon. M. Henry, premier ministre de l'Ontario, a déclaré que, si un mouvement annexionniste venait à se produire, "les Canadiens-français formeraient, pour ainsi dire, la dernière tranchée, et lutteraient de toute leur énergie pour sauvegarder l'identité du Canada."

ont dressé leurs tentes, soient préservées du danger de l'absorption, et nanties des moyens et des avantages d'une expansion libre de toute entrave.

* * *

Concluons.

Des diverses nationalités qui composent notre pays, il n'en est pas de plus franchement canadienne, de plus enracinée dans le sol, de plus étroitement liée et incorporée à l'existence nationale, que celle dont nous avons plaidé la cause et rappelé, trop sommairement, les titres glorieux.

Elle n'a qu'une patrie, la patrie fondée au prix de tant de labeurs par les Champlain et les Maisonneuve.

Elle ne professe qu'une foi, la foi invincible, incorruptible, de la sainte Église romaine et du Christ Jésus.

Elle obéit, dans ses vues et ses programmes d'action, à un souci prédominant, également religieux et patriotique : celui de collaborer, dans la justice et la paix, avec d'autres groupes ethniques dont elle reconnaît volontiers les aptitudes et les mérites, à la diffusion des doctrines et au développement des œuvres sur lesquelles repose,

comme sur une base nécessaire, l'ordre social chrétien.¹

1. — A propos des rapports entre la langue et la foi dont il est question dans cette étude, et en confirmation de la thèse que nous soutenons, nous jugeons très opportun de signaler ici le magistral discours prononcé le 4 mai 1938, à Boston, par l'Éminentissime Cardinal Villeneuve : discours intitulé *Le fait français en Amérique : sa mesure et ses conséquences*, et où Son Éminence, avec le doigté supérieur qui caractérise sa parole et ses écrits, marque admirablement, pour les Franco-Américains, dans l'intérêt surtout de leur religion, l'importance d'une légitime fidélité au parler ancestral.

III

L'œuvre sociale catholique

REGARD D'ENSEMBLE SUR DEUX ENCYCLIQUES¹

On ne saurait lire sans une émotion profonde, ni sans un vif sentiment d'admiration dont plusieurs non-catholiques, tel le nouveau président des États-Unis, M. Roosevelt, n'ont pu se défendre, on ne saurait lire sans une admiration très vive, l'encyclique récente par laquelle Pie XI évoque, interprète et développe les enseignements d'une autre encyclique mémorable, celle de Léon XIII sur " la Condition des Ouvriers ".

Écrits à quarante ans d'intervalle, au milieu d'événements et de tourmentes qui ont atteint et entamé jusque dans leurs bases les sociétés humaines, et à travers la cohue des écoles rivales et des systèmes les plus contradictoires, ces deux textes nous offrent un exemple merveilleux de la continuité de la pensée papale, en même temps que de sa marche éclairée, dans une matière qui intéresse au plus haut point le sort des peuples.

Le génie puissant et illuminateur de Léon XIII avait formulé, avec une intelligence singulière des temps actuels, et une

1. — Conférence faite à l'Université Laval le 22 novembre 1932, et publiée dans *l'Action nationale*, mars-avril 1933.

limpidité de concepts et de langage incomparable, les grands principes sociaux de la philosophie chrétienne et de l'Église, d'où relève la solution d'innombrables problèmes, de plus en plus graves, de l'ère moderne. Sous la poussée de faits nouveaux, et en face d'opinions spécieuses et de nécessités troublantes, Pie XI prend la plume à son tour, non pas certes pour trahir ou amoindrir les enseignements si fortement conçus et si nettement énoncés de son prédécesseur, mais plutôt pour les rappeler, pour les réaffirmer, et pour montrer comment, dans leurs conclusions logiques, ils s'appliquent et ils s'adaptent très opportunément aux plus pressants besoins du jour.

Étudiant, dans un parallèle trop bref et bien imparfait sans doute, les deux encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, nous voudrions tenter de faire voir en quoi elles se ressemblent sans se confondre, en quoi elles se distinguent sans se contredire, et avec quelle autorité irréfragable de doctrine, d'information et d'actualité, toutes deux s'offrent à l'attention universelle du monde.

I

Un premier trait de parité entre ces deux lettres si remarquables, c'est la sollicitude

très vive, très avertie, dont elles font preuve, de la part des Chefs de l'Église catholique, pour le bien social véritable et pour le pacifique progrès des peuples.

Parlant de son prédécesseur Léon XIII, Pie XI fait cette remarque (encyclique *Quadragesimo*) : “ Longtemps, dans sa grande prudence, le Pontife (avant de donner une direction) médita devant Dieu ; il fit venir pour les consulter les personnes les plus compétentes, il considéra le problème attentivement sous toutes ses faces, et enfin, obéissant à la conscience de sa charge apostolique, craignant, s'il gardait le silence, de paraître avoir négligé son devoir, il décida d'exercer le divin magistère qui lui était confié en adressant la parole à l'Église du Christ et au genre humain tout entier. Alors, le 15 mai 1891, retentit la voix si longtemps attendue, voix que ni les difficultés n'avaient effrayée, ni l'âge affaiblie, mais qui, avec une vigoureuse hardiesse, orientait, sur le terrain social, l'humanité dans des voies nouvelles ”. Pie XI ajoute, en décrivant les fruits de la pensée et de l'intervention léoniennes : “ Ainsi est apparue, sous les auspices et dans la lumière de l'Encyclique de Léon XIII, une science sociale catholique, qui grandit et s'enrichit chaque jour, grâce à l'incessant labeur des hommes d'élite que nous avons appelés des auxiliaires de l'Église.

Et cette science ne s'enferme pas dans d'obs-curs travaux d'école ; elle se produit au grand jour et elle affronte la lutte, comme le prouve très bien l'enseignement si utile et si apprécié, institué dans les Universités catho-liqucs, les Académies et les Séminaires, comme le démontrent les Congrès ou Se-maines Sociales tenus tant de fois avec de si beaux résultats, les cercles d'études, les excellentes publications de tout genre si opportunément répandues ''.

Cette forme particulière de connaissances par laquelle s'est développée et ajustée la philosophie sociale déjà existante, Pie XI, tout le long de sa lettre *Quadragesimo anno*, s'applique avec non moins de zèle que Léon XIII, et en s'appuyant sur les mêmes principes, à l'illustrer et à la systématiser.

* * *

Un second trait de parité entre les deux encycliques que nous comparons, c'est la façon vigoureuse dont elles réclament, l'une et l'autre, le droit d'intervention, absolu et imprescriptible, de l'Église dans les questions sociales.

Elles revendiquent ce droit, et en paroles, et en fait.

Léon XIII avait dit que non seulement l'Église, en intervenant dans les conflits

sociaux, use “ de la plénitude de son pouvoir ”, mais que seule, elle leur apporte, par les principes évangéliques qu'elle enseigne, par la loi de justice et de charité qu'elle prêche, par les œuvres bienfaisantes qu'elle fait surgir, une solution efficace.

Pie XI reprend cette thèse avec une souveraine énergie. Il la soutient et la justifie par des considérations tirées des rapports qui règnent entre l'ordre moral et l'ordre économique, rapports nécessaires, et nécessairement gouvernés par la fin suprême à laquelle toutes les activités humaines doivent être assujetties. On sait quelle fière attitude ce Pape clairvoyant et jaloux des prérogatives de la puissance ecclésiastique n'a pas hésité à prendre, en présence des prétentions exorbitantes d'un nouveau César ¹. Il l'a fait pour sauvegarder la juridiction essentielle de l'Église et son autorité sur l'Action catholique ; et cette action, dans le langage du Pape, n'est qu'une forme spéciale de l'immense travail religieux par lequel l'Église, et tous ceux, ecclésiastiques et laïques, qui se dévouent sous ses ordres, s'efforcent d'atteindre les diverses classes et les divers éléments du corps social.

* * *

1. — Voir sa lettre adressée à l'Archevêque de Milan (26 avril 1931) en défense de l'Action catholique.

L'un des pires dangers créés par les ennemis de l'ordre, et qui menacent à l'heure actuelle, de la façon la plus grave, les individus et les nations, c'est l'entreprise socialiste et les assauts de toute sorte qu'elle livre à la propriété.

Léon XIII et Pie XI se sont rendu compte de toute l'étendue, de toute la profondeur du mal. Et dans leurs encycliques, tous deux jugent nécessaire d'asseoir solidement sur ses bases ce droit de posséder que toutes les civilisations ont considéré comme fondamental, que tous les codes civils distinguent du simple usufruit, et qui est issu de la loi naturelle elle-même.

De même que la cause première, loin de supprimer les causes secondes, les suscite et leur confère une efficence véritable,¹ ainsi le propriétaire souverain et universel qui est Dieu n'anéantit pas, mais conserve, soutient, garantit, dans les créatures raisonnables, un droit de propriété très authentique, quoique soumis, dans son régime, aux prescriptions de l'Autorité suprême et aux exigences supérieures de la société.

Ce droit, Léon XIII l'envisage d'abord au point de vue de l'individu, et il démontre, avec son habituelle précision et sa puissance de vue, que " la propriété privée et person-

1. — Le sentiment contraire est l'erreur grave qu'on appelle en philosophie " occasionalisme ".

nelle est, pour l'homme, de droit naturel". L'homme doué de raison, sous le haut gouvernement divin, se fait en quelque sorte lui-même "sa providence et sa loi". Il imprime, en travaillant, sur la part des ressources qu'il exploite, l'empreinte propre de sa personne, le sceau de son individualité. Et ce travail, manuel ou intellectuel, d'où résulte ainsi, selon le Pape, un droit "stable, perpétuel, inviolable" de posséder, constitue une condition d'existence d'autant plus louable et d'autant plus féconde que, par une conséquence naturelle, immédiate ou médiate, les intérêts de l'individu-propriétaire se rattachent à l'utilité sociale, domestique et civile.

Le Souverain Pontife Pie XI ne raisonne pas autrement.

Pour lui, comme pour Léon XIII, et comme pour saint Thomas d'Aquin dont la doctrine préconisée par l'Église fait loi,¹ des raisons d'ordre privé et individuel suffisent très sûrement pour légitimer, dans sa racine, le droit de posséder ; mais ce pouvoir dont jouissent les individus ne doit pas, en réalité et dans son usage, se dissocier des avantages sans nombre qu'il procure à la Communauté. Deux écueils, d'après le Pape, sont à éviter. "De même que nier ou atténuer à l'excès

1. — *Som. théol.* II-II, Q. LXVI, art. 2.

l'aspect social et public du droit de propriété, c'est verser dans l'individualisme ou le côtoyer ; de même à contester ou à voiler son aspect individuel, on tomberait infailliblement dans le collectivisme, ou tout au moins on risquerait d'en partager l'erreur." ¹

* * *

En sauvegardant le droit primordial de propriété qu'elle sait d'ailleurs contenir en de justes bornes, l'Église ne vise pas, comme certains l'en accusent, à favoriser une classe d'hommes privilégiés. Son souci constant, dominant, est d'assurer le bien commun. Elle se préoccupe même, tout particulièrement, du sort des ouvriers et des prolétaires.

Léon XIII n'avait-il pas exprimé très nettement le désir que " par des lois sages, l'on éveille et développe dans les masses populaires l'esprit de propriété " ? " que l'on stimule l'industrielle activité du peuple par la perspective d'une participation à la possession du sol " ?

Pie XI revient sur cette pensée. Il reconnaît que, depuis la date où écrivait l'auteur de l'encyclique *Rerum Novarum*, " la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée ". Toutefois, aux yeux de Sa Sainteté,

1. — Pie XI, encycl. *Quadragesimo anno*.

un fait indéniable, et gros de conséquences, demeure : c'est que, aujourd'hui encore, l'on constate et l'on déplore, dans la distribution des biens de la terre, un manque manifeste de proportion ; “ que les richesses créées, à notre époque d'industrialisme, en si grande abondance, sont mal réparties ” ; et qu'il importe donc de venir en aide aux salariés, en leur facilitant, par des réformes opportunes et par la pratique de l'épargne, l'acquisition ou l'accroissement d'un patrimoine.

Par où l'on peut voir avec quel sens aigu des réalités et quel sympathique intérêt les Chefs de l'Église, quel que soit leur nom, savent prendre en mains la cause des petits et des humbles, de ceux qui souffrent et de ceux qui peinent, et avec quelle ardeur généreuse ils travaillent, non à supprimer l'inégalité des rangs et des conditions, mais à déterminer une coopération plus large, plus harmonieuse, des différentes catégories sociales, et à procurer une répartition plus équitable des ressources nécessaires à la subsistance et au bien-être de l'humanité.

Léon XIII et Pie XI se sont accordés pour verser dans leurs lettres tous les bienfaits d'une même vision de foi et d'une même doctrine de vérité, tout le baume des mêmes directions apaisantes et des mêmes vertus consolatrices.

II

Néanmoins, dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, il est certains points où le Pape actuel, en face de l'évolution profonde de l'ordre économique, développe et précise avec un soin tout particulier la pensée reconnue de l'Église.

* * *

Le capitalisme tient de nos jours, dans la société, une place à la fois prépondérante et discutée. Comment, d'après les principes d'une saine philosophie, faut-il apprécier pareil régime ?

Citons les paroles mêmes de Pie XI :
“ Ce régime, Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice ; il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. Et, de fait, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise ; mais il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou les prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et l'organisme économique tout entier, sans tenir compte ni de la dignité humaine des travailleurs, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun. ¹ ”

1. — Voir l'encyclique *Caritate Christi* du même Pape, (3 mai 1932).

Le Pape dénonce, dans son encyclique, trois abus principaux du capitalisme, déjà condamnés par la *Rerum Novarum*, mais en accentuant cette condamnation : c'est-à-dire, le mépris des intérêts moraux et des droits supérieurs des employés ; l'insuffisance fréquente des salaires et la méconnaissance de l'un des buts de l'activité économique qui est d'aider les familles ouvrières et, par elles, la société entière ; la dictature financière et même politique qu'engendre, au détriment de l'ordre et du bien général, une concentration monstrueuse des richesses.

Nous nous abstenons d'en dire davantage sur cette matière d'une extrême gravité, qui a fait récemment, de la part d'écrivains et d'économistes distingués, l'objet de conférences et d'études élaborées.

Rappelons seulement en trois mots ce que nous avons déjà écrit ailleurs :¹ à savoir, que l'Église ne condamne pas, qu'elle n'a jamais condamné la richesse honnêtement obtenue ; que par ses vues sur le travail, le renoncement, l'épargne, elle en favorise plutôt, et d'une manière très efficace, l'acquisition ; que les classes riches ont leur place naturelle et leur fonction indispensable dans la société.

2. — *Nouveaux Thèmes sociaux* : " l'Église et le Progrès économique ".

Mais, ce que les Papes réprouvent très fortement, et ce qu'il faut réprouver énergiquement avec eux, c'est une sorte de drainage des biens terrestres fait, en quelques mains, par des moyens injustes ou malhonnêtes : drainage qui accuse un odieux mépris de la loi morale et du bien commun ; qui rompt l'équilibre des forces et de l'armature sociales ; et qui prépare la voie aux pires infortunes privées et publiques.

* * *

Les remèdes nécessaires à de si grands maux, nous ne pouvons les attendre ni de l'individualisme égoïste et accapareur d'où précisément ils sont sortis, ni des théories socialistes trop répandues de nos jours et inconciliables, même sous leur forme modérée, avec les principes catholiques.

Pie XI, dans son encyclique, fait une étude très nette, quoique sommaire, de ces théories. Distinguant le parti socialiste avancé, appelé *communisme*, du parti modéré qui a gardé le nom de *socialisme*, il montre combien le parti communiste est radical : radical dans son but qui est " une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée " ; radical dans ses méthodes faites de violences, de subversions et de massacres. Puis le Pape déplore, avec

une douleur profonde, l'insouciance et l'aveuglement de la plupart des pouvoirs publics qui semblent fermer les yeux sur un tel fléau, au lieu d'en empêcher la propagation et de chercher à en supprimer les causes.

Quant au parti socialiste modéré, lequel en général " ne rejette ni la lutte des classes ni la suppression de la propriété, mais se contente d'apporter quelques tempéraments ", Pie XI déclare qu'on ne peut faire de compromis avec lui ; que sa conception de la société, basée sur les seuls intérêts d'ici-bas et sur le sacrifice de la liberté et de la dignité de l'homme créé pour Dieu, est contraire à la vérité chrétienne ; qu'on " ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste."

* * *

Ce qui s'impose donc, c'est une restauration de l'ordre social où l'esprit chrétien atteigne et pénètre tous les facteurs du mouvement économique.

Et, pour commencer par l'État, Pie XI (comme Léon XIII), tout en repoussant l'idée socialiste et collectiviste, reconnaît, certes, au pouvoir civil, à l'encontre du système individualiste, le droit et même le devoir d'intervenir dans le domaine social. C'est, pour lui, un rôle de haute politique

chrétienne. Mais cette intervention, aux yeux du Chef de l'Église, est " supplétive ", et elle ne se justifie que par l'insuffisance des initiatives privées. " L'objet naturel, dit le Pape, de toute intervention de l'État en matière sociale, est d'aider les membres de la société, et non pas de les détruire ni de les absorber. Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance ; elle pourra dès lors s'acquitter plus efficacement des fonctions qui n'appartiennent qu'à elle seule, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité."

Dans l'accomplissement de cette tâche, c'est, pour les pouvoirs politiques, une obligation grave de s'employer, par des lois sages et des mesures appropriées, à établir tout l'ordre social et économique sur des fondements de justice et d'équité ; à prévenir cette lamentable rupture d'équilibre qui étale sous nos yeux, au milieu de la misère des foules, une accumulation scandaleuse des biens de la fortune dans les coffres de quelques profiteurs.

Or, l'équitable répartition de ces biens demande que des gages raisonnables soient payés par les employeurs à leurs employés.

Il arrive, fait observer Pie XI, que, dans le monde du travail, on se rend coupable, de part et d'autre, de prétentions injustifiées. Du côté des ouvriers, le cas n'est pas rare de revendications outrancières dictées par des théories socialisantes et traduites dans un langage de passion et de haine. Du côté des patrons, le capital s'est fait, de sa puissance démesurée, un moyen trop souvent injuste d'entasser des profits énormes au détriment de la classe des travailleurs.

Abordant la question du juste salaire, déjà Léon XIII avait attiré l'attention publique sur deux vérités primordiales, savoir : que, dans toute convention, entre patrons et ouvriers, c'est la justice qui doit régler la rémunération du travail ; et que, pour être juste, cette rémunération doit être telle qu'"elle suffise à procurer la subsistance d'un ouvrier sobre et honnête." Pie XI fait un pas de plus, et, développant la pensée de son prédécesseur, il ajoute : " qu'on ne devrait épargner aucun effort en vue d'obtenir, pour les pères de famille, une rétribution qui leur permette de faire face aux charges normales du ménage."

C'est donc le salaire familial qui est ici demandé.

L'est-il au nom de la justice commutative, de laquelle relève sûrement le salaire dû à l'ouvrier-individu ; ou plutôt simplement en

conséquence d'une autre justice liée immédiatement à la prospérité générale et dont les termes impliquent l'idée d'une législation et d'une administration propres, en définitive, à assurer, au moins par devoir d'équité ¹ et par fonction d'une certaine justice distributive ² dans le partage des biens économiques, une proportion convenable ?

Avant la dernière encyclique, des hommes de doctrine très réputés tels que l'Éminentissime Zigliara, auteur d'un ouvrage célèbre de philosophie, et le Très Révérend Père Janvier, illustre Conférencier de Notre-Dame de Paris, exprimèrent une opinion conforme à ce dernier avis.

Depuis l'intervention de Pie XI, des théologiens et des sociologues également distingués, en grand nombre, inclinent décidément vers l'avis contraire. Il en est même qui considèrent la question comme finalement résolue. Et ils s'appuient sur ces paroles du Pape ³ : " On doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa

1. — L'équité, enseigne saint Thomas, *Som. théol.* (II-11, Q. LXXX), est une vertu annexée à la justice, ou l'une de ses formes secondaires.

2. — S. Thomas (*Ibid.* Q. LXI, art. 1 ad 3), reconnaît que la justice distributive, attribut du pouvoir politique, peut s'exercer secondairement par l'autorité d'une personne privée, donc, par exemple, d'un patron en faveur de sa famille industrielle.

3. — Encyclique *Quadragesimo anno*.

subsistance et à celle des siens, une rétribution assez ample pour répondre décemment aux charges communes du foyer. Que si ce résultat, dans les circonstances présentes, n'est pas toujours réalisable, la justice sociale demande d'introduire le plus rapidement possible les changements qui assureront ce salaire à chaque ouvrier adulte."

Tout en épousant la cause d'un salaire familial dû en justice stricte, le Révérend Père Du Passage ¹, directeur des *Etudes* des Pères Jésuites, mentionne une objection que l'on peut faire à cette doctrine. Et lui-même semble concéder que le terrain où se place l'opinion de la justice commutative en faveur d'un tel salaire n'est pas regardé par tous comme absolument fixe et sûr, et que la porte, au regard de plusieurs, reste ouverte à la question d'un supplément ajouté à la rétribution personnelle.

Ce qui paraît hors de tout doute, c'est que refuser de payer le salaire familial lorsque l'état de l'industrie permet de le faire, est abusif, illicite. Et nous estimons pleinement conforme aux dispositions de la divine Providence que l'ouvrier, par son travail, puisse subvenir aux besoins de sa famille. Or, l'un des moyens d'amener ce résultat d'importance capitale, c'est une

1. — *Notions de Sociologie*, pp. 78-80.

base d'entente et une collaboration pacifique entre employeurs et travailleurs, entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers.

* * *

Nous venons de mentionner les *syndicats*.

Depuis que Léon XIII formula sur ce sujet sa pensée, la Sacrée Congrégation du Concile, ayant à juger un différend survenu dans le monde industriel du Nord de la France, a déclaré les Syndicats catholiques "moralement nécessaires". De son côté, Pie XI, envisageant cette question dans toute l'ampleur des principes qui la gouvernent, enseigne que les unions ouvrières sont très désirables, que la nature elle-même invite à les fonder, mais qu'elles sont libres. "Comme les habitants d'une cité ont coutume de créer, aux fins les plus diverses, des associations auxquelles il est loisible à chacun de donner ou de refuser son nom, ainsi, dit le Pape, les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement, en vue de certains objets qui, d'une manière quelconque, se rapportent à cette profession". "L'homme, poursuit le Saint Père, est libre de créer pareilles sociétés d'ordre et de droit privé."

A ce propos, voici ce qu'écrit le Père Du Passage que nous avons déjà cité : "Beau-

coup voudraient contraindre les ouvriers à entrer dans une formation unique, rendre en tout cas l'adhésion à un syndicat obligatoire pour quiconque exerce un métier. Ce serait retourner aux disciplines bien rigides des corporations anciennes... Aussi la doctrine catholique sociale, soucieuse pourtant d'organiser les professions, n'a-t-elle point voulu de cette obligation universelle, et sa devise est plutôt : l'association libre dans la profession organisée."

Pie XI, en effet, souhaite vivement que s'organisent, en vue de la restauration sociale désirée, des corps professionnels guidés, non par l'égoïsme des intérêts, mais par les normes régulatrices du bien commun.

Nous ne faisons que signaler en passant ce point très grave sur lequel appuie le Souverain Pontife. Et, sans contredire la doctrine de la liberté individuelle établie plus haut, nous tenons tout particulièrement, surtout en présence des organisations ouvrières neutres, à souligner l'importance grandissante, la nécessité morale même des syndicats catholiques.

En quelques milieux, le danger de la neutralité religieuse professionnelle n'est peut-être qu'éloigné. Ailleurs, et en réalité dans presque tous les pays, il est prochain, imminent.

D'autre part, nous savons quels considérables avantages, matériels et moraux, peu-

vent retirer de la coopération, bien concertée, le capital et le travail industriel, ainsi que les diverses formes d'exploitation agricole.

C'est donc partout, spécialement chez nous, une chose très sage, et qui répond incontestablement aux vues précises et aux directions formelles de l'Église, que de louer, d'encourager, de favoriser effectivement et "de toute manière", dit Pie X,¹ le syndicalisme catholique.

Et ces groupements syndicaux où les membres forment leurs cadres, alignent leurs rangs, discutent leurs intérêts, se garderont d'autant mieux des périls auxquels pareille concentration de forces les expose, qu'on aura, davantage, soin de cultiver en eux, avec l'esprit de solidarité professionnelle, le souci élevé des biens d'ordre moral sans lequel les hauts salaires ou les forts revenus n'engendrent que de basses convoitises.

Léon XIII l'avait déjà noté. Pie XI y insiste à son tour en proclamant, pour tous, la nécessité de solides convictions religieuses, d'une rénovation efficace de l'esprit chrétien qui fasse pénétrer dans toutes les classes sociales les principes essentiels et indispensables non seulement de la justice, mais aussi de la charité. "La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire dispa-

1. — Encyclique *Singulari quadam* (24 sept. 1912).

raître les causes des conflits sociaux ; elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs." ¹ C'est à la charité qu'il faut demander cette œuvre, tant souhaitée, de concorde et de paix.

* * *

Animés d'un tel esprit, patrons et ouvriers se montrent disposés à se rencontrer, par leurs représentants, dans des commissions mixtes où se font l'échange des vues, l'examen des difficultés, et où s'accomplit un travail très bienfaisant de compréhension mutuelle, de collaboration, et de bonne entente.

Il ne s'agit pas, dans ces pourparlers, de supprimer le salariat, lequel (déclare Pie XI après Léon XIII) est légitime, mais " de le régler selon les normes de la justice " ; le Pape ajoute : " de tempérer aussi quelque peu, dans la mesure du possible, selon les conditions présentes de la vie sociale, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société ! " ² C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans utilité réelle pour les travailleurs et les possesseurs du capital.

1. — Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno* (après saint Thomas.)

2. — Cf. S. Th. *Som. théol.* II-11, Q. LXXVIII, art. 2 ad 5.

Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte."

Cette expérience sans doute, — les paroles mêmes de Pie XI le supposent, — requiert certaines conditions particulières, certaines circonstances avantageuses qui puissent la rendre praticable et profitable.¹

III

Nous n'avons pu, ici, on le comprend, qu'effleurer du regard le sujet très vaste (où se posent tant de questions angoissantes) traité magistralement, tour à tour, par Léon XIII et par Pie XI.

Les deux encycliques sociales de ces grands Papes, dont l'une prolonge, commente et complète l'autre, ont déjà eu, dans toutes les parties de l'univers civilisé, un immense retentissement. Leur influence ne fera que grandir avec la marche des idées, la complexité des situations, et l'évolution des besoins. Elles s'imposent toutes deux à l'attention du monde, non seulement par l'autorité exceptionnelle de leurs auteurs, mais par la gravité croissante des problèmes qui en sont l'objet, par la justesse des

1. — Voir, dans nos *Thèmes sociaux*, " la Participation ouvrière ".

pensées et la puissance des raisonnements qui éclatent en chacune d'elles, par l'opportunité et la sagesse des méthodes qu'elles proposent comme les plus sûrs moyens de faciliter la réalisation de certaines réformes nécessaires et le rajustement de plusieurs rouages très importants du régime économique.

Trois choses sont recommandées, en conclusion de ses enseignements, par Pie XI : l'action dévouée d'une élite de laïques qui se fassent, au milieu des conflits sociaux, les soldats et les auxiliaires de l'Église ; un choix de prêtres spécialement voués aux études et aux œuvres sociales ; et, parmi ces œuvres, celle de former, par des associations, des cercles d'études, des exercices spirituels, les apôtres laïques désirés.

D'admirables organisations, notamment l'Association catholique de la jeunesse, s'appliquent déjà, avec succès, à cette noble tâche.

Notre École de Sciences sociales de l'Université Laval ne vient-elle pas, de son côté, bien à point pour faire sa part de travail, et pour contribuer, sous la forme qui lui est propre, et selon les exigences de l'un des rôles des Universités catholiques, à accomplir l'une des intentions les plus chères de l'Auguste Pontife régnant ?

Son programme, très varié, n'a pas seulement pour but de communiquer des connais-

sances. Il tend aussi, par plusieurs des cours établis, à éveiller le sens altruiste, à susciter des vocations sociales, à allumer dans les âmes généreuses le feu sacré de l'apostolat. Il ouvre, devant notre jeunesse avide de dévouement, les avenues d'un zèle particulièrement soucieux de prêter son concours à la hiérarchie, de plaider les causes qu'elle patronne, de soutenir les œuvres qu'elle favorise, et d'aider partout à faire triompher l'idée de la pacification des classes et de la coordination judicieuse des divers éléments dont se compose la société.

Dans une région comme la nôtre où la foi est encore si vive, et où nos maisons d'éducation versent chaque année, à l'armée des bons, tant de jeunes recrues, toutes débordantes de sève, d'aspirations et d'espoirs, les semences jetées en terre par l'École nouvelle ne sauraient rester infécondes. Elles germeront, j'en ai l'intime confiance, elles grandiront et s'épanouiront en riches moissons d'apôtres, de chrétiens résolus qui, par la prière, l'étude, la parole, la plume, le groupement, par l'influence déclarée ou discrète, se feront une joie de traduire en formules d'action et de salut commun le mot d'ordre lancé aux générations actuelles par Pie XI.

Le Pape veut que, du sein de tous les rangs, de tous les groupes, de toutes les

professions, sortent de zélés missionnaires du vrai, de vaillants réalisateurs du bien.

Nous lisions l'an dernier, dans un journal de France ¹, la description d'une scène historique peu banale dont Rouen fut le théâtre : scène au cours de laquelle une pensée de foi et de réconciliation fit jaillir soudain, devant le peuple ému, une flamme d'amour là même où, il y a cinq siècles, une flamme de haine mettait le feu au bûcher qui supplicia Jeanne d'Arc.

A une époque où de violents incendies de haine antireligieuse et antisociale ont ravagé, en des milliers d'âmes, les plus purs sentiments et les plus essentielles croyances, c'est pour nous un légitime sujet d'orgueil et une satisfaction profonde de pouvoir dire comment deux Pontifes vénérés, obéissant à une même sagesse immortelle, à un même esprit éminemment apostolique, ont su, par leur parole ardente, raviver les cendres éteintes ou refroidies de la charité évangélique, ranimer la flamme des doctrines justes, des vertus courageuses, des inspirations héroïques, qui seules peuvent éclairer les consciences, régénérer les peuples et sauver le monde.

L'Église est, dans tous les temps et pour tous les besoins, maîtresse souveraine de

1. — *La Croix*, 1 juin 1931.

vérité, semeuse empressée et infatigable des germes de bien, des principes et des gages d'espérance et de vie. ¹

1. — Comme complément de cette étude, nous croyons devoir ajouter ici deux choses.

1o Il semble bien que Pie XI, lorsqu'il enseigne dans son encyclique *Divini Redemptoris* que le salaire des ouvriers, pour eux-mêmes et pour leur famille, est strictement dû, "*ex districta justitia*", il semble bien que le Saint-Père entende par ces paroles ce que nous appelons "justice commutative" ; quoique, sans doute, la justice sociale invoquée en pareille matière impose, elle aussi, des devoirs plus ou moins rigoureux.

2o C'est encore, selon les termes de la même Encyclique, la pensée véritable de Sa Sainteté que l'ensemble de la vie économique demande des institutions professionnelles et corporatives, appropriées, il est vrai, aux besoins des temps modernes. "Ce n'est, dit le Pape, que par ces institutions, basées sur les solides fondements de la doctrine chrétienne, que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité." — D'autre part, nous considérons comme fondamentaux les principes nettement formulés par les Papes sur la liberté du travail, la liberté d'association, la liberté des dispositions statutaires. "C'est un devoir de laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires ; de n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît" (Léon XIII, encyclique *Longinqua oceani*). "Les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement, de créer pareilles sociétés d'ordre et de droit privé" (Pie XI, encycl. *Quadragesimo anno*). "Si, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent" (Léon XIII, encycl. *Rerum Novarum*). C'est notre humble avis (que nous nous garderons bien d'opposer à un sentiment plus sage),

c'est notre avis que l'établissement et le fonctionnement de la corporation industrielle doivent s'effectuer, s'interpréter, sans que soient heurtés les principes de droit naturel que nous venons de rappeler. L'agent, par excellence, de liaison, de formation, de conservation, du régime syndical et corporatif, c'est, d'après nous, la persuasion. " Pour naître viable, dit M. Esdras Minville (*Comment établir l'organisation corporative au Canada*, p.11), l'institution corporative ne doit pas être imposée d'autorité par un texte de loi ou autrement ; elle doit jaillir de la réalité sociale elle-même, surgir de la masse populaire comme la réalisation d'un désir, le fruit d'une conviction profonde et générale." En parlant de certaines réglementations par l'État dans les circonstances qui lui paraissent les requérir, Pie XI (encycl. *Divini Redemptoris*) prend soin d'exiger que cette intervention ait lieu " sans préjudice du respect dû à la liberté et aux initiatives privées ".

AUX SOURCES DE L'ACTION CATHOLIQUE ¹

Sous l'impulsion puissante du Pape glorieusement régnant, le mouvement social dit " l'Action Catholique ", a pris un essor immense, inconnu jusqu'ici.

On assiste à la formation, à la mobilisation d'une armée grandiose, dont les cadres s'ajustent, dont les bataillons se recrutent et se déploient, sous l'étendard du Christ, dans toutes les circonscriptions diocésaines et dans toutes les zones populaires. Jamais ne s'est offert à nos yeux le spectacle d'une organisation laïque, aussi imprégnée de foi, aussi éprise d'idéal, aussi merveilleusement disciplinée.

I

Il y eut sans doute, dès la naissance de l'Église, et tout le long de son histoire, des formes très variées d'action catholique prise au sens large, dont les résultats ne sauraient être ignorés.

Faisaient en quelque manière de l'action catholique les soixante-douze disciples grou-

1. — *Le Canada français*, sept. 1935.

pés autour de la personne sacrée de Notre-Seigneur, et qui, sur un geste de leur divin Chef, allaient çà et là, glorifiant son nom, et semant les bienfaits de sa miséricorde.

Apôtres non moins véritables furent les collaborateurs dont parle saint Paul ¹, " ceux, dit-il, qui ont travaillé avec moi pour l'Évangile, et dont les noms sont inscrits dans le livre de vie ". Dans sa lettre *Quæ Nobis* au Cardinal Bertram, Pie XI mentionne cette collaboration comme un exemple d'apostolat dont doivent s'inspirer, par des moyens renouvelés, les hommes d'œuvres modernes.

Dans l'extrême variété des actes individuels, la charité, certes, eut toujours ses bons samaritains et même ses héros. Mais, en vue d'une efficacité plus grande, plus rayonnante, on la vit au cours des siècles se revêtir de modalités sociales très diverses.

C'est elle que nous découvrons, à travers les disparités d'ordres et de titres, chez beaucoup de chevaliers du moyen âge, lesquels portaient dans l'âme, sous l'armure fière, la foi soumise, courageuse, et le dévouement désintéressé d'intrépides soldats du Christ.

Les Croisades firent éclater ces sentiments chevaleresques, ces traits d'une haute et virile beauté morale dont l'histoire nous a

1. — Phil. IV. 3.

transmis, auréolés de gloire, des types d'une particulière grandeur. Tel par exemple (nous ne parlons pas de l'admirable Louis IX) un Godefroy de Bouillon, qui " offre l'idéal du chevalier, religieux, brave, protecteur des faibles, fidèle à toutes les obligations du chrétien " ¹.

Ce bel esprit d'apostolat laïque, nous le découvrons encore, et sous des dehors plus populaires, dans les multiples confréries anciennes, dans les Tiers Ordres ² de saint François d'Assise et de saint Dominique, qui contribuèrent si largement à développer le sens et la pratique de la bienfaisance sociale.

Puis, personne n'ignore de quelle âme ardente, sous le souffle inspirateur et par l'action providentielle de saint Vincent de Paul, beaucoup de gentilshommes et de nobles dames entrèrent, au dix-septième siècle, dans les voies du dévouement organisé, le plus généreux, et le plus digne d'éloges.

De ces initiatives naquirent, au siècle dernier, les célèbres conférences Ozanam où s'enrôlèrent des jeunes gens d'élite et de mâle vertu, soucieux de soulager la misère corporelle et spirituelle d'autrui ; conférences dont nous n'avons pas cessé, depuis, de recueillir les bienfaits innombrables.

1. — GOSCHLER, *Diction. de Théol. catholique*, t. IV (3e éd.), p. 274.

2. — Voir nos *Thèmes sociaux*, pp. 97 et suiv.

Ce sont là des façons diverses et de très louables manifestations d'un apostolat laïque plus ou moins caractérisé, dont la route des siècles est jalonnée, et qui montrent sur quelles bases historiques repose, dans son idée première, l'action catholique préconisée par le Pape actuel, et adaptée par lui, selon un mode plus régulier et plus efficace, aux besoins spéciaux du jour.

II

Cette conception de forces catholiques séculières mieux liées, mieux solidarisées, et capables d'un meilleur effort d'ensemble, sort des entrailles mêmes du dogme.

Rappelons-nous ici une vérité trop méconnue ou trop mal comprise, sur laquelle insiste l'apôtre saint Paul¹, et que les auteurs ecclésiastiques enseignent après lui : savoir, que l'Église est le *corps mystique du Christ*, et que les membres de ce corps, selon les analogies du corps humain, ont entre eux des relations nécessaires².

Commentant la première épître paulinienne aux Corinthiens, saint Thomas d'Aquin, à propos du chapitre douzième,

1. — 1 Cor. XII ; — cf. Eph. I, 22 ; Coloss. I, 20-22.

2. — Voir saint Thomas, *Som. théol.*, en de multiples endroits ; aussi Ernest Mura, F. S. V., *Le Corps mystique du Christ* (2 vol.), ouvrage très recommandable.

met en vive lumière les nécessités de ce qu'on appelle aujourd'hui le sens social. Il fait voir que, conformément aux conditions de la hiérarchie fonctionnelle, les membres de l'Église ne sont pas des êtres absolument isolés les uns des autres, mais qu'ils se doivent des sollicitudes et des soins réciproques : compassion dans le malheur, concours et coopération dans la poursuite du bien.

Ces devoirs résultent des liens créés par une double union chrétienne : l'union juridique et sacramentelle ; l'union spirituelle et morale.

* * *

C'est le baptême qui nous incorpore au Christ¹ selon le mot de saint Paul aux Galates (III, 27) : *Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ.* Cette incorporation assujettit tous les fidèles à la même autorité religieuse dérivée du Christ-Chef, et elle les rend participants des mêmes sacrements.

De là des rapports nécessaires qui font que le baptisé, devenu membre de la grande famille chrétienne, en recueille certes les privilèges, mais aussi en épouse les obligations : obligation de soumission aux ordres

1. — Saint Thomas, *Som. théol.* III, Q. LXIII, art. 1 ; Q. LXIX, art. 5.

et aux directions de la hiérarchie qui gouverne le corps mystique de Notre-Seigneur ; obligation de fraternité, serviable et agissante, entre les membres de ce corps unis les uns aux autres par l'influence d'un même Chef.

De cette union, saint Thomas voit à la fois un symbole et un facteur¹ dans le sacrement de l'Eucharistie auquel le Baptême prépare, et qui rallie autour de la table sainte, dans un même acte de communion ou de commune participation au banquet sacré, toutes les populations croyantes.

* * *

Sous les regards de Jésus, et aux pieds de l'autel où il s'immole et se donne, l'union morale, effet de la grâce sanctifiante, ajoute dans les âmes chrétiennes à l'union juridique des liens plus profonds et plus forts.

La grâce conférée par les sacrements entraîne avec elle deux grands amours, issus d'ailleurs d'une même racine : l'amour de Dieu, notre Bien suprême, et l'amour du prochain pour Dieu². Or, cette charité envers le prochain, si elle est vraie, ne saurait se réduire à une vertu inerte, sans fonction et sans vie. C'est un principe d'action dont

1. — *Som. théol.* III. Q. LXXIII, art. 4.

2. — Saint Thomas, *Som. théol.* II-II, Q. XXV, art. 1.

le propre est, précisément, d'imprimer aux relations humaines un mouvement qui les oriente définitivement vers le Ciel.

Son champ est aussi vaste que l'indigence de l'homme. Et, soit qu'elle s'exerce en vue de procurer aux nécessiteux des biens corporels, soit qu'elle ait pour objet des biens d'un ordre plus élevé, ceux dont les âmes ont besoin¹, elle constitue, non seulement l'une des plus nobles prérogatives de l'homme, mais l'une des sources les plus fécondes du zèle apostolique et de l'action catholique.

C'est à cette source de la charité, jaillie du cœur de Dieu, que le chrétien, en dehors même des directions positives et spéciales de l'Église, doit puiser le désir de servir les intérêts d'autrui, et d'affronter, dans ce dessein, les sacrifices que le dévouement suggère.

* * *

Ces devoirs résultant de notre incorporation au Christ et de notre amour obligé du prochain, se précisent par la considération du caractère qu'impriment dans l'âme le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

D'après saint Thomas d'Aquin², le caractère sacramentel, pris d'une façon générale,

1. — *Som. théol.* II-II, Q. XXXII, art. 2-3.

2. — *Som. théol.* III, Q. LXVIII.

consiste dans une puissance spirituelle dérivée du sacerdoce de Jésus-Christ, le Chef du corps mystique qu'est l'Église, et qui ordonne l'homme aux choses de la religion et du culte divin.

En premier lieu vient le caractère baptismal, lequel crée chez le baptisé un pouvoir surnaturel de réceptivité, en le marquant du sceau de la citoyenneté spirituelle, en lui ouvrant officiellement la porte des cérémonies religieuses, et en le rendant capable de recevoir les autres sacrements.

Sur un plan plus élevé, le sacrement de l'Ordre imprime dans l'âme plus qu'une simple aptitude réceptive. Il confère une puissance, une faculté active propre à l'éminente dignité sacerdotale, et qui dispose celui qui en est revêtu à accomplir les actes et à remplir, selon les degrés et les exigences hiérarchiques, les fonctions spéciales dont seul le prêtre dans l'Église est chargé.

Entre le Baptême et l'Ordre se place la Confirmation dont le caractère particulier ajoute à celui de l'initiation baptismale des traits de force, de vaillance, intellectuelle et morale, subordonnée sans doute à l'autorité religieuse, mais dont le rôle est providentiel. C'est pourquoi, si l'action catholique peut s'exercer, de quelque manière, chez tous les baptisés en vertu de l'union chrétienne et de la charité qui leur sont

communes, elle prend chez les confirmés une forme mieux définie d'apostolat ; elle trouve en eux un levier ; elle se greffe sur l'effet du sacrement qu'ils ont reçu, comme une sorte de sacerdoce. Saint Thomas, après avoir dit ¹ que " dans la confirmation nous sommes armés pour le combat spirituel contre les ennemis de la foi ", précise et développe plus loin sa pensée : " Il y a, fait-il observer ², un combat prescrit à tous les chrétiens, c'est celui qu'il faut mener contre les ennemis invisibles. Mais s'opposer aux ennemis extérieurs, c'est-à-dire aux persécuteurs de la foi, par la confession publique du nom du Christ, voilà une lutte réservée aux confirmés, à ceux qui, spirituellement, sont parvenus à l'âge adulte, selon la parole de saint Jean (1 ép. II, 14) : *Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, et que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le Malin.*"

Sans être véritablement prêtre, le confirmé laïque entre donc, comme une recrue d'emprunt à laquelle la hiérarchie peut faire appel, dans les rangs élargis du catholicisme militant.

Et il y entre par la voie lumineuse de l'intelligence.

1. — *Som. théol.* III, Q. LXXII, art. 5.

2. — *Ibid.* ad 1.

Remarquons en effet, conformément à ce qu'enseigne le Docteur Angélique¹, que les trois caractères sacramentels (lesquels se suivent, s'enchaînent et se soutiennent) sont d'ordre intellectuel ; que, destinés à traduire en actes, dans les rites sacrés ou les manifestations religieuses, les vérités de la foi, ils résident en cette faculté où la foi elle-même a son siège, c'est-à-dire dans l'intelligence.

D'où cette conséquence toute naturelle qu'il faut placer la racine, les virtualités de l'apostolat laïque, organisé ou non, dans la vertu profonde, éclairante, du caractère sacramentel, notamment dans cette énergie spéciale, active et généreuse, dont jouissent ceux qui, par le sacrement de confirmation, ont atteint l'état de spirituelle virilité.

III

On comprend dès lors quel rôle capital joue le caractère dans le domaine de l'action religieuse.

C'est une force émanée du sacerdoce même de Jésus-Christ².

C'est une marque d'enrôlement du soldat chrétien sous les drapeaux de l'Évangile.

C'est un instrument surnaturel³ efficace

1. — *Ouv. cit.* III, Q. LXIII, art. 4 ad 3.

2. — Saint Thomas, *ouv. cit.* III, Q. LXIII, art. 3.

3. — *Id.*, *ibid.* art. 2.

que les fidèles possèdent, qu'ils peuvent eux-mêmes mettre en action, mais dont surtout Dieu, par l'organe de ses représentants, peut et veut disposer pour le plus grand bien de l'Église et de la société.

D'un côté, le caractère confère à l'apôtre l'honneur et les titres authentiques de sa vocation.

De l'autre, les influences de la grâce et de la charité, reçues des sacrements, assurent la ferveur de son zèle, sa constance, et la rectitude si désirable de ses actions.

IV

Il arrive, nous l'avons vu, — et de cela l'on peut cueillir dans les fastes de l'humanité de très glorieux exemples, — il arrive que l'apostolat laïque, sous des formes individuelles, accomplisse des actes et des œuvres éminemment louables. Mais les Papes, de nos jours principalement, veulent davantage. Ils demandent que cet apostolat, pour produire tous ses fruits, s'organise en solides faisceaux de bonnes volontés étroitement unies entre elles, et soucieuses de servir, dans les cadres d'une exacte discipline et sous la loi sacrée de l'obéissance, la cause du vrai et du bien.

Déjà Léon XIII, à la clairvoyance duquel n'échappa aucun besoin, avait marqué, pour

l'exercice du zèle catholique, l'importance de la coopération. "Que chacun, dit-il quelque part ¹, se souvienne qu'il peut et doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple, la soutenir par la profession publique et constante des obligations qu'elle impose." Toutefois, ajoute le Saint-Père, "les fidèles ne satisferaient pas d'une façon suffisante à ce devoir, s'ils descendaient isolément sur le champ de bataille".

Pour rendre plus sûrs et plus stables les bienfaits de l'Action catholique, Pie X, à son tour, dans une lettre adressée aux Evêques d'Italie ², préconise comme singulièrement opportune "une institution de caractère général destinée à réunir les catholiques de toutes les classes, mais spécialement les masses populaires, autour d'un centre unique et commun de doctrine, de propagande et d'organisation sociale".

Au Pape actuel d'une si haute intelligence pratique, Pie XI, était réservé l'honneur de dicter aux forces catholiques séculières une formule d'union plus forte, plus nettement conçue, et d'application plus générale.

Dans sa fameuse lettre au Cardinal Bertram, le Souverain Pontife définit lui-même, de façon très expressive, l'engagement qu'il

1. — *Encycl. Sapientiae christianae* (10 janv. 1890).

2. — 11 juin 1905.

souhaite, des laïques sous une bannière où se détachent les mots-programme *Action catholique*, et dont les plis devront flotter sur tout le domaine chrétien. Citons-le¹ :

L'Action catholique n'a pas d'autre but qu'une participation des laïques à l'apostolat hiérarchique... Elle est un véritable *apostolat* auquel participent les catholiques de toutes les classes sociales, en venant s'unir par la pensée et par l'action aux centres de saine doctrine et de multiple activité sociale ; centres légitimement constitués et recevant par conséquent l'assistance et l'appui de l'autorité des Évêques. Ainsi groupée et rassemblée sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique, qui lui donne le mot d'ordre, l'élite des catholiques reçoit par là même une vigoureuse impulsion.

Ne différant pas de la divine mission confiée à l'Église et à son apostolat hiérarchique, cette Action catholique n'est pas d'ordre temporel, mais spirituel, ni d'ordre terrestre, mais divin, ni d'ordre politique, mais *religieux*.

Pourtant, elle n'en doit pas moins, et à bon droit, s'appeler une action *sociale* ; car elle a précisément pour but de propager le règne du Christ et, par cette propagation, de procurer à la société le plus grand des biens, d'où découlent tous les autres biens, c'est-à-dire tous ceux qui regardent l'organisation d'une nation et qu'on qualifie de politiques, biens qui ne sont pas la propriété personnelle des individus, mais l'apanage commun de tous les citoyens. Noble fin, que l'Action catholique peut et doit obtenir, si on obéit avec docilité aux lois de Dieu et de l'Église en se tenant complètement en dehors des préoccupations des partis politiques. Animés et soutenus de cet esprit, les catholiques qui participent à l'apostolat hiérarchique ne peuvent faire moins que de promouvoir, comme leur but le plus prochain, l'union des fidèles de toutes les nations dans les questions d'ordre religieux et moral, et, ce qui importe surtout, la large diffusion des principes de la foi

1. — *Docum. Cath.*, 16 fév. 1929.

et de la doctrine chrétienne, leur défense active, et enfin leur progrès dans la vie privée et publique.

Plus loin, le Pape ajoute à ces directives de première importance des précisions qui les complètent et qui les confirment.

L'Action catholique n'exclut ni âge, ni sexe, ni condition sociale. Pour les jeunes, c'est un appel au travail préparatoire de formation et d'initiation. Pour les personnes d'âge mûr, c'est un apostolat dont le champ presque illimité renferme "toute forme d'activité bienfaisante, pourvu qu'elle relève de la divine mission de l'Église." L'Action catholique doit donc se concevoir et s'organiser de telle sorte qu'elle groupe autour d'elle, qu'elle oriente et qu'elle féconde toute œuvre, tout mouvement, toute association, qui ait quelque rapport, direct ou indirect, avec les intérêts religieux et le progrès moral des individus et des peuples.

V

Nous savons avec quelle ampleur de dessein, quelle lucidité de vues, et quelle vigueur réfléchie de mise en œuvre, notre Éminentissime Cardinal Archevêque, en plusieurs documents ¹ d'une singulière portée, a établi dans notre diocèse, conformément aux

1. — Voir numéros 5, 8, 14 des Actes de Son Éminence.

désirs du Saint-Père, l'Action catholique.

Ce serait, certes, de notre part, témérité et inconvenance manifeste que de tenter d'ajouter quoi que ce soit à ce programme si plein, si puissamment articulé, en même temps que si autorisé et si décisif.

Nous voulons ici tout simplement, dans une brève synthèse, noter trois grands devoirs qui semblent s'imposer à l'apôtre laïque soucieux de se guider d'après les principes générateurs de son apostolat, et de se conformer aux directions si éclairées de l'Église.

* * *

Le premier de ces devoirs découle du fait même que tout chrétien a l'honneur d'appartenir au corps mystique de Jésus-Christ, et que l'apôtre, comme membre choisi de ce corps, est spécialement tenu de le bien connaître, de travailler à acquérir une suffisante intelligence de l'Église dont il est le fils, des vérités salutaires qu'elle enseigne, des droits qui lui sont inhérents.

Il y a plus de quarante ans, Léon XIII le faisait remarquer en ces termes ¹ : “ Nous jugeons très utile et très conforme aux besoins de nos temps, que chacun, dans la mesure de ses moyens et de ses forces, fasse de la doc-

1. — Encycl. *Sapientiæ christianæ* sur les principaux devoirs des citoyens chrétiens.

trine chrétienne une étude sérieuse, et s'applique à saisir, le mieux possible, le sens des vérités religieuses accessibles à la raison."

D'autres personnalités compétentes n'ont pas manqué de faire entendre la même exhortation. Et cette connaissance requise pour la mission de l'apôtre laïque, à combien de sources, chez nous, dès les années de formation, ne peut-elle pas s'alimenter?

Outre les catéchismes raisonnés qu'entendent les jeunes des paroisses, des leçons d'Apologétique, soignées et appropriées, se donnent régulièrement dans nos Petits Séminaires et nos Collèges. D'autre part, l'Association catholique de la Jeunesse, de plus en plus répandue, offre à ses membres des cercles d'études où l'on se fait un devoir et une joie d'aborder, de discuter, à la lumière des documents pontificaux, la plupart des grands problèmes religieux et sociaux qui s'agitent à notre époque. — Récemment ont été institués, chez les étudiants de l'Université Laval, des Cours spéciaux de Religion, que les élèves studieux peuvent suivre avec intérêt et avec profit.

De plus, notre École québécoise des Sciences sociales, greffée sur la Faculté de Philosophie, a été fondée particulièrement pour permettre aux laïques désireux d'exercer dans la société un fécond apostolat, de s'initier aux notions de morale, de droit,

d'action catholique, que l'efficacité de cette tâche requiert. Enfin, combien d'écrits (tels les cours de nos Semaines Sociales et certains travaux de notre Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin), combien de revues, de tracts, de conférences, d'articles de journaux, si on en fait une lecture sérieuse, peuvent servir très avantageusement le même dessein !

Dans une causerie fort remarquable faite, le 26 octobre 1934, devant le Jeune Barreau, Son Éminence le Cardinal Villeneuve, avec cette double autorité d'un savoir supérieur et d'un magistère tout surnaturel qui marque partout sa parole, a tracé aux intellectuels canadiens, un programme d'études bien fait pour orienter les esprits vers les horizons de la vraie science chrétienne, d'une science également utile à l'Église et profitable à la société.

* * *

Dictée par les voix les plus hautes comme par les intérêts les plus sacrés, l'étude de la religion dispose l'apôtre laïque, fier de son double caractère de baptisé et de confirmé, de membre de l'Église et de soldat du Christ, à épouser et à soutenir vaillamment les causes dont s'occupe l'Action catholique.

Léon XIII¹, s'appuyant sur saint-

1. — Encycl. cit.

Thomas ¹, veut que les fidèles, sous la direction de leurs chefs religieux, s'acquittent avec ardeur du glorieux rôle d'avocats et de propagateurs de la foi chrétienne. Et Pie XI ² estime que cette coopération des laïques à une œuvre qui relève d'abord des prêtres, est devenue de nos jours, vu tant d'influences hostiles, particulièrement nécessaire.

C'est en fonction de cet apostolat, si instamment recommandé, que le catholique zélé autant que convaincu, se fait, autour de lui, l'écho fidèle des enseignements du Pape, des directions de son Évêque, des prédications et des justes volontés de son curé. C'est en exécution de ce beau rôle que l'écrivain, l'historien, l'orateur, le conférencier, le journaliste, se plaisent à préconiser la doctrine de l'Église et à publier les bienfaits de la religion ; que les professeurs de nos maisons enseignantes, ecclésiastiques ou non, se doivent à eux-mêmes, instructeurs et éducateurs à la fois, d'imprégner leur parole d'esprit chrétien, des principes, des maximes, des inspirations, dont le catholicisme est la règle et le foyer.

A ceux donc qui peuvent tenir une plume,

demande de mettre leur talent au service de la vérité. C'est la rançon toujours noble, parfois onéreuse, du don qu'ils ont reçu. C'est une participation du laïcat à cette mission d'enseigner que l'Église tient de son Fondateur, mais qu'elle peut, selon le mode prescrit par elle, lui déléguer dans une certaine mesure et en posant certaines conditions essentielles.

Cette fonction dont les laïques sont investis est en elle-même trop digne, trop élevée, pour qu'on se permette de la rabaisser par des incongruités et des écarts de langage. Les vilénies, les insinuations malveillantes, trahissent la cause du bien. Lorsqu'on a l'honneur de lutter pour la religion et pour Dieu, la droiture des vues, l'impartialité, le ton mesuré des affirmations, la noblesse des revendications, sont, pour tous, non seulement des armes de bon aloi, mais des procédés qui s'imposent. ¹

* * *

Une troisième tâche, — assurément bien importante, — de l'apôtre laïque, c'est d'incarner dans les actes, de traduire en formules d'œuvres, la foi catholique si propre à animer tous les mouvements et à

1. — Louis Veillot a écrit (*Mélanges*, VI, p. 61) : “ Nous ne teindrons pas notre drapeau des couleurs d'un parti.”

féconder tous les domaines de l'activité sociale.

Ces mouvements et ces œuvres constituent, en face du peuple, une apologie sensible et vivante de l'Église qui les fait éclore. Ce sont des moyens très opportuns, très efficaces, de propagande morale et de défense religieuse ; des mises en application et en valeur concrète, très significatives, des principes de vérité chrétienne et de charité évangélique qui doivent gouverner toute société et toute vie.

Deux grandes vertus, puisées aux sources mêmes de l'apostolat et dans la doctrine du corps mystique de Jésus-Christ, soutiennent et alimentent l'Action catholique : le dévouement et la docilité ; le dévouement qui pousse les simples fidèles à faire rayonner, par l'une ou l'autre forme d'influence, la foi de leur baptême ; la docilité qui place cette influence à la disposition des chefs hiérarchiques qualifiés pour la diriger.

C'est de la charité — charité envers Dieu, charité envers les hommes — que procède le zèle dévoué et courageux de l'apôtre. Toutefois, ce zèle, quelque ardent qu'il soit, ne saurait déployer utilement toutes ses spirituelles énergies qu'en obéissant aux lois prescrites, selon l'ordre de la prudence

gouvernementale ¹, par l'Auteur de la nature et de la grâce ; et ces lois sont celles que le Christ, chef et maître de son Corps mystique, a établies, et que la hiérarchie religieuse est chargée de faire observer selon les temps, les milieux et les besoins.

VI

La conclusion de ces remarques, c'est que l'Action catholique, née avec l'Église, n'a jamais cessé de tirer de cette source la sève d'apostolat laïque qu'elle renferme, et que l'on voit en effet, dans le cours des siècles, éclater et s'épanouir sous les formes les plus diverses.

Mais, au spectacle des nécessités grandissantes de la vie sociale contemporaine, le Pape juge indispensable de faire davantage ; de concentrer, de discipliner, de mettre en pleine valeur, dans l'intérêt des peuples, toutes les ressources d'activité généreuse que les sacrements de Baptême et de Confirmation, avec leurs caractères propres, versent, sur un fond d'intelligence et de bienveillance native, dans l'âme chrétienne. Il veut, par la puissance de l'organisation, imprimer aux forces catholiques trop dis-

1. — Saint Thomas, *Som. théol.* II-II, Q. XLVII, art. 10.

persées un large mouvement d'ensemble, et opposer par elles, aux puissances conjurées de l'erreur et du mal, un front uni, fait de science, de courage intrépide, de dévouement inlassable, mais aussi de parfaite soumission aux autorités ecclésiastiques reconnues.

Ce sera l'impérissable gloire de S. S. Pie XI d'avoir, d'un geste évocateur et décisif, suscité cette croisade de salut. Et ce sera en même temps l'exceptionnel mérite de notre très vénéré Cardinal Archevêque d'avoir admirablement compris la pensée du Saint-Père et de l'avoir, sans retard, fixée et comme enchâssée dans un réseau de règles de la plus sereine fermeté, et de la plus féconde sagesse. ¹

1. — On consultera avec profit, en cette matière, le travail présenté à l'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, VIIe Session, par M. l'abbé Auguste Ferland, p. s. s., sous le titre : *Le sacerdoce laïque, fondement de l'action catholique* ; travail qui a été publié dans le VIIe volume des comptes rendus de l'Académie, — aussi l'ouvrage du R. P. J.-Papin Archambault, s. j. intitulé *l'Action catholique d'après les directives pontificales*, lequel peut être considéré comme un excellent Manuel de l'Apostolat laïque tel que demandé par le Pape.

A PROPOS D'UN OUVRAGE RECENT ¹

Dans le sein de l'Église catholique sont nés au cours des siècles, pour le développement de son action et le rayonnement de sa gloire, une multitude d'Instituts religieux, répandus partout, et dont le nombre va toujours croissant.

On distingue ces communautés en ordres contemplatifs, voués principalement à une vie d'adoration, de méditation et de prières, et en ordres actifs où la coopération aux œuvres religieuses les plus variées joue un rôle prédominant.

A cette seconde catégorie appartiennent, on le sait, les membres de la Compagnie de Jésus, Compagnie justement renommée, fondée au XVI^e siècle par Ignace de Loyola, ancien militaire, et marquée du sceau spécial de cet illustre saint.

L'ouvrage que nous signalons ici au lecteur, et qui a déjà reçu de nombreux éloges, est moins une histoire circonstanciée des Jésuites qu'une étude psychologique, très objective et très pénétrante, de leur société. Et puisque

1. — *Les Jésuites*, par Gaétan BERNVILLE, éd. Grasset, 1934 ; — art. du *Canada français*, mai 1935.

cet Institut religieux se classe sans conteste parmi les Ordres actifs, l'auteur s'applique de tout son talent à faire voir avec quel zèle et avec quels succès les fils de saint Ignace savent cultiver les différents domaines de l'action.

Il nous les montre, dès les débuts de leur vie militante, s'éprouvant, se façonnant dans l'atmosphère créée par les célèbres *Exercices*, et puisant là, aux sources les plus pures de l'apostolat, les principes et les vertus qui en feront d'infatigables ouvriers de la vigne du Seigneur. Puis il nous conduit, avec quelle vivante mise en scène ! sur les divers terrains où se déploie l'activité de ces hommes apostoliques : — activité doctrinale sans doute, car la doctrine est le fondement, le substratum de toutes les œuvres saintes ; — activité évangélisatrice et conquérante en pays infidèles ; — activité enseignante et éducatrice dans des collèges, devenus fameux, de l'Ancien et du Nouveau Monde. A quoi s'ajoute, dans l'ère moderne, l'activité philosophico-sociale dont nous voyons, chaque jour, se dérouler les multiples manifestations.

Cette vaste influence des Jésuites frappe tous les regards, provoque toutes les attitudes.

Mis en face de tant de problèmes, ayant à heurter de front, ici de faux systèmes et des opinions perverses, là des agissements de

toute sorte dommageables à la religion et au bien public, les soldats d'Ignace déposent rarement les armes ; et on ne s'étonne pas que leur action ait suscité dans le passé et suscite encore aujourd'hui, de la part des ennemis de l'Église, les oppositions les plus vives.

D'un autre côté, — et cela va de soi, — on ne saurait interdire aux catholiques même les plus bienveillants d'improver, chez certains membres de la Compagnie, tel ou tel point de doctrine philosophique et théologique, telle ou telle manière de servir la cause de Dieu, telle ou telle façon d'envisager les intérêts les plus élevés de la société.

Mais, quoi qu'il en soit de ces divergences, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'admiration profonde pour un Institut qui, depuis trois siècles, a rempli de ses œuvres de très glorieuses pages de l'histoire ; qui a illustré la foi et la science, et dressé sur tous les rivages avec une invincible vaillance l'étendard du Christ ; qui a produit des docteurs-controversistes comme saint Bellarmin, des convertisseurs comme saint François-Xavier, des modèles de la jeunesse comme saint Louis de Gonzague et saint Stanislas de Kotska, des orateurs de la chaire comme Bourdaloue et Ravignan, des missionnaires explorateurs comme Marquette, des savants comme Secchi, des

publicistes comme Tapparelli et Yves de la Brière, des sociologues comme Antoine, Du Passage, Papin-Archambault, des pionniers de la civilisation comme nos héroïques martyrs canadiens.

Les Jésuites constituent, dans l'Église du Christ, une puissance merveilleusement active et féconde, et qui, quoique combattue, poursuit efficacement, à travers toutes les hostilités et toutes les animosités, ses croisades d'éducation, de sanctification et de salut. Et le secret de cette force persévérante et courageuse, l'auteur dont nous louons le livre, le découvre d'un côté dans les disciplines très formatrices auxquelles saint Ignace a assujetti ses fils, de l'autre dans les lois constitutives de l'Ordre où prévaut le grand principe d'autorité et où " l'on assure à l'intense ferment spirituel son plein rendement " (p. 319).

Nous nous inclinons, pleins de respect et de sincère estime, devant cette milice religieuse qui a livré, en tant d'occasions, de si honorables combats, et dont Gaétan Bernoville nous dépeint les traits caractéristiques avec une si impartiale véracité et de si magnifiques éloges.

UNE OEUVRE DE DOCTRINE ET DE SALUT¹

Les perturbations sociales profondes où s'agite, depuis trop longtemps, le monde moderne, ne pouvaient ne pas frapper les regards de l'Église et ne pas déterminer, de sa part, de sages interventions, des instructions opportunes et des initiatives de vaste et salubre portée.

On sait quelle place de premier plan occupe, dans l'histoire des relations du capital et du travail, et dans les études de la sociologie contemporaine, la célèbre encyclique *Rerum novarum* publiée en 1891 par le Souverain Pontife Léon XIII. Ce texte était un coup de maître, un geste de chef. Le génie léonien venait d'ouvrir aux générations inquiètes, désorientées, une ère de lumière, et des perspectives bien consolantes de redressement moral et économique.

Dix ans plus tard, dans sa lettre *Graves de communi*, le Pape pouvait déjà se féliciter d'avoir suscité par sa parole, au sein des croyants, un accroissement d'activité bien-

1. — Extrait de la brochure *Les vingt-cinq ans de l'Ecole sociale populaire*.

faisante et un mouvement sauveur. “ Assez abondants, disait-il, ont été les fruits que les catholiques ont retirés de Nos enseignements... Dans l'intérêt des prolétaires, nombre de nouvelles initiatives se sont produites ou d'utiles améliorations se sont poursuivies. Signalons, en particulier, les secours offerts aux ignorants sous le nom de secrétariats du peuple, les caisses rurales de crédit, les mutualités d'assistance, les associations d'ouvriers et autres sociétés ou œuvres de bienfaisance.”

C'étaient là les premiers résultats d'une influence de l'Église qui allait se développer merveilleusement.

A la fin de son encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII, voulant assurer à sa parole des réalisations plus fécondes, avait fait un appel spécial à la charité des prêtres qu'il sollicitait en ces termes : “ Pour aider à la solution de la crise sociale, que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité des évêques, ils ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; que, pénétrés de charité en eux-mêmes et s'appliquant à entretenir dans leur prochain cette vertu qui est reine et maîtresse de toutes les autres, ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples.”

A cet appel du Pape, nul, chez nous, n'a répondu avec un plus noble empressement et avec un ensemble de qualités plus éminentes et plus appropriées à la tâche entreprise, que le distingué directeur de l'École Sociale Populaire.

Fondée à Montréal, il y a vingt-cinq ans, par les soins surtout du R.P. Léonidas Hudon, de la Compagnie de Jésus, cette École ne tarda pas à devenir l'une des œuvres préférées, — car il en a plusieurs, — du R. P. Joseph-Papin Archambault, de la même Société. C'est lui qui, depuis les origines, l'alimente et l'actionne ; lui qui, tout en laissant à ses collaborateurs la juste liberté de leurs opinions, provoque et oriente leur concours. Il signa le premier écrit sorti de ce centre de publication.

Deux soucis primordiaux nous semblent caractériser les activités de l'École Sociale Populaire : celui de répandre dans nos milieux la doctrine sociale catholique, telle qu'énoncée en plusieurs documents pontificaux, depuis Léon XIII jusqu'à Pie XI ; et cet autre souci, non moins vif, d'appliquer, le plus judicieusement possible, les enseignements de Rome aux divers besoins de la société canadienne.

Sous les auspices de cette École extrêmement active, des centaines de publications mensuelles, tracts à forme brève, brochures

plus étendues et qui vont parfois jusqu'aux proportions de traités véritables, ont paru. Parmi les auteurs de ces écrits, nous remarquons les noms d'un grand nombre d'ecclésiastiques, séculiers et réguliers, ainsi que de laïcs, très réputés et très avertis.

On peut, sans doute, discuter les vues exprimées dans quelques-unes de ces brochures où l'on aborde des sujets très variés et souvent très délicats. Ce qui est sûr, c'est que ces expressions d'opinions sont toutes inspirées par le commun désir de faire pénétrer dans les esprits et dans les lois les principes de philosophie sociale dont l'Église est la gardienne autorisée, et qu'elle veut voir partout triompher.

Ces principes, promulgués notamment dans les deux mémorables encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, demandent à être soutenus, propagés, interprétés. L'École sociologique de Montréal s'y emploie avec un zèle et une constance dignes des plus grands éloges, et avec une puissance de rayonnement dont bénéficient largement toutes les classes dirigeantes de notre pays.

Ce qui fait la particulière utilité de ce centre d'études et de publications, c'est non seulement le choix très attentif et la vivante actualité des questions qui y sont discutées, et dont la solution est jugée propre à favoriser l'ordre social chrétien ; c'est encore

l'impulsion donnée par ce mouvement d'idées aux initiatives les plus heureuses, à des réunions, des journées, des Semaines sociales, où l'on porte jugement sur les théories suspectes, dangereuses, dont l'opinion publique canadienne est saisie, et où l'on recherche les meilleurs moyens de mettre, parmi nous, en application, aussi complètement que possible, la vraie doctrine sociale catholique.

Ces rencontres, — les unes périodiques, les autres occasionnelles, — de nos sociologues les plus instruits et les plus dévoués, donnent lieu à des discussions et à des travaux souverainement utiles.

C'est ainsi, par exemple, que le communisme, dont les doctrines subversives, désorganisatrices, tendent à s'infiltrer dans nos masses populaires sans défiance, et jusque dans certaines zones politiques, y a fait l'objet spécial d'enquêtes très sérieuses, de délibérations et de mesures destinées à enrayer le mal très grave qui nous envahit. Des brochures importantes ont été publiées sur ce sujet. Elles ont dressé devant le public canadien le spectre des ravages effarants dont le péril communiste menace la société tout entière ; et elles ont proposé, contre ce danger, les plus énergiques remèdes.

L'École Sociale Populaire accomplit au milieu de nous une œuvre de doctrine et de salut public.

C'est une organisation qui nous fait grandement honneur. Et, en ce vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, il est juste que nous félicitions de ses succès tous ceux qui lui prêtent leur concours, mais particulièrement l'humble religieux qui en a été, dès le début, l'ouvrier et le promoteur infatigable, et dont l'intelligence, le sens judicieux, le travail ordonné, la persévérance, ont assuré le maintien, la fécondité d'un pareil foyer de vie et de culture sociale.

Le R. P. Archambault voudra bien nous pardonner le témoignage que nous lui rendons ici, et qui traduit, nous le savons, le sentiment universel.

Nous ne faisons, en écrivant ceci, que remplir un devoir d'élémentaire gratitude à l'égard d'un homme qui, par sa science, sa droiture, son courage, son dévouement inlassable aux causes les plus sacrées, a conquis depuis longtemps l'admiration de tous ses compatriotes.

LA DOCTRINE DE L'EGLISE

sur Dieu, l'homme, la famille ¹

Après avoir exposé les erreurs fondamentales du communisme athée et les moyens d'action par lesquels les fauteurs de ce système monstrueux travaillent à le répandre, Sa Sainteté Pie XI, dans sa magistrale encyclique *Divini Redemptoris*, remet sous les yeux de l'univers les notions essentielles et nécessaires de Dieu, de l'homme, de la famille, notions impudemment rejetées ou odieusement travesties.

* * *

Placé sur les sommets de l'éternité, l'Être divin domine, de toute la hauteur de ses mystérieuses perfections, la multitude des choses créées.

L'universelle création, si variée en ce qui la compose, proclame par mille voix diverses l'existence d'un Dieu infiniment sage, souverainement puissant, incomparablement supérieur à tout ce que nous voyons.

Ce n'est pas là seulement un dogme de la foi, c'est une donnée de la raison que tout

1. — Extrait de *l'Ordre nouveau*, 20 juin 1937.

le monde civilisé admet comme hors de conteste. D'un côté, les théologiens les plus illustres ; de l'autre, les savants les plus éclairés, les philosophes les plus en mesure de remonter scientifiquement des effets aux causes : tous s'inclinent avec respect devant ce que le Pape appelle " la réalité suprême de Dieu ".

Et cette réalité, par les traits caractéristiques dont elle est marquée, par sa nécessité absolue, par ses attributs insondables, s'élève tellement au-dessus des autres êtres même les plus parfaits que l'on s'étonne que des hommes, pourtant doués d'intelligence, puissent la confondre avec les simples forces matérielles.

Matérialisme aveugle et abject !

Il éteint dans l'âme des peuples toute croyance religieuse. Il ferme les temples édifiés par le sens spirituel et le génie des siècles. Il s'applique, avec l'énergie la plus obstinée et la plus brutale, à effacer jusqu'aux moindres vestiges de la civilisation chrétienne.

C'est en prenant pour base, comme le fait Pie XI, l'affirmation d'un Dieu unique, personnel, créateur des hommes et des mondes, dont la Providence règle le sort des individus et des empires, c'est sur ce fondement d'une vérité première indispensable, que tout postule, qu'il faut reconstruire, là

où elle a été démolie, l'œuvre de " la Cité humaine ".

* * *

L'homme, dans cette cité, n'est certes pas ce qu'ose prétendre la secte communiste : un produit, un aboutissement du perfectionnement progressif de la matière.

On fait, il est vrai, à l'évolution transformiste, dans le domaine des êtres inférieurs, l'honneur de concessions dont se targuent bruyamment certaines écoles modernes. Mais il est des barrières qu'aucune école philosophique ne saurait renverser. Et, lorsque les évolutionnistes cherchent à envelopper dans le réseau de leurs théories l'être humain lui-même, notre devoir impérieux est de leur crier : Halte-là ! Par son âme spirituelle, immortelle, et par son corps *dont les dispositions propres doivent forcément s'adapter aux exigences spécifiques de cette âme qui en est la forme*, l'homme diffère essentiellement de la nature matérielle. Il constitue, dans la création, un règne à part.

Doué de l'insigne faculté d'être libre et responsable, il échappe par là même, — et c'est sa noblesse, — à la loi mécanique du déterminisme. Il peut mériter. De l'ordre de la nature, il a été élevé par Dieu à celui

de la grâce. Et par la porte de cet état surnaturel, orné des dons inhérents à la grâce sanctifiante, il est entré dans la famille divine elle-même ; il est devenu le fils adoptif de Dieu, ce qui lui confère un titre certain à l'héritage celeste.

Souveraine pour la personne humaine, cette fin bienheureuse entraîne logiquement le droit aux moyens d'y parvenir : moyens dictés par la condition de créature vivant sur la terre où l'association est une force, où le travail réglé et rémunérateur est un besoin, où la propriété privée répond aux vues et aux dispositions de la Providence et se prête à de multiples usages naturels et surnaturels.

Cette propriété dont la légitimité morale et juridique est affirmée, revendiquée par les Papes, et qui revêt un double aspect, l'un individuel, l'autre social, est en proie, nous le savons, aux assauts ravisseurs et destructeurs du communisme. Il importe donc, et plus que jamais, d'en maintenir le principe et d'en préconiser les avantages avec la plus persévérante fermeté.

L'une des raisons principales où s'appuie son droit, c'est qu'elle est faite pour assurer le bien et la prospérité de la famille.

* * *

D'après la saine doctrine, le mariage est d'institution divine (encycl. *Casti connubii*).

Les liens qu'il crée, soit entre les conjoints eux-mêmes, soit entre les parents et les enfants nés de leur union, sont sacrés. Et ce n'est que par une aberration funeste, par une étrange et incroyable déformation des instincts les plus profonds de la nature, issus du Créateur, que le communisme va jusqu'à bouleverser totalement les lois essentielles et constitutives de la famille pour faire de l'alliance matrimoniale, aux mains de l'État, un simple assemblage conventionnel et une sorte d'organisme économique.

La pensée chrétienne repousse avec horreur ce système où la femme est avilie, soustraite au soin du foyer et des enfants, jetée, sans souci de son sexe et de ses intérêts les plus nobles, en toute sorte de travaux extérieurs qui la détournent fatalement de sa mission primordiale et éducatrice.

Répétons ici ce que la philosophie sociale considère comme un indiscutable axiome.

L'enfant n'appartient pas à la collectivité, mais aux parents qui l'ont engendré ; et c'est d'eux d'abord et de l'école choisie par eux et où la famille en quelque sorte se prolonge, que relève l'œuvre si importante de l'éducation (voir l'encyclique. *Divini illius Magistri*).

Ce sont là, assurément, des vérités bien connues, élémentaires même, mais que le parti pris, l'aveuglement, la passion, s'em-

pioient à couvrir des plus épaisses ténèbres. Force nous est de les rappeler à l'attention trop souvent distraite du public, en faisant écho à la parole si lumineuse et si opportune de Notre Saint-Père le Pape Pie XI.

IV

Orientation supreme

LE MÉRITE ET SA PUISSANCE

Parmi les prérogatives départies à l'homme par le Créateur, il en est une qui nous distingue tout particulièrement des êtres privés de raison et constitue l'un des de nos plus beaux titres de gloire : la faculté de mériter.

L'on n'entend jamais dire, nous ne disons jamais sérieusement nous-mêmes d'un animal quelconque, fût-il le plus noble et le plus prompt à nous servir : il a mérité une récompense. Mais s'agit-il d'un homme, d'un ami, d'un concitoyen dont les travaux, les œuvres glorieuses, font l'honneur de sa famille et de son pays ; qui se montre patient dans l'épreuve, généreux dans la prospérité ; qui sait promouvoir et défendre au besoin les intérêts de Dieu, de la religion, de la justice, oh ! alors on dit partout : voici un homme de grand mérite dont on ne saurait trop louer la vertu et reconnaître le dévouement.

La raison de cette différence, c'est que l'homme est libre, et que par le libre usage de son esprit et de son cœur, il se fait l'artisan de ses propres destinées. Dieu a mis

entre ses mains¹ un pouvoir honorable, il est vrai, mais plein de dangers, le pouvoir de se mériter à lui-même ou une éternité de bonheur ou une éternité de malheur.

L'on voit parfois dans certaines familles le nom et la fortune, conquis par les ancêtres au prix des plus héroïques sacrifices, se transmettre de père en fils, sans autre souci personnel, de la part des enfants, que celui de conserver, — pour ne pas dire de dépenser, — l'héritage patrimonial. L'on voit aussi, — et plus souvent peut-être dans nos jeunes pays d'Amérique, — des fils d'humble descendance émerger par leur travail opiniâtre, leurs initiatives intelligentes, du niveau commun où leur naissance les avait placés, se créer un rang, une position dans la société, et quelquefois même s'élever jusqu'aux plus hautes charges de l'État. Sur la tête de ces enfants du peuple dont le talent et la force d'âme ont triomphé de tous les obstacles, plane comme une auréole devant laquelle on s'incline avec respect et qui s'appelle d'un nom glorieux : le mérite.

Mais, au-dessus de ce genre de succès et de mérite purement humain, il faut placer le mérite chrétien dont Dieu a fait la loi souveraine de notre vie.

1. — S. Th. *Som. théol.* I-II, Q. CXIV, art. 1.

* * *

Pouvons-nous donc vraiment, réellement mériter, auprès d'un Dieu juste, une rémunération de nos œuvres?

Laissé à ses seules forces et à sa misère native, l'homme, sans doute, n'est pas en droit d'espérer du Créateur une récompense surnaturelle, c'est-à-dire d'ordre supérieur et divin. Supposons le cas d'un païen, ou encore d'un chrétien privé de la grâce, qui ne se laisse guider dans ses actions que par des motifs humains, le souci de son nom, l'intérêt de sa fortune, la réussite de ses entreprises profanes : cet homme ne saurait prétendre à aucune faveur qui dépasse les exigences de sa nature. Ses motifs sont de la terre, sa récompense ne peut pas être du ciel. — Pour mériter les biens célestes ou les moyens qui nous en assurent l'éternelle possession, il faut que Dieu prête à notre volonté le concours de sa grâce, qu'il la purifie, qu'il l'élève au-dessus d'elle-même, qu'il divinise en quelque sorte son énergie et ses actes. Par la grâce divine, mais par elle seule, il nous est possible d'acquérir des mérites surnaturels auprès de Dieu.¹

Ajoutons que ces mérites nous sont nécessaires.

1. — *Ibid.* art. 2.

A la vérité, Notre Seigneur, en mourant sur la Croix, et en consommant par l'effusion de son Sang infiniment précieux l'œuvre de notre salut, a mérité non seulement pour lui-même, mais encore pour nous tous. C'est en vertu de ces mérites, — d'une valeur inestimable, — que les enfants régénérés dans les eaux du baptême, s'ils viennent à mourir avant l'âge de raison, sont admis dans le royaume céleste. sans avoir eu ni le temps, ni l'occasion de faire eux-mêmes des actes de vertu. Jésus-Christ ouvre gratuitement à ces âmes les portes du ciel. — Quant aux adultes en jouissance de l'usage de leurs facultés intellectuelles, Dieu leur a fait une loi de tendre vers leur fin dernière, et d'y atteindre, par l'effort personnel de leurs actes vertueux et de leurs bonnes œuvres. Nos mérites particuliers sont le mode requis, par lequel le Rédempteur applique ses mérites universels aux besoins de nos âmes. *Tu reddes unicuique secundum opera sua.*¹

Faut-il nous en plaindre ? Devons-nous déplorer cette volonté divine qui nous oblige à arroser de nos sueurs le champ de nos activités, à y cultiver, à y développer par nos travaux et nos sacrifices la semence des vertus chrétiennes que Dieu a déposée en

1. — Ps. LXI, 13.

nous au jour de notre baptême? Un poète a écrit ce vers bien connu et d'une grande justesse :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Dès l'origine, le Créateur imposa aux anges eux-mêmes cette condition de la lutte et de l'épreuve : les uns succombèrent ; les autres, en plus grand nombre, demeurèrent fidèles à leur Dieu, et surent ainsi, par un noble usage de la liberté, conquérir la gloire suprême des élus. Nous sommes soumis à la même loi ; nous tenons notre sort entre nos mains. Les hiérarchies célestes nous invitent à suivre leurs traces, et à unir comme en un faisceau les actes généreux de notre volonté et les secours de la grâce qui nous est offerte pour marcher à la conquête des biens éternels.

En cela, rien assurément d'illogique ni d'étonnant. Ne voit-on pas, dans l'ordre civil, le mérite dûment reconnu jouer un très grand rôle, des récompenses publiques décernées par l'État au mérite littéraire, au mérite artistique, industriel, militaire, au mérite agricole? Que sont nos vastes expositions nationales sinon des manifestations et des reconnaissances solennelles du mérite sous les différentes formes que l'activité humaine peut revêtir? Dieu, de son côté, a voulu fonder le mérite chrétien,

et il y a attaché des récompenses bien autrement précieuses que celles que l'homme peut donner.

* * *

S'il en est ainsi, quel est, demandera-t-on, quel peut être l'objet propre de nos mérites ? La réponse se résume à ceci : l'homme peut mériter et les grâces d'ici-bas et le bonheur du ciel.

Etes-vous pécheur, mais pécheur repentant, désireux de vous réconcilier avec Dieu ? Vos prières et vos larmes, vos regrets, vos œuvres de bienfaisance, apaiseront la colère du ciel et prépareront, par un effet de la miséricorde divine, votre réhabilitation morale.¹

Etes-vous déjà en possession de la grâce sanctifiante, laquelle exclut le péché grave ? L'amour de Dieu, la crainte de son nom, la fidélité à vos devoirs, la pratique des vertus qui honorent l'homme et le chrétien, vous mériteront un accroissement de cette grâce dont vous jouissez, une mesure plus abondante des dons et des faveurs célestes. L'Esprit-Saint compare la sainteté croissante du juste à la lumière du jour.² Car,

1. — *Som. théol.* I-II, Q. CXIV, art. 7 ad 1. — Voir notre *Commentaire de Merito*, art. 5 et 7.

2. — *Prov.* IV, 18.

de même que le soleil levant ne laisse d'abord paraître que quelques lueurs vagues, puis, se dégageant peu à peu des ombres et montant graduellement à l'horizon, finit par envelopper de ses feux la nature entière ; ainsi le juste doit marcher de lumières en lumières, de perfection en perfection, et, par la multiplication de ses travaux, par les trésors accumulés de ses mérites, répondre à l'appel divin : *Qui justus est, justificetur adhuc* ; ¹ que celui qui est juste, se justifie davantage. ² C'est sans doute une louable ambition que celle qui consiste à éviter ou à réparer le péché mortel ; mais plus louable, plus sage, plus glorieuse est la conduite de ceux qui, loin de borner là leurs efforts, s'appliquent sérieusement à combattre leurs moindres défauts, hâtent le pas dans les voies du bien, et ne croient jamais avoir atteint la limite de vertu que Dieu leur a tracée. Voit-on souvent dans le monde les hommes d'affaires et de finance laisser dormir, sans souci d'aucun profit, les capitaux que la fortune a mis entre leurs mains ? Pourquoi, dans un ordre de choses bien supérieur, ne travaillerait-on pas à exploiter, à faire fructifier ce capital de grâce que nous portons au fond d'une conscience pure et

1. — Apoc. xxii, 11.

2. — *Som. théol.* ibid. art. 8. — Cf. 1 Thess. ^{iv}iv, 1.

à en retirer tous les profits réalisables, les plus riches rendements spirituels ?

Par une succession progressive d'actes méritoires, non seulement nous nous assurons pour la vie présente de plus grandes richesses morales ; non seulement encore nous appelons sur nos têtes certaines faveurs temporelles ¹ dont Dieu se plaît assez souvent à combler le juste, mais de plus, — ce qui importe davantage, — nous acquérons des droits très sûrs à une large portion de l'héritage céleste. ²

Et là se révèle dans tout son éclat l'admirable puissance du mérite.

La grâce nous fait des fils adoptifs de Dieu, des temples de l'Esprit divin et de sa vertu sanctificatrice. Fort de cette double influence, le mérite nous ouvre, spontanément, comme à des héritiers qualifiés et à des croyants honorés de l'amitié et de l'intimité divine, les portes de l'éternité bienheureuse.

D'autre part, ce patrimoine, le plus beau qui puisse leur échoir, dispensé par Dieu aux élus, quoiqu'il soit le même pour tous, n'offre cependant pas à tous la même somme de félicité. A nous, par un saint zèle et une religieuse émulation, de conquérir le plus

1. — *Ibid.* art. 10.

2. — *Ibid.* art. 2-3.

haut degré possible de gloire, de mériter à la table du Père céleste un rang et une place d'honneur. Le bonheur du ciel sera proportionné au prix de nos actions ; mieux que cela, tout en gardant une proportion relative, il dépassera, l'Évangile nous l'assure, ¹ la valeur réelle de nos mérites, et nous sera départi dans une mesure digne des royales munificences du Maître des cieux.

En outre, — chose consolante, — l'homme peut ainsi mériter non seulement pour lui-même, mais aussi pour les autres, pour ses parents, ses amis, ses concitoyens. Cette communicabilité de nos mérites, appuyée, auprès de Dieu, non, il est vrai, sur les exigences de la justice, mais sur les délicatesses de l'amitié, ² doit être regardée comme l'un des dogmes les plus touchants du christianisme et comme l'une des expériences les mieux fondées de la vie chrétienne. Nous ne rappellerons pas ici l'exemple, universellement connu, de Monique priant, pleurant, pour la conversion de son illustre fils. Oui, les larmes et les prières d'une âme pure, les sympathies d'un zèle fervent, les œuvres de la charité, exercent sur le cœur de Dieu une influence merveilleuse. Un père néglige-t-il ses devoirs religieux ;

1. — Luc, vi, 38.

2. — S. Th. *Som. théol.* *ibid.*, art. 6.

un fils, un frère, séduit par les mille voix du monde, a-t-il déserté la table eucharistique où il goûtait jadis des joies si fécondes ? Vous, mères aimantes, vous, frères et sœurs dévoués, qui vivez dans la crainte et l'amour de Jésus-Christ, offrez à Notre Seigneur vos mérites et vos pénitences : priez et pleurez ; faites monter vers Dieu des supplications ardentes, confiantes, persévérantes. " Notre Père qui est dans les Cieux " se laissera toucher, et l'âme abusée dont vous déplorez les égarements, semblable à tant d'Augustins, reviendra aux pieuses pratiques de son enfance, et consolera votre douleur par la sincérité de son repentir. ¹

* * *

Le mérite, pourtant, suppose des conditions.

Pour mériter en toute justice, soit les faveurs d'ici-bas, soit les félicités d'en haut, il faut (on l'aura déjà compris) être en état de grâce. Qui ne jouit pas, par la grâce sanctifiante, de l'amitié de Dieu, doit être compté comme son ennemi, et qui est ennemi de Dieu, ne saurait raisonnablement prétendre à la récompense d'actions où

1. — Pour ce qui est de la *persévérance finale* à obtenir, voir notre *Commentaire de Merito* (art. 9).

le Juge suprême est ignoré, méprisé, grièvement offensé.

Combien de chrétiens qui ont gardé la foi de leur baptême, et qui voudraient faire une bonne mort, ne se soucient guère, cependant, de sortir de l'état de péché où ils croupissent pendant des semaines, des mois, des années ! En certaines occasions, sans doute, sous l'action d'exemples édifiants ou d'une parole apostolique, on les verra se présenter au tribunal de la Pénitence, mais c'est, trop souvent, pour retomber bientôt dans l'ornière de leurs coupables habitudes. Faiblesse grave, aveuglement déplorable ! Les actes honnêtes du pécheur, ses prières, ses œuvres généreuses, peuvent bien en quelque manière préparer, hâter l'heure de sa conversion ; mais, semblables à une semence jetée dans un sol ingrat, ces germes de bien ne sauraient rien mériter immédiatement pour le ciel. Même les sacrifices ostensiblement les plus dignes d'éloges, demeurent comme frappés de stérilité. C'est saint Paul qui nous le dit :¹ *Quand même je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, quand même je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la grâce divine, cela ne me sert de rien.* Calculons les pertes immenses faites par

1. — 1 Cor. XIII, 3.

ceux qui, négligeant de recouvrer l'amitié de Dieu dont le péché les a dépouillés, consomment en efforts presque vains de longues années de leur vie.

Allons plus loin, et faisons observer que même les actions produites en état de grâce ne peuvent être regardées comme incontestablement méritoires, à moins qu'elles ne procèdent d'un motif surnaturel qui en soit le principe et l'âme.¹ Ce principe, c'est la charité, l'amour de Dieu, auquel malheureusement se substituent, dans un grand nombre de nos travaux, des motifs tout humains, naturels et terrestres. Celui-là seul acquiert un droit bien établi aux récompenses célestes qui agit, souffre, combat, en vue de la fin suprême pour laquelle il a été créé ! *Celui qui a mes commandements et qui les garde, a dit Notre Seigneur², c'est celui-là qui m'aime. Or, celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai moi aussi, et je me manifesterai à lui jusqu'au plein jour de la vision intuitive.*

Avouons qu'il n'est pas possible ici-bas d'avoir constamment à l'esprit l'idée de la fin dernière, et ce n'est pas là, non plus, ce que la théologie exige. Elle demande seulement que, de temps à autre, nous

1. — Voir notre Commentaire de *Merito*, art. 4.

2. — Jean, xiv, 21.

songions à élever notre cœur vers Dieu, à lui offrir nos actions, nos joies, nos douleurs, nos sacrifices, pour qu'il daigne les agréer. Par cette offrande, les actes les plus humbles, les travaux les plus humiliants, revêtent un caractère surnaturel qui les rehausse et les ennoblit. Et la servante qui, modestement, en conformité de la volonté divine, balaie les appartements de son maître, vaut plus, aux yeux de la foi, qu'un magnat de la finance épris de ses richesses, ou qu'un courtisan des foules bruyantes qui l'acclament. *Soit que, écrit expressément l'Apôtre,*¹ *vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.*

Par ce moyen, notre vie entière se transforme et se divinise. Elle devient comme un riche capital déposé entre les mains du Seigneur, et dont les intérêts, chaque jour multipliés, nous préparent au delà de la tombe ce que l'Écriture appelle *un poids éternel de gloire.*²

Cette faculté de mériter constitue, pour l'humanité rachetée par le Sang du Christ, un privilège d'une valeur inestimable.

Et elle sera, pour chacun de nous, d'autant plus précieuse et d'autant plus efficace que

1. — 1 Cor. x, 31.

2. — 2 Cor. iv, 17.

nous aurons, davantage, pris soin d'en alimenter la puissance par les ardeurs croissantes de la divine charité, par notre correspondance, de plus en plus fidèle, aux témoignages d'amour de Jésus-Hostie.

LES PRÊTRES ET LE CONGRÈS ¹

C'est dans les cadres sacrés et dans l'atmosphère toute surnaturelle du mystère eucharistique que se préparent, s'organisent et vont se dérouler les grands événements auxquels nos compatriotes canadiens auront bientôt le bonheur d'assister.

Figuré par les symboles de l'Ancienne Loi, ce mystère, dans sa réalité vivante, est sorti du Cœur même de Jésus, sous l'impulsion du plus noble, du plus vif et du plus généreux de tous les amours. *Deus caritas est.* ²

Sa fin éclaire et domine les siècles.

Il a pour but ultime, pour essentielle destinée, de courber le genre humain tout entier sous l'adoration confiante et reconnaissante du Rédempteur, de notre Roi infiniment sage, de notre Sauveur infiniment bon et miséricordieux.

Son culte, ses rites ont été établis par la Sainte Église de façon à faire rayonner sur tous les lieux, sur tous les âges, sur toutes les conditions humaines, le dogme de la

1. — De la *Revue eucharistique du clergé* (Montréal, avril 1938).

2. — 1 Jean, iv, 16.

Présence réelle, la croyance que ce dogme appelle, les faveurs sans nombre et sans prix qui y sont attachées.

En cela nous apparaît l'œuvre merveilleuse, extraordinairement féconde, du Souverain Prêtre.

Des hauteurs où le sacerdoce de Jésus-Christ a été fondé, et où il règne et s'exerce, le regard embrasse les manières diverses, les manifestations successives et multipliées, par lesquelles, en dépit des attaques de l'hérésie et du persiflage de l'incrédulité, la foi profonde du monde chrétien n'a cessé de rendre à Jésus-Hostie les plus solennels hommages.

On ne peut, sûrement, s'empêcher de le reconnaître.

L'Eucharistie est un fait immense, une institution centrale et prééminente dans l'existence des âmes et des peuples.

Les textes des Conciles, les écrits des Pères et des Docteurs, appuyés sur les oracles des divines Écritures, en proclament avec assurance l'importance extrême, de même que l'indéniable vérité.

Dans les plus modestes oratoires et au fond des villages les plus obscurs, comme sous les voûtes brillamment illuminées des cathédrales, les voix autorisées de la Liturgie en publient les gloires et en célèbrent à l'envi les louanges.

Toutes les formes de la piété populaire en exaltent les réalités augustes, et en font éclater partout les bienfaits.

* * *

Bienfaits ineffables ! bienfaits incomparables !

C'est par le ministère des prêtres de la Loi Nouvelle que le sacerdoce de Jésus-Christ auquel ceux-ci participent, et dont ils doivent être les instruments fidèles, poursuit ainsi, sous nos yeux réjouis, son œuvre eucharistique admirable.

Selon une formule universellement reçue et consacrée par les paroles mêmes de Sa Sainteté Pie XI, ¹ “ le prêtre est vraiment un autre Christ, parce qu'il continue en quelque manière Jésus-Christ même.” De son côté, l'angélique Docteur, saint Thomas d'Aquin, considérant cette dignité et cette mission dont le prêtre est investi, dit de lui, d'après une déclaration de l'apôtre saint Paul, “ qu'il opère dans la personne même du Christ, *in persona ipsius operatur.*” ²

Cette opération sacerdotale, revêtue en

1. — Encycl. *Ad catholici sacerdotii fastigium*, 20 déc. 1935.

2. — *Som. théol.*, III, Q. XXIII, art. 4.

son principe d'une vertu toute divine, se présente à nous sous un double aspect, selon le caractère individuel ou social qu'elle peut prendre.

Tous les théologiens, dans leurs traités, ¹ s'accordent à montrer quels dons infiniment précieux l'âme chrétienne doit à la Sainte Eucharistie : augmentation de la grâce et de la charité ; intensité accrue de l'union spirituelle avec Dieu ; forces nouvelles dans la lutte contre le péché ; droit affermi aux jouissances de la béatitude céleste.

Ce sont là des avantages offerts simultanément et aux pasteurs et aux fidèles.

A la veille du Congrès d'exceptionnelle portée qui se prépare, l'occasion est belle, pour nous prêtres, de nous renouveler dans les sentiments requis par notre sublime vocation et de réaliser en nous, mieux que jamais, ce que représente pour nous ce double titre emprunté de saint Paul ² par le Pape ³ : *Que l'on vous regarde comme des ministres du Christ, et des dispensateurs des mystères divins.*

Qu'est-ce à dire ? — *Ministres sacrés*, gratifiés, entre autres faveurs, du droit et de l'honneur de célébrer l'adorable sacrifice

1. — Voir en particulier S. Thomas, *ibid.* Q. LXXIX

2. — 1 Cor., iv, 1.

3. — Encycl. cit.

où Notre-Seigneur perpétue son immolation pour le salut du monde, c'est notre impérieux devoir de remplir cette fonction si sainte avec toutes les dispositions de foi et d'amour dont nous sommes capables, comme aussi, après la messe, de nous acquitter de l'action de grâces prescrite, avec un recueillement qui exclue de vains et distrayants propos.

Dispensateurs des mystères divins, il nous incombe avant tout d'instruire avec grand soin le peuple chrétien des fruits inestimables qu'il peut retirer du rite sacrificatoire auquel il assiste, puis du sacrement très auguste qu'il est invité à vénérer sur l'autel et à recevoir dans la communion que l'officiant distribue.

Le prochain Congrès n'aurait-il pour effet que d'élever d'un seul degré, dans les consciences catholiques canadiennes, le niveau de la ferveur eucharistique, les organisateurs de ces grandioses assises spirituelles n'auraient perdu ni leur temps ni leurs peines.

Mais tout nous persuade que l'on peut espérer, de ces journées mémorables, bien davantage. Et bon nombre d'âmes, nous en sommes sûr, sauront y puiser l'idée généreuse et les convictions inspiratrices d'une vie morale toute nouvelle.

Il y a lieu, en outre, de considérer les devoirs auxquels la collectivité elle-même

est soumise, et les avantages qu'il lui sera permis, lors du Congrès, de recueillir.

Parlant de la mission des prêtres, ¹ Pie XI dit " qu'ils sont choisis pour offrir à Dieu des prières officielles et des sacrifices au nom de la société qui, elle aussi, comme telle, a l'obligation de rendre à Dieu un culte public et social, de reconnaître en lui le suprême Seigneur et le premier Principe, de tendre à lui comme à sa fin dernière, en le remerciant et en cherchant à se le rendre propice."

Ce culte dû à Dieu par la société est à la fois un culte d'adoration, d'expiation et de prière.

Les groupes humains, comme les individus, sont tenus de s'incliner devant Notre-Seigneur et de confesser par des actes sa souveraineté toute puissante, à laquelle aucune nation, aucune autorité, ne saurait échapper.

Leurs chefs, les entités collectives elles-mêmes ont certainement commis des fautes plus ou moins graves, plus ou moins nombreuses, qu'il importe d'expier, de réparer de quelque manière, pour en obtenir, de la Justice suprême offensée, le pardon.

Et pour assurer, dans l'avenir, plus de prospérité matérielle, surtout plus de gran-

1. — *Encycl. cit.*

deur morale, n'est-il pas souverainement opportun de solliciter, par des prières communes et de communes démonstrations de foi, la protection divine?

Voilà ce que, dans l'intérêt de notre cher pays, le prochain Congrès eucharistique s'apprête à faire.

Promené très pompeusement dans nos rues et sur nos places publiques, dressé comme un étendard national au-dessus de mille têtes respectueuses, salué, acclamé au milieu d'un concert enthousiaste des chants les plus appropriés et des supplications les plus ardentes, Notre-Seigneur va s'offrir aux hommages de tout notre peuple dans un déploiement d'attitudes émues et d'intenses dispositions religieuses bien propre à en accroître singulièrement la valeur.

Et ces hommages, non seulement des foules pieuses, mais de nos Chefs nationaux, prendront aux yeux de tous, le sens manifeste d'une vaste amende honorable, d'un mouvement d'expiation, de réparation générale, dont notre société canadienne a grandement besoin.

C'est une chose reconnue et déplorée par nos dirigeants ecclésiastiques et même civils qu'il s'opère en ce moment, parmi nous, contre notre civilisation chrétienne, un travail de démolition radicale. Certaines cellules sociales sont déjà très gravement

entamées. Il est patent qu'on ne saurait réagir avec trop de force contre ces assauts pervers de l'impiété.

Et battre en brèche, comme cela se fait en quelques milieux, la loi sacrée du repos dominical, n'est certes pas, pour nos populations, catholiques et autres, le moyen d'attirer les bénédictions d'en-haut ; bénédictions sans lesquelles une nation, si bien dotée soit-elle par la nature, ne peut accomplir normalement sa destinée.

Ajoutons qu'il y a, au sein de notre société, des animosités funestes, de vives inimitiés de classes, d'âpres rivalités de races, dont les répercussions créent un obstacle sérieux à la réalisation du bien commun et à l'union canadienne.

Ajoutons encore que le divorce, rendu de plus en plus facile, est un chancre véritable qui, à travers tout le pays canadien, ronge hideusement un trop grand nombre de nos familles.

Enfin, on nous permettra de rappeler que le mal de l'enseignement neutre, en certaines de nos provinces, n'est pas guéri ; que des milliers d'enfants sont contraints par la loi de fréquenter des écoles où le Christ-Roi n'a pas droit de cité ; que les luttes soutenues pour l'éducation religieuse, sans avoir été stériles, n'ont pas produit jusqu'ici tous les effets désirés.

C'est dire que ce n'est pas sans raison que l'on attend du Congrès eucharistique national, organisé avec tant de zèle, de très précieux fruits à la fois individuels et sociaux : fruits pour les personnes, proportionnés à leurs dispositions et à leur ferveur ;¹ fruits pour toute la nation, marqués par la part d'hommages, — d'hommages réparateurs, — plus ou moins large et plus ou moins sincère, que ses représentants de toute condition voudront rendre à Jésus-Hostie.

* * *

Ce double résultat, demandons-le dès maintenant à l'Auteur de toute grâce, à Notre-Seigneur lui-même, en répétant les mots suppliants par lesquels l'apôtre saint Jean termine son Apocalypse : “ *Veni, Domine Jesu ; venez, Seigneur Jésus.* ”²

Et pour que cette demande soit accueillie avec tout le succès que notre confiance appelle, ayons soin de l'appuyer sur l'efficace et bienveillant secours de la Très Sainte Vierge Marie dont les intérêts sont liés si étroitement à ceux de son divin Fils.

1. — Voir (*Revue euch. du clergé*, avril 1937) ce que nous avons écrit sur l'*Amitié divine* et les rapports de spirituelle intimité avec les fidèles, notamment avec les prêtres, que cette amitié implique et développe.

2. — XXII, 20.

Par une conséquence qu'il nous est aisé de comprendre et agréable de traduire ici, les triomphes remportés, dans l'âme des chrétiens et dans la conscience des peuples, par Jésus, retentissent profondément dans le Cœur de sa Mère, et ils lui apportent, avec les plus pures et les plus enivrantes joies, de très fidèles échos de louange et de gloire. ¹

1. — Nos prières ont été exaucées. Le Congrès eucharistique canadien de 1938 restera, dans toute l'histoire de l'Église catholique au Canada, comme l'un des événements les plus glorieux et les plus mémorables qui aient honoré notre patrie. Et l'immense triomphe dont Jésus-Hostie, pendant ces journées saintes, a été l'objet, tout, par un bienfait spécial de la Providence, contribua à l'assurer : le site lui-même, historique et grandiose, où se sont déroulés les principaux actes du Congrès ; les préparatifs faits avec soin, sous l'active direction du dévoué Président, Monseigneur Plante, pour y acheminer les esprits et les cœurs : l'ensemble admirable des décorations ; l'énorme multitude des fidèles accourus de tous les coins du pays ; le recueillement saisissant de la foule ; la présence des plus hauts représentants de l'Église et de l'État ; les discours prononcés ; surtout l'auguste parole de Sa Sainteté Pie XI ; et, dominant toute la scène, la figure si sympathique, si rayonnante d'intelligence, de piété et de bonté, de notre très digne, très aimé, et très vénéré Cardinal-Légat.

Puissent les vœux qui ont été formulés en ces jours de bénédiction, faire luire sur tout le Canada une ère féconde de croissante prospérité religieuse !

LA DÉVOTION A L'EUCCHARISTIE EN MARIE DE L'INCARNATION ¹

Les hommages à Jésus-Hostie, en préparation de notre Congrès eucharistique national, se multiplient.

Le Canada entier, sans distinction de langue ni de province, s'apprête à célébrer avec toute la ferveur possible, et sous les formes les plus solennelles, l'admirable mystère qui constitue comme le centre du culte catholique.

N'est-il pas juste et opportun que nos voix historiques les plus nobles, les plus autorisées, soient appelées à grossir ce faisceau d'hommages et ce concert d'éloges?

Parmi ces voix d'un passé fort glorieux, l'une de celles que nous estimons et vénérons davantage, c'est bien la voix de la femme extraordinaire à qui nous devons l'œuvre très remarquable et merveilleusement féconde des Ursulines.

Marie de l'Incarnation s'est distinguée par une dévotion toute spéciale à la sainte Eucharistie, et cette dévotion a été marquée

1. — De la *Semaine Religieuse de Québec* (5 mai 1938).

chez elle, en traits irrécusables, par la doctrine, par la pratique, et par les faits.

* * *

On sait qu'il existe, classé parmi les écrits de la vénérable Mère, un exposé de la doctrine chrétienne que cette religieuse, étonnamment douée, avait été chargée de faire aux novices et aux jeunes professes de son couvent.

De cet exposé ou catéchisme (qu'elle rédigea, elle l'a déclaré elle-même, à l'aide du Catéchisme du Concile de Trente et de Bellarmin) plusieurs pages sont consacrées à l'adorable Eucharistie ; et l'auteur, avec un sens théologique singulier, ne manque pas de relever le caractère sublime et le prix inestimable de cet auguste sacrement. "Le sacrement de l'autel, lisons-nous au début de l'une des instructions sacramentaires, est par excellence appelé le très saint Sacrement, parce que la présence réelle de Jésus-Christ le relève infiniment au-dessus des autres, et que, quand nous le recevons, nous ne recevons pas seulement la grâce comme dans les autres sacrements, mais encore l'auteur même de la grâce et de toute sanctification."

Et après avoir parlé de l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, Marie

de l'Incarnation en vient à l'étudier au point de vue de la communion, qu'elle appelle " le lien de notre union avec Notre-Seigneur ", puis de la communion fréquente. Sous ce titre, voici ce qu'elle écrit :

Au commencement de l'Église, les fidèles, qui avaient les prémices de l'esprit de Jésus, communiaient tous les jours ; et ils étaient si affamés de cette viande céleste, qu'ils ne croyaient pas la pouvoir recevoir trop souvent. Quelque temps après, la charité étant refroidie, . . . l'Église a obligé ses enfants de communier au moins une fois l'année . . . Mais c'est une extrême lâcheté, pour ne pas dire un mépris de la faveur inestimable que Dieu nous présente, de se tenir à cette pure obligation. On ne peut s'en approcher trop souvent quand on mène une vie assez pure pour mériter de le recevoir ; et c'est le sentiment des saints Pères qu'on devrait le recevoir tous les jours.

On cite, à bon droit, de la Vénérable, cette phrase caractéristique qui montre bien quelle particulière importance elle attachait à l'acte de communier : " Il ne faut qu'une seule communion bien faite pour rendre une âme sainte." ¹

* * *

Après de telles paroles, avons-nous besoin d'ajouter combien la Servante de Dieu, même encore dans le monde, avait à cœur

1. — *Marie de l'Incarnation*, par une Religieuse Ursuline de Québec, 1935 (p. 38).

de se nourrir, aussi souvent que les usages du temps et les circonstances le lui permettaient, du pain de vie? ¹

Sa piété très vive envers le Cœur Sacré de Jésus imprimait à son culte eucharistique un cachet tout spécial d'inexprimable ferveur.

Au fond et théologiquement, ces deux dévotions, — la dévotion à l'Eucharistie et la dévotion au Sacré-Cœur, — sont identiques. Elles ne se différencient que par des modalités accidentelles. ² Fait digne de remarque, c'est en présence du très saint Sacrement que les trois grandes révélations faites à sainte Marguerite Marie, eurent lieu. ³

Or, avant même ces manifestations devenues célèbres dans l'Église, Marie de l'Incarnation professait pour le Cœur sacré de Notre-Seigneur un culte véritable et qu'elle ne pouvait taire.

1. — Voir Dom JAMET, *Marie de l'Incarnation : écrits spirituels et historiques*, t. I, p. 244.

2. — D'après un décret du St-Office, 3 juin 1891, "le culte du Cœur de Jésus dans l'Eucharistie n'est ni plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même, ni différent du culte du Sacré-Cœur de Jésus." D'après un autre décret, S. C. des Rites, 3 juillet 1896, "dans le saint Sacrement et dans le Sacré Cœur, non seulement nous honorons la même personne, mais encore nous célébrons le même mystère." — Cf. nos *Commentaires de S. Thomas*, vol. IV (éd. 3), p. 235.

3. — Cf. BOUGAUD, *Hist. de la Bse Marguerite Marie* (3e éd.), ch. IXe.

Rien de plus touchant ni de plus édifiant que ce qu'elle écrit, dans une de ses lettres, à son fils Claude Martin : ¹

Un soir que j'étais dans notre cellule, traitant avec le Père Éternel de la conversion des âmes, et souhaitant avec un ardent désir que le royaume de Jésus-Christ fût accompli, il me semblait que le Père Éternel ne m'écoutait pas, et qu'il ne me regardait pas de son œil de bénignité comme à l'ordinaire. Cela m'affligeait ; mais en ce moment j'entendis une voix intérieure qui me dit : Demande-moi par le Cœur de mon Fils, c'est par lui que je t'exaucerai. Cette divine touche eut son effet, car tout mon intérieur se trouva dans une communication très intime avec cet adorable Cœur, en sorte que je ne pouvais plus parler au Père Éternel que par lui.

Puis la Vénérable Mère marque à son fils les différentes formules de prières dont elle se servait pour intéresser le Ciel, par l'intermédiaire du Cœur de Jésus, à ses demandes.

Quoique distinctes accidentellement l'une de l'autre, la dévotion à l'Eucharistie et la dévotion au Sacré-Cœur, au plus profond de l'âme extraordinairement pieuse de Marie de l'Incarnation, se confondaient substantiellement dans une seule. Elles y suscitaient, pour le Verbe incarné, les mêmes élans de reconnaissance et d'amour ; elles y provoquaient les mêmes actes d'absolue confiance

1. — RICHAUDEAU, *Lettres de M. de l'Incarnation* (nouv. éd.), t. II, lettre 153.

en sa personne toute puissante ; elles remportaient, pour le succès des missions et pour les progrès de l'Église au Canada, les mêmes pacifiques triomphes.

Il y a plus.

Marie de l'Incarnation fut gratifiée, dans un degré très éminent, du don de contemplation. Or, ce don qui implique une sorte de communion spirituelle, mène d'instinct les âmes qui en jouissent, et dont il dicte les mouvements, vers le tabernacle et vers la table où Jésus se donne. L'histoire des saints le prouve. Là s'opèrent et se ressentent les secrètes merveilles de la plus haute mystique. Là réside l'objet fascinateur des cœurs épris du divin amour, foyer ardent d'où jaillissent, dans la vie contemplative, les plus chastes et les plus prenantes voluptés. ¹

Écoutons à ce sujet la vénérable mère elle-même :

Je ne saurais, dit-elle ², exprimer la douceur et la force de cette union de mon âme avec Notre-Seigneur, principalement par la sainte communion où je pouvais enfin jouir de mon divin Époux sans interposition d'entre-deux. Après m'avoir tenue longtemps dans une étroite union, je demeurais dans la vue et dans la jouissance de la Divinité et de toute la Trinité que je connaissais être en ce très saint Sacrement ; car, bien que je le visse appartenir au sacré Verbe Incarné, j'avais aussi une con-

1. — Cf. S. Th. *Som. théol.*, II-II, Q. CLXXX, art. 7.

2. — *M. de l'Incarnation*, par une Rel. Ursuline de Québec, p. 101.

naissance que la Divinité étant indivisible et les Personnes inséparables, je possédais tout cela dans ce Sacrement d'amour. Oh ! que l'on connaît là de grandes vérités ! C'est un abîme qui n'a ni fond ni rives. On ne saurait jamais dire ce que Dieu découvrirait à mon âme quand il se donnait à elle dans ce sacrement adorable.

Ces impressions eucharistiques, bien supérieures à tout langage humain, s'accordent pleinement avec celles que nous livrent les *Méditations* ou *Notes d'oraison* publiées par Dom Jamet dans son Tome deuxième sur Marie de l'Incarnation. Nous lisons (p. 43) :

Il m'est venu dans la pensée, — c'est la vénérable Ursuline qui parle, — que le divin Pasteur s'est laissé dans la sainte Eucharistie, afin que nous eussions sous le voile des espèces sacrées ce que les Saints ont à nu et à découvert dans le ciel, et que, comme il est dans le ciel le paradis des Bienheureux, ainsi il est sur la terre le paradis, mais caché, des âmes pures qui l'aiment en vérité. Ce mot *paradis* a attiré mon âme et toutes ses puissances dans une profonde union à cet aimable Sauveur, comme à celui que je voyais être le centre de ma félicité et de mon bonheur.

Dans la méditation suivante, l'éminente et pieuse Mère commente les paroles du Psalmiste : *Il a rempli l'âme vide et rassasié de biens l'âme affamée* ¹. Et appliquant ce texte à l'aliment spirituel de l'Eucharistie, elle décrit " les délices qui se trouvent dans le festin mystique du très saint Sacrement

1. — Ps. CVI, 9.

où l'âme se nourrit de la divinité de Jésus-Christ " ; puis elle insiste sur les dispositions que Notre-Seigneur exige pour que les chrétiens soient admis à recueillir les bienfaits inappréciables de ce banquet sacré.

* * *

Dans l'ordre des réalisations, il a été donné à l'illustre fondatrice des Ursulines de Québec d'accomplir deux œuvres d'un prix exceptionnel : l'œuvre de sa propre sanctification qui l'a portée jusqu'aux sommets les plus élevés et les plus lumineux de la perfection religieuse ; l'œuvre de l'éducation chrétienne des femmes qui a rendu les Ursulines si justement chères à notre peuple, et dont l'histoire d'innombrables familles porte chez nous les traces les plus glorieuses.

Or, ce n'est pas par des voies communes que l'on arrive à de pareils résultats.

Pour Marie de l'Incarnation, comme pour tant d'âmes vouées aux héroïques efforts de la spiritualité, l'Eucharistie a été le pain substantiel qui l'a soutenue, l'invincible force qui a brisé devant elle les obstacles, le puissant levier qui lui a permis de soulever le poids de la fragilité humaine, et d'opérer en elle-même et dans sa vie de si grandes

choses. Prêtons l'oreille au témoignage personnel de la Servante de Dieu ¹ :

J'eusse voulu communier sans cesse et je ne pouvais assez estimer le bonheur des prêtres, qui touchaient le très saint Sacrement de l'Autel et le recevaient tous les jours... Mon confesseur, me voyant un si grand désir, me permettait de communier presque tous les jours, nonobstant le grand tracassé où j'étais, et, quelques affaires que j'eusse, je trouvais le moyen de le faire... C'était de ce divin aliment que je tirais mes forces pour subsister dans toutes les peines et les fatigues que j'avais.

La foi, corroborée par l'indicible sentiment de la divine présence, percevait en quelque sorte le mystère. "Quand tout le monde ensemble lui aurait dit que celui qui est dans l'Hostie n'est pas le suradorable Verbe Incarné, elle mourrait pour assurer que c'est lui." ²

Quelle confiance la fondatrice des Ursulines, animée de si surnaturelles dispositions, ne puisait-elle pas, au milieu des difficultés de toute sorte de sa laborieuse entreprise, dans la présence et le rayonnement de Jésus-Hostie ! Elle y fait, sûrement, allusion dans les paroles suivantes de l'une de ses lettres ³. Après avoir parlé du "sacré commerce de l'amour avec notre bon Jésus", elle ajoute :

1. — Dom JAMET, *ouv. cit.*, t. I, pp. 170-171.

2. — Id. *ibid.*, t. II, p. 222.

3. — RICHAUDEAU, lettre CX.

“ Ah ! qu’il fait bon l’aimer et s’appuyer entièrement sur les soins de sa paternelle providence ! Sans cet appui, où en serais-je maintenant parmi les épreuves de sa divine justice sur nous ? ”

Nous n’avons pas besoin, croyons-nous, d’en dire davantage pour montrer que la Nouvelle-France ne pouvait apporter à notre prochain Congrès l’écho d’une conviction religieuse plus ferme, ni l’expression d’un sens plus vif et plus fécond de la bienfaisance eucharistique de Notre-Seigneur, bienfaisance généreuse et souveraine de Celui qui a voulu se faire notre aliment quotidien sur la terre avant d’être notre suprême héritage dans le ciel.

LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA FIN ¹

Dieu est l'Acte pur, parfait, libre de toute dépendance.

Dans les replis de sa vie mystérieuse se déroule le drame caché, ineffable, de l'auguste Trinité, où le Père engendre, de toute éternité, son Fils consubstantiel à lui-même, et où de l'un et de l'autre procède, dans un embrassement admirable, l'Amour subsistant qui assure aux trois personnes distinctes dans l'unité de nature, une intime mais réelle plénitude de gloire, et qui les rassasie dans la possession d'un bien infini.

Ce bien plénier et cette gloire immanente pouvaient, très sûrement, satisfaire aux exigences les plus essentielles de la vie divine. Mais la Bonté, sans cesser d'être elle-même, aime à se répandre au dehors ; et c'est en définitive pour sa propre gloire ², — gloire extrinsèque et rayonnement de ses perfections, — que Dieu a voulu créer l'homme et le monde.

Cette fin inspiratrice est comme une

1. — Étude publiée dans les Éditions du Collège Dominicain d'Ottawa (1938).

2. — S. Thom. *Som. théol.* I, Q. XLIV, art. 4.

lampe suspendue aux voûtes de l'univers, et qui, quel que soit l'ordre de choses que l'on envisage, en éclaire la constitution, les tendances, les développements.

ORDRE SPIRITUEL ET MYSTIQUE

Distinction faite entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, nous supposons ici l'homme élevé, par une faveur toute gratuite de la Providence, au plan supérieur et surnaturel qu'il a plu à l'adorable Maître d'organiser pour nous, et qui dépasse essentiellement les capacités et les exigences des facultés humaines.

En toute hypothèse, la fin est la première des causes ¹. Et le facteur efficient d'où sort ce qui est produit, ne mobilise ses forces et ne se met en mouvement que sous l'impulsion d'un bien convoité et qu'il essaie d'atteindre.

L'ordre simplement naturel, s'il régnait à l'exclusion de toute autre disposition providentielle, serait soumis à cette loi profonde.

Dans l'ordre surnaturel où nous sommes, c'est cette même loi générale, nécessaire et irrésistible, qui régit les activités.

Et puisque les intérêts supérieurs et les

1. — Id. *ibid.* I, Q. V, art. 4.

soucis primordiaux de l'âme immortelle priment et dominant toute autre préoccupation, c'est donc vers le destin final de l'humanité, comme vers un phare dirigeant et illuminant, qu'il faut tout d'abord tourner les yeux.

“ Le but de la vie spirituelle, a écrit saint Thomas d'Aquin ¹, consiste dans l'union de l'homme avec Dieu, ce qui s'accomplit par la vertu de charité, et c'est, conséquemment, vers cette union comme vers leur fin que doivent tendre tous les efforts dont le travail de la spiritualité se compose ”. Imprimer, conserver, développer dans l'âme l'amour de Dieu, un amour vrai, efficace, qui attache l'homme à son Créateur et à son Rédempteur, qui le fasse persévérer dans l'amitié divine, malgré les séductions et les sollicitations du péché, jusqu'à sa mort, et qui lui obtienne, par là, cette béatitude sans nuage et sans terme dont jouissent les élus au sein de la Divinité : tel est, en somme, l'universel objectif de l'existence humaine ; tel est le baromètre qui en marque les vicissitudes ; telle est l'étoile polaire qui en oriente la marche, qui en signale les périls, qui en indique les progrès et le couronnement chrétien. *La fin de la loi*, dit saint Paul, *c'est le*

1. — *Ibid.* II - II, Q. XLIV, art. 1.

Christ pour la justification de tous ceux qui croient. ¹

Y songe-t-on avec tout le sérieux d'esprits conscients et réfléchis ?

C'est en vue de cet objectif qui préside aux destinées humaines, que tant d'apôtres du bien ont peiné, que tant de saints ont souffert, que tant de martyrs de tout âge et de toute condition ont versé leur sang. La fin est le levier des courages, le ressort des âmes fortes et résolues.

Aussi les Maîtres de la vie spirituelle sont-ils tous d'accord pour placer à la base de leur enseignement la réponse au pourquoi de la création, l'urgent problème et l'attentive considération des fins dernières.

Saint Ignace, en particulier, dans ses célèbres *Exercices spirituels* dont les Papes ont loué la rare sagesse ², ne se fait pas faute d'assigner comme "fondement" à l'édifice moral qu'il entreprend de construire, la méditation de la fin pour laquelle l'homme a été créé. Combien de résolutions viriles cette seule méditation initiale n'a-t-elle pas dictées ! Combien de réformes salutaires et durables n'a-t-elle pas opérées ! Combien de consciences et de vies, soit dans le monde

1. — Rom. X, 4 ; cf. *ibid.* XIV, 7-8.

2. — Voir " les Exercices spirituels dans la pensée de Pie XI " par le R. P. Archambault, s. J. (Montréal, 1937).

civil, soit dans le monde religieux, n'a-t-elle pas redressées !

En tous ces cas, le rôle de la Fin a été décisif, parce que l'on a compris qu'il fallait, coûte que coûte, au milieu d'une mer semée d'écueils, pour ne pas perdre sa voie et fausser sa destinée, tenir l'œil fixé sur le port, et sur les moyens d'y atteindre, imposés par la loi divine.

De ce principe de l'influence prédominante de la fin, et du fait indiscutable, que l'homme a été créé pour Dieu, découlent dans le vaste domaine des idées et des doctrines, et dans les divers milieux de l'activité humaine, les conséquences les plus graves et les plus impérieuses obligations.

TRAVAUX INTELLECTUELS ET APOSTOLAT

La créature raisonnable a reçu, par sa nature même, le don de l'intelligence pour connaître et glorifier Dieu en publiant ses perfections, en célébrant ses bienfaits, et en frayant aux âmes destinées à le servir, et à jouir finalement de sa possession, le noble et droit chemin du devoir.

Avouons-le avec tristesse.

Que d'esprits dévoyés, que de lettrés mal inspirés, mal endoctrinés, se font de leur talent de parole ou de plume, un instrument d'outrage à la majesté divine, d'offense aux

plus hautes et aux plus indispensables vérités, de scandale pour le prochain, d'injure contre le Christ et son Église. La fin pour laquelle des avantages souvent très remarquables, et dont ils abusent, leur furent octroyés, les flétrit et les condamne.

Elle flétrit et condamne les Voltaire, les Rousseau, les Kant, les Renan ; et, avec eux, tous les adeptes des systèmes pernicieux créés par ces chefs d'écoles.

Et, d'autre part, en les condamnant, elle exalte les hommes de foi profonde, d'intelligence élevée, de fier courage et d'initiative généreuse, qui, dans les différents domaines de la science et des lettres, ont compris et réalisé, à la lumière d'en haut, leur belle mission de penseurs et d'écrivains ; les Augustin, les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, les Dante, les Bellarmin, les Bossuet, les Monsabré, et tant d'autres vaillants apôtres du vrai et du bien, qui se sont fait gloire de mettre au service de Dieu et des causes divines leur génie et leur zèle.

Le degré de leur bienfaisance et de la reconnaissance qu'ils se sont acquise auprès des générations humaines, se mesure à la somme immense d'utilités que le peuple leur doit, aux services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église de Dieu, à l'honneur et au lustre dont ils ont couvert le nom chrétien.

Là a été la visée transcendante dont ils se sont inspirés, la fin supérieure et ultime qui les a guidés, et pour laquelle ils ont écrit, parlé, discuté, combattu. C'est cette fin, poursuivie avec ardeur et avec constance, qui leur a valu de s'élever au rang des plus insignes bienfaiteurs de l'humanité. Et c'est d'elle, semblablement, que doit prendre conseil avant tout, dans les travaux de culture, d'enseignement, de recherche scientifique, auxquels elle se livre, l'élite intellectuelle de tous les pays.

Aucune ambition littéraire n'est plus louable en soi, ni plus féconde en résultats glorieux. Le témoignage de Léon XIII est là pour nous l'assurer.

Dans son Bref ¹ sur les *Etudes historiques*, ce grand Pape déclare combien profitables aux intérêts divins sont pareilles études bien orientées, et quelles sublimes leçons en jaillissent : “ Toute l'histoire, dit-il, crie qu'il y a un Dieu dont la Providence dirige, dans leur mouvement varié et continu, les choses humaines, et qui, malgré les agissements opposés, fait tout concourir au progrès de l'Église. L'histoire encore proclame que le Pontificat romain, en butte à de violents assauts, a toujours triomphé de ces attaques, et que ses adversaires, déçus dans leurs

1. — Bref *Sæpenumero considerantes*, 18 août 1883.

espérances, n'ont fait que courir à leur perte. L'histoire atteste, non moins évidemment, ce qui a été divinement établi, concernant Rome, dès l'origine : à savoir que cette Ville donnerait aux successeurs du Bienheureux Pierre une demeure et un trône d'où ils pourraient gouverner, comme d'un centre indépendant de toute autre puissance, l'universelle république chrétienne."

Les faits étudiés avec impartialité, conduisent sûrement l'esprit aux conclusions si considérables que marque Léon XIII. Mais, d'un autre côté, ces conclusions elles-mêmes, par la finalité providentielle qu'elles impliquent, répandent sur la science historique de vingt siècles chrétiens la plus abondante lumière.

En bien d'autres domaines intellectuels, l'idée divine qui polarise l'étude et soutient le travail, n'est pas, — d'illustres exemples le prouvent, — d'un médiocre avantage pour les hommes de lettres et de sciences.

A l'occasion du centenaire de Pasteur, S. S. Pie XI écrivait au Nonce apostolique en France :

Les études de ce savant sur l'origine de la vie, sa lutte contre les maladies microbiennes, ont été la base et le point de départ de toute une série d'applications qui ne cessent de répandre leurs bienfaits sur l'humanité souffrante. — Mais surtout, au milieu de ses études et de ses magnifiques découvertes, il gardait la foi droite, simple et

confiante, et ses études scientifiques lui faisaient de mieux en mieux découvrir au fond de toutes choses le Dieu infini qui illuminait et consolait son âme, qui inspirait sa charité ! C'est avec ce secours divin qu'il put, comme il l'affirma dans le discours d'inauguration de l'Institut qui porte son nom, reculer les frontières de la vie ; ce qui n'est, certes, pas un modeste titre de gloire pour un mortel. — Heureux de Nous associer aux fêtes solennelles du Centenaire de ce savant, grand parmi les plus grands, Nous formons le vœu que la jeunesse studieuse et les hommes de science, inspirent des magnifiques exemples de ce Maître.

MORALE ET RELIGION

Parmi les sujets de tout genre qui sollicitent l'ardeur curieuse des ouvriers de l'esprit, beaucoup portent sur les questions morales et sur les problèmes sociaux.

La science morale n'est pas, contrairement à ce que certains auteurs prétendent, indépendante des disciplines spéculatives. Elle s'en distingue sans doute par ce qui lui est propre ; mais où établit-on les principes de la liberté et de la responsabilité humaine si ce n'est en psychologie ? Et quel est le suprême législateur de qui les législations humaines relèvent, et d'où elles empruntent leur force et leur sanction, si ce n'est Dieu dont traite la théodicée, et qui par sa Providence gouverne toutes choses en leur traçant la voie de leur destinée ?

La fin, marquée ainsi par le doigt divin, est souveraine.

C'est sur elle qu'est fondée, selon l'expresse doctrine de saint Thomas d'Aquin ¹, la science morale.

C'est d'elle que les actes libres tirent leur caractère spécifique et leur moralité ! ²

Et qu'il s'agisse, soit d'éthique individuelle, soit de morale sociale, des droits et des fonctions de l'Église, des droits et des devoirs de la famille, des attributions de l'État, la fin pour laquelle les hommes ont été créés et où ils doivent tendre, demeure le fil d'Ariane qu'il importe de tenir en main pour ne pas s'exposer à glisser vers des théories et des pratiques fausses.

Là, dans cette fin assignée par Dieu aux générations humaines, se trouve la raison profonde de la fondation de l'Église. Nous n'avons pas ici à rappeler ce qu'est, en théorie et en fait, la société religieuse existante et universellement connue. On sait qu'elle est chargée de perpétuer sur la terre la mission même de Jésus-Christ. Ses droits et ses pouvoirs s'étendent jusqu'à la limite extrême où son action cesse d'être juste et profitable aux âmes que Notre Seigneur est venu délivrer de l'esclavage du péché et mettre sur le chemin du Ciel.

Prédication, sacrements, œuvres et pres-

1. — *Som. théol.* I - II, Q. I.

2. — *Ibid.* Q. I, art. 3 ; Q. XVIII, art. 6.

criptions diverses, tout chez elle converge vers ce but.

Que l'on parcoure et analyse les nombreux articles du Code de Droit canonique où le Saint-Siège a si admirablement condensé sa législation. Il est aisé de constater que toutes les lois ecclésiastiques s'inspirent, en définitive, d'un même désir : rendre les hommes meilleurs et vraiment dignes d'entrer un jour dans le Royaume des Élus.

C'est là le souci constant, manifeste, qui dicte la multitude des actes, quelque variés qu'ils soient, de l'autorité religieuse.

Lorsque, par exemple, dans leurs lettres et leurs ordonnances, les Souverains Pontifes parlent de l'éducation qu'il convient de donner aux enfants, dans la famille et à l'école, ils insistent sur l'importance, sur la nécessité de l'enseignement religieux. Et pourquoi ? — parce que, dit Léon XIII, ¹ la jeunesse a besoin “ des notions qui lui apprennent l'existence d'un Dieu créateur, juge et vengeur, et la sanction des récompenses et châtiments de la vie future ”, notions sans lesquelles toute culture intellectuelle demeure incomplète, sinon vaine et même malsaine ; — parce que, dit à son tour Pie XI, “ l'éducation chrétienne a pour but, en dernière analyse, d'assurer aux

1. — *Encycl. Nobilissima Gallorum gens* (8 fév. 1884).

âmes de ceux qui en sont l'objet, la possession de Dieu, souverain Bien ”.¹

Pour exercer avec fruit l'action éducatrice, c'est toujours, on le voit, à l'orientation finale de l'humaine destinée que l'on demande la lumière qui éclaire et les leçons d'utilité primordiale que la formation de la jeunesse requiert.

“ De là, devons-nous conclure avec le même Pie XI, ² il ressort nécessairement que l'école dite *neutre* ou *laïque*, d'où est exclue la religion, est contraire aux premiers principes de l'éducation. Une école de ce genre est d'ailleurs pratiquement irréalisable ; car, en fait, elle devient irréligieuse ”. Voilà pourquoi, dans tous les pays, les Évêques, sous la direction du Pape, se font un devoir de combattre énergiquement cette législation scolaire qui ferme la porte des écoles à l'instruction religieuse, et qui pousse les enfants dans la voie de l'athéisme et de l'oubli, mieux, de l'ignorance de la fin pour laquelle ils ont été mis au monde ³.

LA PERSONNE HUMAINE ET L'ÉTAT

L'un des écarts les plus graves de la pensée

1. — Encycl. *Divini illius Magistri* (31 déc. 1929).

2. — *Ibid.*

3. — Voir ce que nous avons écrit dans notre *Droit public de l'Eglise. L'Eglise et l'Education*, IIe P. ch. 6.

moderne, c'est de subordonner l'homme, sa personne même et ses intérêts les plus essentiels, au tout social où il est né, et c'est vouloir que ce tout le saisisse et l'absorbe.

Voilà, incontestablement, une erreur de principe dont les répercussions, très funestes, sont incalculables.

Écoutons, de nouveau, là-dessus Pie XI :
“ L'homme, dit Sa Sainteté ¹, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer, vis-à-vis de la collectivité, hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir ou à les négliger. Mépriser cette vérité, c'est oublier que le véritable bien commun est déterminé et reconnu, en dernière analyse, par la nature de l'homme, qui équilibre harmonieusement droits personnels et obligations sociales, et par le but de la société, déterminé aussi par cette même nature humaine. La société est voulue par le Créateur comme le moyen d'amener à leur plein développement les dispositions individuelles et les avantages sociaux que chacun, donnant et recevant tour à tour, doit faire valoir pour son bien et celui des autres. Quant aux valeurs plus générales et plus hautes que seule la collectivité, et non plus les individus isolés, peut réaliser, elles aussi, en définitive, sont par

1. — Encycl. du 14 mars 1937.

le Créateur voulues pour l'homme, pour son plein épanouissement naturel et surnaturel et l'achèvement de sa perfection. S'écarter de cet ordre, c'est ébranler les colonnes sur lesquelles repose la société ”.

L'idée exprimée ici est d'une telle importance que le Saint-Père quelques jours après, dans un document solennel ¹, a cru devoir y revenir. “ La société, dit-il en des termes qui sont comme une formule lumineuse, la société est faite pour l'homme, et non l'homme pour la société... Celle-ci ne peut donc frustrer l'homme des droits personnels que le Créateur lui a concédés ”. Et le Souverain Pontife conclut : “ Il est conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur. A l'homme, à la personne humaine s'applique vraiment ce que l'Apôtre des Gentils écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut : *Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu* ² ”.

C'est le principe de la supériorité de la personne humaine dont la destinée spirituelle est gouvernée par l'Église, qui sert à régler les rapports de l'Église et de l'État, et à

1. — Encycl. *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937.

2. — 1 Cor. III, 22-23.

établir la préséance de la société religieuse sur la société civile.

L'État sans doute s'occupe, au bénéfice de la personne, d'intérêts temporels plus ou moins précieux à favoriser et à sauvegarder. Mais la hiérarchie des fins nous oblige à reconnaître la primauté du spirituel et, partant, celle de l'Église. D'où il suit que non seulement l'État ne doit rien faire contre la société religieuse, mais qu'il est plutôt tenu, à l'occasion, de lui prêter son concours ¹, en particulier dans l'œuvre sacrée de la formation de la jeunesse, dans la lutte qui s'impose contre les doctrines perverses et subversives, dans la pacification des classes sociales sur les bases de justice et de charité établies par les Papes.

Poussons cette pensée jusqu'à son terme. C'est la considération de la fin ultime des personnes humaines, faites et conservées pour Dieu, qui nous apporte, dans l'étude des problèmes nés de la coexistence et de l'action des deux grandes sociétés, ecclésiastique et laïque, une clarté décisive.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Sous la poussée de circonstances malheureuses, il arrive que des conflits d'ordre

1. — Voir notre *Droit public de l'Église* (vol. I).

mondial éclatent, où les intérêts les plus graves de la civilisation chrétienne se trouvent engagés et menacés.

Lorsque, dans les conseils de haute politique, prévaut la sagesse ou la prudence, et non la cupidité, les chefs d'État, dignes de ce nom, se font gloire de mettre dans la balance où se joue le sort de millions d'hommes, et où se décide peut-être l'avenir de plusieurs nations, le poids de leur autorité et même, s'il le faut, celui de la force armée dont ils disposent.

Nous pensons, en écrivant ces lignes, à l'infortunée Russie d'où se répand sur tout l'univers le flot troublé de l'anarchie communiste ; au Mexique, où ont sévi, et sévisent encore, de si cruelles persécutions religieuses ; à l'Espagne dont le Cardinal Archevêque de Tolède et ses collègues de l'Épiscopat espagnol parlaient naguère, dans un document collectif mémorable, avec une si juste émotion, et dont ils plaidaient, en des accents si sincères, les causes conjuguées de la foi et de la patrie.

Effrayé et consterné par le spectacle des maux donc ces pays souffrent, et qui mettent en péril la chrétienté entière, ému également par la situation très douloureuse du catholicisme en Allemagne, Pie XI, malgré l'état précaire de sa santé, n'a pas hésité à publier deux Lettres Apostoliques d'une force peu

commune et de la plus poignante actualité¹. Il y dénonce, d'un côté, le néo-paganisme qui règne en certains milieux, et qui altère jusqu'à l'annihiler, la vraie notion de Dieu, la vraie foi au Christ et en son Église ; d'un autre côté, il proteste avec une énergie renouvelée contre la perversité des doctrines communistes dont, malheureusement, les abus d'un capitalisme inhumain ont favorisé la propagande, et, parmi les remèdes qu'il faut opposer à de si grands maux, le Pape indique le rôle et les devoirs de l'État.

Opportune leçon donnée à ceux qui sont investis du pouvoir de gouverner, et qui méconnaissent les fins véritables du Gouvernement !

Ces fins dominant de bien haut l'égoïsme borné et aveugle des peuples, leur fol orgueil, leurs insatiables convoitises. Elles subordonnent l'ambition particulière de quelques groupes politiques mal inspirés au bien commun de l'humanité, et, par delà cet intérêt collectif, au bien final et prépondérant des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ et destinées à jouir, dans l'éternité bienheureuse, des fruits de la Rédemption.

ORDRE ÉCONOMIQUE

Lorsqu'il s'agit d'économie, il y a un principe qu'il faut tenir en bonne et due

1. — Cf. *Documentation Catholique*, 10-17 avril 1937.

place : c'est que, c'est le dessein manifeste de la Providence que tous les hommes jouissent ici-bas d'une suffisance de biens matériels qui leur permette de remplir leurs devoirs de citoyens, de pratiquer les vertus propres à leur vocation chrétienne et qui sont requises par leur situation sociale.

Ce principe a une importance capitale. Il est, on le voit, emprunté des exigences de l'ordre final. C'est de lui que dérive le mouvement syndical et corporatif actuel, et il devrait inspirer la législation de tous les pays.

L'Angélique Docteur saint Thomas d'Aquin l'a nettement formulé ¹. “ Parce que, dit-il, la béatitude céleste est la fin d'une vie honnête en ce monde, c'est le devoir d'un roi de faire en sorte (évidemment selon l'ordre de subordination à l'autorité de l'Église ²) que les membres de la société se conduisent de manière à pouvoir acquérir cette fin... Or, deux choses sont requises pour assurer à l'homme ici-bas une existence convenable : la première qui est principale, une vie vertueuse, car c'est par la vertu que l'on se conduit d'une façon honnête ; la deuxième qui est secondaire et comme instrumentale, une quantité suffisante des

1. — *De regimine principum*, 1. I, c. 15.

2. — Voir notre *Droit public de l'Eglise. Principes généraux*.

biens temporels dont l'usage est nécessaire à la pratique de la vertu ”.

Dans sa fameuse encyclique *Rerum Novarum* ¹, Léon XIII, s'appuyant sur saint Thomas, énonce presque dans les mêmes termes que lui, comme une loi économique souveraine, la vérité que nous venons de rappeler. “ Sans nul doute, écrit le grand Pontife, le bien commun dont l'acquisition doit avoir pour effet de perfectionner les hommes, est principalement un bien moral. Mais, dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs, dont l'usage est requis pour l'exercice de la vertu ”.

Dans un autre document également mémorable, l'encyclique *Quadragesimo anno* ², Pie XI développe la même idée d'une façon appropriée aux besoins croissants du monde moderne.

Le prolétariat et le paupérisme, dit Sa Sainteté, sont, à coup sûr, deux choses bien distinctes. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses, créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes. Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une

1. — 16 mai 1891.

2. — 15 mai 1931.

plus équitable mesure, et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers.

Ces biens, ajoute plus loin le Saint Père, doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture, qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice.

Selon la remarque expresse de saint Thomas ¹, les biens matériels, dont on réclame ici une suffisante quantité, ne jouent, dans la poursuite de nos destinées spirituelles qu'un rôle secondaire et *instrumental*. Mais, en vue même de ces destinées et afin qu'on y atteigne plus aisément et plus universellement, il importe que l'utilité de ces biens secondaires soit affirmée, soutenue, préconisée.

PRÉOCCUPATIONS PATRIOTIQUES

Pour réaliser les avantages d'ordre, de paix et d'avancement, qu'il est permis d'attendre d'une sage économie, et que la fin même de la société civile, organisée pour le bien commun, doit nous assurer, deux choses, surtout dans un pays comme le nôtre, sont à éviter.

1. — Loc. cit.

Premièrement, lorsque, — et c'est notre droit incontestable, — nous travaillons chez nous non seulement à garder intacte, mais à étendre l'influence française en tout ce que cela comporte de légitime et d'opportun, nous devons le faire en des termes convenables, ni trop vifs, ni trop exclusifs. Les méthodes qui auraient pour effet d'ameuter contre les nôtres, en d'autres provinces, l'opinion anglaise, seraient évidemment dommageables.

Certes, le patriotisme est une vertu, une vertu précieuse, mais qui a ses lois et sa mesure marquées par le rôle nécessaire de deux autres vertus, la charité et la prudence ; la charité dont le propre est d'unir, en tous les milieux, les âmes rachetées du sang de Jésus-Christ ; la prudence qui redoute un isolement mal inspiré, contraire aux intérêts catholiques supérieurs, et qui s'emploie à écarter les occasions d'où peuvent surgir, pour ces intérêts transcendants, des situations funestes.

En second lieu, ayons soin de ne point paraître attacher aux problèmes de race, de langue, de culture française, plus d'importance qu'au maintien et à la diffusion de la vraie foi.

Nul, — on nous fera l'honneur de nous croire, — ne désire plus que nous notre progrès national. D'autant plus que nous

demeurons bien persuadé de la vérité (pourvu qu'elle soit justement comprise et interprétée) de cette formule " que la langue, pour nos compatriotes de même sang que nous, est vraiment, en général, gardienne de leurs croyances et de leurs traditions religieuses ". La démonstration en a été faite, ou mieux renouvelée, — et combien magnifiquement ! — au dernier Congrès de la langue française. D'autre part, nous ne croyons pas conforme aux meilleures exigences de notre patriotisme que l'on en rétrécisse le concept jusqu'au point de se désintéresser de ce que, hors du Québec, le catholicisme canadien demande.

Voici, là-dessus, les paroles d'un Chef dont les idées et les aspirations ne sauraient être suspectées de faiblesse :

Nous vous rappellerons, s'il y a lieu, dit Son Éminence le Cardinal Villeneuve, dans un de ses plus beaux discours ¹, nous vous rappellerons la hiérarchie des biens, et par conséquent la hiérarchie des amours. Et que, parfois, pour un patriotisme plus haut, pour le bien divin, les exigences et les ambitions patriotiques d'ailleurs les plus légitimes doivent être sacrifiées provisoirement par des motifs de prudence, de charité, de dévouement et de religion. Mais nous ne manquerons pas alors de vous rappeler aussi, notre histoire en main, que ces sacrifices ne sauraient en définitive que retomber en gloire et en fécondité sur vous et sur la patrie.

1. — *Devoir et pratique du patriotisme*, 25 juin 1935.

* * *

Concluons que la fin pour laquelle l'homme a été fait, est un flambeau puissant qui illumine nos vies, qui dirige et oriente nos travaux, qui jette sur l'éducation, sur la science, sur la politique, sur l'organisation économique et sociale, sur la destinée humaine tout entière, de fécondes et inestimables clartés.

Il en résulte, dans la conscience individuelle et collective, une confiance, une sécurité qui faisait dire à l'illustre écrivain français, René Bazin ¹ : " Une des joies du catholicisme, c'est le sentiment de la boussole " ; disons, après lui : c'est le sens profond, c'est la perspective lumineuse des célestes félicités où cette boussole directrice nous conduit.

1. — *Revue des deux Mondes*, 15 février 1936 (p. 790).

APPENDICE

Lettre de la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités aux Recteurs des Universités catholiques (13 avril 1938).

Très Révérend Seigneur,

La veille du jour de Noël 1937, l'Auguste Pontife, heureusement régnant, parla, avec chagrin, aux très Éminents Cardinaux et aux Prélats de la Curie Romaine, de la grave persécution dont, comme on sait, souffre l'Église catholique en Allemagne.

Or, ce qui surtout chagrine le Souverain Pontife, c'est que, pour excuser une si grande injustice, les persécuteurs se servent de calomnies effrontées, et que répandant partout, sous couleur d'une fausse science, des doctrines très pernicieuses, ils s'efforcent de pervertir les esprits et de faire disparaître la vraie religion.

En conséquence la Sacrée Congrégation des Études avertit les Universités et les Facultés catholiques qu'elles doivent employer et unir leurs soins et leurs efforts afin de défendre la vérité contre l'invasion de ces erreurs.

Les professeurs, donc, devront avec soin tirer de la biologie, de l'histoire, de la philosophie, de l'apologétique, des sciences juridiques et morales, des armes pour réfuter avec efficacité et avec autorité les très absurdes assertions suivantes :

1 — Les races humaines, par leur caractère naturel et immuable, diffèrent tellement entre elles, que la plus inférieure d'entre elles est plus éloignée de la race humaine supérieure que la race supérieure des brutes ;

2 — La vigueur de la race et la pureté du sang doivent, par tous moyens, être conservées et protégées ; et tout ce qui conduit à cette fin est par le fait même honnête et licite ;

3 — C'est du sang, qui contient les caractères de la race, que découlent, comme de la source principale, toutes les qualités intellectuelles et morales de l'homme ;

4 — La fin principale de l'éducation est de cultiver le caractère du sang et d'allumer dans l'esprit un ardent amour de la race à laquelle on appartient, et qui est le souverain Bien ;

5 — La religion est subordonnée à la loi de la race et doit s'y adapter ;

6 — La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique, c'est l'instinct de la race ;

7 — Rien n'existe que le Cosmos ou Univers, Etre vivant ; toutes les choses, et l'homme aussi, ne sont que les formes variées, qui s'accroissent de siècle en siècle, de l'*Univers vivant* ;

8 — Tout homme n'existe que par l'État et pour l'État ; il n'a de droits quelconques que ceux qui lui sont concédés par l'État.

Il est facile, enfin, pour toute personne renseignée, d'ajouter à cette liste d'opinions très malfaisantes.

Notre Saint Père le Pape, préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités, se tient assuré, très Révérend Seigneur, que vous ne négligerez rien pour faire produire leur plein effet aux prescriptions exposées dans cette lettre de la Sacrée Congrégation.

Avec le respect dû,

Votre très dévoué dans le Christ,

Ernest RUFFINI,

Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7

I

AUTOUR DU THOMISME

I. — <i>Vers l'encyclique "Æterni Patris"</i>	11
II. — <i>L'œuvre fondamentale de Léon XIII</i>	37
III. — <i>Journées thomistes</i>	45
IV. — <i>Études théologiques</i>	51
V. — <i>A propos d'une conférence</i>	59
VI. — <i>Leçons de maître</i>	65

II

L'ACTION DIVINE DANS LA VIE DES PEUPLES

I. — <i>La philosophie de l'histoire et Bossuet</i>	73
II. — <i>Dieu dans la civilisation canadienne</i>	99
III. — <i>Trois obstacles à la paix mondiale</i>	123
IV. — <i>Un principe de vie religieuse et son symbole</i>	147
V. — <i>Une grande force catholique et nationale</i>	153

III

L'ŒUVRE SOCIALE CATHOLIQUE

I. — <i>Regard d'ensemble sur deux encycliques</i>	179
II. — <i>Aux sources de l'action catholique</i>	207
III. — <i>A propos d'un ouvrage récent</i>	229
IV. — <i>Une œuvre de doctrine et de salut</i>	233
V. — <i>La doctrine de l'Eglise sur Dieu, l'homme, la famille</i>	239

IV

ORIENTATION SUPRÊME

I. — <i>Le mérite et sa puissance</i>	247
II. — <i>Les prêtres et le Congrès</i>	261
III. — <i>La dévotion à l'Eucharistie en Marie de l'Incarnation</i>	271
IV. — <i>Le rôle primordial de la Fin</i>	281

APPENDICE

<i>Lettre aux Recteurs des Universités</i>	305
--	-----

PRINCIPAUX OUVRAGES DE L'AUTEUR

La foi et la raison en elles-mêmes et dans leurs rapports
(épuisé). — 1 vol.

**Disputationes theologicæ seu Commentaria in Summam
theologicam D. Thomæ.** — 6 vol. (3ème édition)

- I. — *De Deo uno et trino*
- II. — *De Creatione*
- III. — *De Reparatione post lapsum*
- IV. — *De Incarnatione Verbi*
- V. — *De Sacramentis* (1a pars)
- VI. — *De Sacramentis* (2a pars). App. de *Novissimis*.

Droit public de l'Église. — 4 vol. (2ème édition)

- I. — *Principes généraux*
- II. — *L'Organisation religieuse et le Pouvoir civil*
- III. — *L'Action religieuse et la Loi civile*
- IV. — *L'Église et l'Éducation*

Cours d'éloquence sacrée. — 2 vol.

Tome I. — *Principes et préceptes*

Tome II. — *Genres et modèles*

La Prière dans l'œuvre du salut. — 1 vol.

Discours et Allocutions. — 1 vol.

Études et Appréciations. — 6 vol.

- I. — *Fragments apologétiques*
- II. — *Nouveaux fragments apologétiques* (2ème éd. augmentée)
- III. — *Mélanges canadiens* (épuisé)
- IV. — *Nouveaux mélanges canadiens*
- V. — *Thèmes sociaux*
- VI. — *Nouveaux thèmes sociaux*

Au soir de la Vie.

Modestes pages philosophico-religieuses. — 1 vol.